



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Juin 2023

Violence commise et subie par les jeunes de l'agglomération de Montréal

Deuxième rapport



Deuxième rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de l'agglomération de Montréal

Juin 2023

Équipe de recherche :

Fernando A. Chinchilla, Analyste senior
Alexis St-Maurice, Analyste
Janny Montinat, Analyste
Charline Stiefvater, Analyste et chargée de projet
Emmanuelle Fahey, Analyste

Sous la direction scientifique de :

Michelle Côté Ph. D., Conseillère scientifique

Révision linguistique :

Régine Gardès, T3W eMBA, trad

Révision :

Élise Gellatly, Assistante aux communications

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

3535 avenue du parc, 4^e étage
Montréal (Québec)
H2X 2H8
Canada
<http://www.cipc-icpc.org>

Comment citer ce rapport :

CHINCHILLA, Fernando A., Emmanuelle FAHEY, Janny MONTINAT, Alexis ST-MAURICE et Charline STIEFVATER (2023). *Deuxième rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de l'agglomération de Montréal*. Montréal : Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). Disponible en ligne à : <https://cipc-icpc.org/rapports-thematiques/>

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES.....	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	7
INTRODUCTION	9
1. Point de départ dans l'étude des crimes commis et subis par de jeunes Montréalais.....	11
2. Rapport 2023 sur la violence commise et subie par les jeunes de l'île de Montréal.....	13
3. Méthodologie	14
CHAPITRE 1 : PORTRAIT CHIFFRÉ DES CRIMES COMMIS ET SUBIS PAR LES JEUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, DE 2015 À 2021	19
1. Crimes commis et subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal	21
1.1. Mise en contexte.....	21
1.2. Analyse géographique : les « points chauds » des crimes contre la personne sur l'île de Montréal.....	25
2. Les crimes les plus fréquents chez les jeunes de l'agglomération de Montréal.....	27
2.1. Les crimes contre la personne les plus fréquemment subis par les jeunes.....	27
2.2. Les crimes contre la personne le plus fréquemment commis par les jeunes	28
3. Considérations supplémentaires (première partie) : de plus en plus de jeunes victimes de crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal	30
CHAPITRE 2 : ANALYSE APPROFONDIE PAR ESPACE DE VIE	31
1. Crimes contre la personne subis et commis par les jeunes, par espace de vie	34
1.1. Les crimes subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal	34
1.2. Les crimes commis par les jeunes dans l'agglomération de Montréal	35
2. La provenance des jeunes impliquées dans des affaires criminelles dans l'agglomération de Montréal.....	37
3. La dimension temporelle des crimes subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal.....	39
3.1. Les crimes subis et commis par les jeunes, selon le moment de la journée.....	39
3.2. Les crimes subis et commis par les jeunes, selon le moment de la semaine.....	42
3.3. Les crimes selon le mois de l'année	45
4. Considérations supplémentaires (deuxième partie) : vers une conceptualisation plus dynamique des espaces de vie.....	48
CHAPITRE 3 : EXPLORATION INITIALE EN MATIÈRE DE CYBERVIOLENCE CHEZ LES JEUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	51
1. Cyberviolence, cyberspace et cybercriminalité.....	55
1.1. Cyberviolence et cyberspace : les bases de l'analyse qualitative	55
1.2. Cyberviolence et cybercriminalité : obstacles aux approximations quantitatives.....	57
2. La cybercriminalité chez les jeunes de l'agglomération de Montréal.....	58

2.1. Analyse des actes de cybercriminalité subis et commis par les jeunes	58
2.2. Ampleur de la cybercriminalité : une analyse désagrégée par segments populationnels.....	59
3. Considérations supplémentaires (troisième partie) : vers une approche englobante des cyberviolences	61
CHAPITRE 4 : LES CRIMES PAR ARME À FEU CHEZ LES JEUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	65
1. Aperçu des crimes impliquant une arme à feu chez les jeunes	68
2. Les crimes par arme à feu les plus fréquents.....	73
3. Armes à feu et espaces de vie	76
4. Considérations supplémentaires (quatrième partie) : vers une approche plus englobante des violences armées.....	78
OBSERVATIONS FINALES ET RECOMMANDATIONS	80
1. Violences physiques, sexuelles et psychologiques et actes de négligence.....	81
2. Recommandations.....	84
RÉFÉRENCES	87
ANNEXE. 21 CONCEPTS CENTRAUX POUR MIEUX COMPRENDRE LA VIOLENCE CHEZ Les JEUNES.....	99

CARTES, FIGURES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Carte n° 1 : Victimes de 25 ans ou moins de crimes contre la personne signalés dans l'agglomération Montréal entre 2015 et 2021 ^P	27
Carte n° 2 : Affaires impliquant une arme à feu chez les jeunes de 25 ans ou moins à Montréal, de 2015 à 2020.....	70
Figure n° 1 : Approche du CIPC par espaces de vie	49
Figure n° 2 : Approche de la santé publique en matière de prévention des violences (y compris des actes de violence interpersonnelle)	83
Graphique n° 1 : Répartition des jeunes victimes (graphique du haut) et des jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne (graphique du bas) dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2021 ^P	22
Graphique n° 2 : Crimes contre la personne les plus fréquents dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2021 ^P : jeunes victimes (graphique du haut) et jeunes auteurs présumés (graphique du bas), selon le sexe	24
Graphique n° 3 : Nombre de jeunes victimes d'un des crimes contre la personne les plus fréquents dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2021 ^P	28

Graphique n° 4 : Nombre de jeunes auteurs présumés d'un des crimes contre la personne les plus fréquents dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2021 ^P	29
Graphique n° 5 : Répartition, selon l'heure de la journée, des victimes (graphique du haut) et des jeunes auteurs présumés (graphique du bas) de crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2021 ^P	40
Graphique n° 6 : Répartition, selon le jour de la semaine des jeunes victimes (graphique du haut) et des jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne (graphique du bas) dans l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2021 ^P	43-44
Graphique n° 7 : Répartition, selon le mois de l'année des jeunes victimes (graphique du haut) et des jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne (graphique du bas) dans l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2021 ^P	47
Graphique n° 8 : Répartition des victimes (graphique du haut) et des jeunes auteurs présumés de cybercrimes (graphique du bas) dans l'agglomération de Montréal, en 2020 et 2021 ^P	59-60
Graphique n° 9 : Progression des affaires impliquant une arme à feu à Montréal, de 2015 à 2020.....	69
Graphique n° 10 : Répartition selon l'âge des victimes (graphique du haut) et le nombre de jeunes auteurs présumés des crimes les plus fréquents (graphique du bas) impliquant une arme à feu à Montréal (de 2015 à 2020).....	72
Graphique n° 11 : Groupes d'âge des victimes (graphique du haut) et des auteurs présumés (graphique du bas) des crimes les plus fréquents impliquant une arme à feu dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2020.....	74
Graphique n° 12 : Nombre de victimes de crimes impliquant une arme à feu par âge et par sexe à Montréal, de 2015 à 2020	75

Tableau n° 1 : Violence commise et subie par les jeunes : crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2021 (toutes tranches d'âge confondues)	26
Tableau n° 2 : Crimes contre la personne les plus fréquents chez les jeunes victimes (de 2015 à 2021 ^P)	34
Tableau n° 3 : Crimes contre la personne les plus fréquents chez les jeunes auteurs présumés (de 2015 à 2021 ^P).....	36
Tableau n° 4 : Crimes contre la personne commis dans l'agglomération de Montréal, selon la provenance des jeunes impliqués (de 2019 à 2021 ^P)	38
Tableau n° 5 : Cybercrimes commis dans l'agglomération de Montréal en 2020 et 2021 ^P	58
Tableau n° 6 : Infractions par âge, sexe et espace de vie, de 2015 à 2020	77
Tableau n° 7 : Lignes directrices pour la feuille de route en matière de prévention des violences commises et subies par des jeunes	85-86

ACRONYMES

ACR	Abus lors des cyberrencontres
APS	Analyse d'arrimage problème-service
CCC	Code criminel du Canada
CCPE	Centre canadien de protection de l'enfance
CDA	Cyber-dating abuse
Cégep	Collège d'enseignement général et professionnel
CIPC	Centre international pour la prévention de la criminalité
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CSF	Conseil du Statut de la femme
DUC	Programme de la déclaration uniforme de criminalité
ESG	Enquête sociale générale
ICDM	Indice canadien de défavorisation multiple
IGC	Indice de gravité de la criminalité
ITMAV	Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LabSU	Laboratoire en sécurité urbaine
LGBTQ+	lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queers et un « + » pour inclure d'autres identités de genre, caractéristiques sexuelles ou orientation sexuelle, comme l'asexualité, la pansexualité ou la bispiritualité.
MSP	Ministère de la Sécurité publique du Québec
OBNL	Organisation à but non lucratif
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	Organisations de la société civile
SPC	Sécurité publique Canada (ministère)
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
TIC	Technologie de l'information et des communications
UN	United Nations
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>)
UNIDIR	Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (<i>United Nations Institute for Disarmament Research</i>)
UNODA	Bureau des affaires du désarmement de l'ONU (<i>United Nations Office for Disarmament Affairs</i>)
UNODC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

De nombreux actes de violence impliquant de jeunes victimes et auteurs présumés ont été perpétrés dans les villes et arrondissements de l'agglomération de Montréal en 2022. En réaction à ces nombreux épisodes de violence armée, le sentiment d'insécurité à Montréal devient un enjeu de plus en plus prégnant dans le discours médiatique. Néanmoins, d'après les données dont nous disposons, nous pouvons affirmer qu'en 2022 la région métropolitaine de Montréal peut encore être jugée sécuritaire. En effet, même si l'indice de gravité de la criminalité (2021) de la métropole québécoise s'élève à 55,9 (un taux plus élevé que celui de Toronto qui s'élève à 45,5), elle demeure loin derrière Vancouver, l'autre grand centre urbain canadien, qui affiche un taux de 81,6 (Statistique Canada, 2021b, p. 73). En revanche, le taux d'homicides de 1,11 par 100 000 habitants (2021) de Montréal est nettement en deçà de la moyenne canadienne, qui s'élève à 2,06 (Statistique Canada, 2022).

Le point sur les actes de violence commis et subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal

L'analyse des actes de violence commis et subis par les jeunes demeure un sujet important, car les jeunes constituent le segment de la population le plus à risque d'être impliqué dans des situations de violence, hors ligne ou en ligne. C'est pourquoi le Laboratoire en sécurité urbaine (LabSU) du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a intégré dans son deuxième rapport sur la violence commise et subie par les jeunes dans l'agglomération de Montréal l'analyse des répercussions de la pandémie de COVID-19, les actes de cyberviolence et les actes de violence armée.

Ce deuxième rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de l'agglomération de Montréal est divisé en quatre chapitres. Le premier propose une analyse quantitative visant à approfondir l'analyse présentée dans le premier rapport, qui contenait une analyse descriptive des crimes contre la personne les plus fréquemment subis, entre 2015 et 2019, signalés par de jeunes victimes et commis par de jeunes auteurs présumés. Le deuxième chapitre porte sur l'analyse des espaces de vie fréquentés par les jeunes. Le troisième chapitre traite des actes de cybercriminalité et le quatrième présente certains des enjeux liés aux actes criminels par armes à feu, par armes blanches et par armes improvisées impliquant des jeunes.

À retenir dans ce rapport?

- Selon les dernières tendances, le **nombre de victimes** de crimes contre la personne chez les jeunes de l'agglomération de Montréal est en hausse. Les jeunes adultes entre 18 et 25 ans composent la majorité des victimes, mais toutes les tranches d'âge (11 ans ou moins et de 12 à 17 ans) sont touchées. Ainsi, dans l'agglomération de Montréal, les jeunes de 25 ans ou moins représentent 33,13 % du nombre de victimes de crimes contre la personne, toutes tranches d'âge confondues. En revanche, en ce qui concerne les auteurs présumés d'actes criminels chez les jeunes, la tendance est à la baisse dans les groupes d'âge de 12 à 17 ans et de 18 à 25 ans, notamment depuis l'année 2020.
- Pour ce qui est des espaces de vie, **la plupart des crimes commis et subis par les jeunes se sont produits dans des espaces privés**, sans égard à l'heure, au jour de la semaine ou au mois au cours duquel l'acte de violence a été rapporté. En effet, 47,63 % des victimes de moins de 25 ans ont fait

l'objet d'un signalement dans des espaces privés et 42,45 % des crimes commis et signalés par des jeunes de 25 ans se sont produits dans des espaces privés. En parallèle, les milieux scolaires sont également des endroits propices aux actes de violence commis ou subis par les jeunes.

- Au chapitre des actes de cyberviolence, la tranche d'âge des 12 à 17 ans est la plus touchée par la cybercriminalité, que ce soit dans la catégorie des jeunes victimes ou dans la catégorie des jeunes auteurs présumés. **À cet égard, les adolescentes entre 12 et 17 ans représentent 45,40 % des jeunes de 25 ans ou moins victimes de cyberviolence.**
- En conclusion, **les jeunes de l'agglomération de Montréal sont touchés de façon disproportionnée par les crimes impliquant une arme à feu.** En effet, 41,4 % (soit 392 sur 948) des victimes entre 0 et 25 ans sont de jeunes victimes d'un crime impliquant une arme à feu, alors que les personnes dans cette tranche d'âge ne représentent que 28 % (environ) de la population de l'île de Montréal. Dans le même ordre d'idée, **les jeunes adultes de sexe masculin sont les plus exposés au risque d'être victimes d'actes de violence armée**, autant dans les espaces privés que dans les espaces publics. Plus particulièrement, les hommes semblent être particulièrement vulnérables aux situations de violence armée (le nombre de victimes est quatre fois plus élevé chez les hommes entre 13 et 25 ans que chez les femmes de la même tranche d'âge (81 hommes comparativement à 20 femmes).

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2022, de nombreux événements violents ont été rapportés dans les médias, notamment plusieurs fusillades dans les villes et arrondissements de l'agglomération de Montréal. Parmi les incidents criminels les plus marquants, rappelons le cas de l'adolescent de 17 ans tué par balle le 14 janvier 2022 dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal (Morin-Martel et Teisceira-Lessard, 2022) et les coups de feu qui ont eu lieu dans l'arrondissement Saint-Laurent le 16 avril 2022, qui se sont soldés par l'arrestation de trois suspects et par la saisie de quatre armes à feu par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM, 2022). Retenons également les blessures par balle subies par les trois occupants d'une voiture le 20 septembre 2022, alors qu'ils circulaient au centre-ville de Montréal. Adam Jean-Philippe, 21 ans, a succombé à ses blessures (Ferah, 2022). Les chroniqueurs et les journalistes ne sont pas les seuls à se demander si la multiplication du nombre de fusillades risque d'accroître le sentiment d'insécurité à Montréal. Cette tendance s'observe déjà par l'augmentation du nombre de signalements non fondés au 911 pour coups de feu, qui sont passés de 277 en 2017 à 983 en 2021 (Lavoie, 2022). Les crimes par armes à feu ne sont pas les seuls actes de violence à attirer l'attention des observateurs. Les actes de cyberviolence, un phénomène qui touche particulièrement les jeunes, ont aussi contribué à alimenter les débats publics sur la sécurité¹.

Au-delà des opinions et des perceptions, d'après les données dont nous disposons, nous pouvons affirmer qu'en 2022, la région métropolitaine de Montréal peut encore être jugée sécuritaire. En effet, même si l'indice de gravité de la criminalité (2021) de la métropole québécoise s'élève à 55,9 (un taux plus élevé que celui de Toronto qui s'élève à 45,5), elle demeure loin derrière Vancouver, l'autre grand centre urbain canadien, qui affiche un taux de 81,6 (Statistique Canada, 2021b, p. 73)². En revanche, le taux d'homicides de 1,11 par 100 000 habitants (2021) place Montréal derrière Winnipeg (5,39), Edmonton (3,43), Vancouver (2,16) et Toronto (1,81), mais également en deçà de la moyenne canadienne, qui s'élève à 2,06 (Statistique Canada, 2022)³. Toutefois, la violence chez les 25 ans ou moins à Montréal est persistante et certaines tendances attirent l'attention. En effet, en 2021, l'IGC à Vancouver reculait de 7 % par rapport à 2020, alors qu'il augmentait de 3 % à Toronto et de 5 % à Montréal (Statistique Canada, 2022). Cette tendance est constante par rapport aux autres données dont nous disposons.

C'est dans ce contexte que le Laboratoire en sécurité urbaine (LabSU) du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) publie son deuxième rapport sur la violence commise et subie par les jeunes dans l'agglomération de Montréal, c'est-à-dire dans les 19 arrondissements de la Ville de Montréal et les 14 villes liées qui se trouvent sur l'île de Montréal⁴. Dans ce rapport, la catégorie « jeune montréalais »

¹ En 2020, 94 % des ménages canadiens disposaient d'une connexion à Internet à large bande fixe (Statistique Canada, 2021). Par ailleurs, plus de quatre Québécois sur cinq dans la tranche des 18 à 24 ans possèdent un téléphone intelligent (Académie de la transformation numérique, 2020;b).

² Pour des informations détaillées sur l'indice de gravité de la criminalité, consulter la documentation de 2022 de l'Institut de la statistique du Québec.

³ Le taux d'homicides à Montréal en 2021 est revenu au taux de 2018 après un recul en 2019 et 2020. Le taux de 1,11 avait permis à la métropole québécoise d'être qualifiée, en 2018, de ville la plus sécuritaire parmi les vingt plus grandes métropoles de l'Amérique du Nord (Montréal international, 2018). Les villes de Boston, Minneapolis, New York, San Diego, San Francisco, Seattle, Tampa, entre autres, figuraient sur cette liste.

⁴ Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal sont : Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-

désigne toute personne résidente de cette agglomération qui avait 25 ans ou moins en 2021. Le CIPC est un centre de ressources et de connaissances et un forum de discussion en matière de prévention de la criminalité et de renforcement de la sécurité qui a pour mandat, entre autres, à prévenir la criminalité, à encourager l'adoption de bonnes pratiques et à encourager le dialogue entre les acteurs sociopolitiques, y compris avec les organisations de la société civile (OSC) présentes à l'échelle locale⁵.

L'analyse des actes de violence commis et subis par les jeunes demeure un sujet important, car les jeunes constituent le segment de la population le plus à risque d'être impliqué dans des situations de violence (*Centers for Disease Control and Prevention, 2022; Krug et coll., 2002, p. 27*), caractérisées par « l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces envers autrui ou soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraînent ou risquent d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès » (*Krug et coll., 2002a; Organisation mondiale de la Santé, 2021*). Les jeunes représentent environ 28 % de la population de l'île de Montréal, qui s'élevait à 2 050 053 en 2020 (*Ville de Montréal, 2022;b, 2022;a*).

Ce rapport poursuit trois objectifs. Premièrement, sur le plan du renforcement des politiques publiques, et dans la continuité du premier rapport, nous cherchons à mettre à la disposition des décideurs publics un outil de planification stratégique reposant, entre autres, sur les données du Programme de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ainsi, nous actualisons le portrait chiffré en matière de crimes commis et subis par les jeunes, en ajoutant les données de 2020 (actualisées) et de 2021 (provisoires)⁶. Le premier chapitre donne un aperçu de la criminalité et du nombre de victimes chez les jeunes dans l'agglomération de Montréal. Le deuxième chapitre comporte une analyse approfondie des espaces de vie. Cette démarche importante permet de cerner les violences les plus fréquentes selon les divers espaces de vie, permettant ainsi de mobiliser plus efficacement les équipes de prévention sur le terrain. Dans le dernier chapitre, nous proposons des réflexions sur deux sujets qui intéressent l'opinion publique : les actes de cyberviolence et les actes de violence armée.

La-Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Les 14 villes liées sont : Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount. L'ensemble des arrondissements et des villes liées constituent l'« agglomération de Montréal » qui est ici un synonyme d'« île de Montréal ». Pour des définitions plus détaillées, consulter le glossaire à l'annexe 1.

⁵ Le CIPC s'acquitte de son mandat : a) en consolidant les connaissances disponibles et en surveillant les tendances nationales et internationales en matière de délinquance, de criminalité et de prévention de la criminalité; b) en produisant des connaissances, notamment grâce à l'élaboration d'outils et la réalisation d'analyses comparatives, ainsi que par la publication de rapports sur les tendances de la criminalité et les perspectives de prévention de celle-ci; c) en favorisant l'échange d'informations par l'entremise de colloques internationaux, de conférences, de séminaires, de formations pratiques et de rencontres d'experts et d) en apportant une assistance technique sur le terrain ainsi qu'un suivi consultatif sur divers projets.

⁶ Les codes de la DUC sont des outils de catégorisation qui permettent aux services de police de classer les actes criminels qu'ils enregistrent. Traitées par Statistique Canada, les données proviennent de la déclaration des affaires policières enregistrées par les services de police du Canada, dont le SPVM. Elles font l'objet de vérifications multiples avant d'être reconnues comme étant les statistiques officielles du Canada et disponibles pour des études et des analyses.

1. Point de départ dans l'étude des crimes commis et subis par de jeunes Montréalais

Le premier rapport sur la violence commise et subie par les jeunes s'articulait autour de quatre constats : a) les taux les plus élevés d'actes de violence survenus dans les 19 arrondissements de Montréal entre 2015 et 2019, toutes tranches d'âge connues confondues, ont été enregistrés dans les arrondissements Ville-Marie (9 964), Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (7 737), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (5 892), Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension (5 810) et Montréal-Nord (5 421); b) hormis le centre-ville, les arrondissements dans lesquels ont eu lieu le plus grand nombre d'actes de violence impliquant au moins un jeune dont l'âge est connu étaient Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (4,4 %), Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension (3,1 %), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce (3,1 %) et Montréal-Nord (3,0 %); c) comparativement aux taux les plus élevés de crimes impliquant au moins un jeune, les données varient de 36 % à L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à 46 % à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ce dernier arrondissement est suivi par Outremont (45 %), Pierrefonds-Roxboro (44 %) et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (42 %); d) dans la majorité des crimes commis par des jeunes de Montréal de 25 ans ou moins, nous observons un nombre de jeunes auteurs présumés plus élevé que le nombre d'actes enregistrés par les autorités, ce qui sous-entend, d'une part, qu'un certain nombre d'événements impliquent plusieurs personnes, que certains crimes ont été commis en groupe et, d'autre part, que les auteurs présumés de ces crimes non résolus n'étaient pas toujours connus, ce qui nuit à la production de données comparatives quant à l'âge et au sexe des auteurs présumés⁷. Notre analyse exclut les meurtres et les tentatives de meurtre, en raison du nombre peu élevé d'actes enregistrés dans cette catégorie.

Ce rapport a permis de formuler de nombreuses observations. Concernant les victimes, nous avons indiqué, entre autres, que les agressions sexuelles et les voies de fait constituaient les crimes impliquant le plus grand nombre de jeunes victimes sur l'île de Montréal, notamment dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie (21,5 % des dossiers enregistrés entre 2015 et 2019). Plus de 62 % des victimes d'un acte criminel signalé aux services de police entre 2015 et 2019 avaient 25 ans ou moins au moment des faits (comparativement à 38 % pour les personnes de 26 ans et plus). De plus, 88 % des jeunes victimes sont des femmes (comparativement à 12 % qui sont des hommes)⁸. Par ailleurs, concernant les jeunes auteurs présumés, le rapport 2021 a permis d'observer une légère hausse du nombre des personnes connues des autorités – la majorité étant des hommes – et du nombre d'actes enregistrés dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, même si un recul a également été observé à compter de 2017⁹.

⁷ Un auteur présumé d'un crime (connu des autorités ou non) peut être responsable de plusieurs infractions signalées aux services de police, mais l'impossibilité de traiter les cas de récidive ou de réitération oblige à la prudence dans l'interprétation des données. En ce qui concerne les crimes contre la personne commis entre 2015 et 2021 sur le territoire de l'agglomération de Montréal, nous connaissons l'âge de 67 % des auteurs présumés et de 91 % des victimes.

⁸ Les voies de fait étaient l'infraction la plus répandue chez les jeunes sur l'île de Montréal (de 2015 à 2019, un peu moins de 14 000 délits impliquant près de 15 550 jeunes victimes, c'est-à-dire environ 30 % de toutes les victimes recensées, toutes tranches d'âge confondues, comparativement à 70 % pour les personnes de 26 ans ou plus). Les jeunes filles représentent 51 % des victimes enregistrées et les garçons 49 %. Entre 2018 et 2019, le nombre de victimes de voies de fait, filles et garçons confondus, a connu une hausse importante, soit 22 % d'augmentation par rapport à l'année précédente, notamment dans les arrondissements Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Montréal-Nord.

⁹ Le nombre d'auteurs présumés de voies de fait avait reculé de 2015 à 2018, puis connu une hausse d'environ 20 % de 2018 à 2019. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter le précédent rapport sur la violence commise et subie par les jeunes (Chinchilla et coll., 2021).

Certains éléments ont évolué depuis la publication du premier rapport alors que d'autres sont demeurés stables. La répartition inégale des violences demeure invariable sur l'île de Montréal : elle tend à se concentrer dans les secteurs dans lesquels l'indice canadien de défavorisation multiple (ICDM) est plus élevé, à savoir dans l'est de l'île de Montréal, notamment dans les arrondissements de Montréal-Nord, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Saint-Léonard et Anjou¹⁰. Ce constat concorde avec les observations selon lesquelles les quartiers à faible revenu ont tendance à enregistrer des taux de violence plus élevés (Organisation mondiale de la Santé, 2015, p. 15) et avec les recherches qui indiquent que les quartiers défavorisés seraient plus susceptibles d'avoir un accès plus limité aux services communautaires et peuvent aussi être confrontés à la ségrégation et à l'exclusion sociale (Conger et coll., 2010; Fong E et Shibuya K., 2000). En résumé, les jeunes issus d'un foyer à faible revenu peuvent plus souvent être mis en cause, d'une certaine manière, dans des actes de violence (Organisation mondiale de la Santé, 2015, p. 55).

Parmi les nouveaux facteurs, il y a lieu de mentionner la pandémie de COVID-19. En effet, comme nous le savons tous, les années 2020 et 2021 ont été marquées par l'adoption de mesures sanitaires (et les confinements et déconfinements qui s'en sont suivis) visant à contenir la propagation de la maladie. L'analyse des actes criminels au cours de ces deux années doit donc se faire avec un peu plus de nuance, en contextualisant, et toujours en rappelant que ces années ne peuvent pas être utilisées comme une référence, car nous ne savons toujours pas quelles données expriment des actes criminels ponctuels, à court terme, et quelles données illustrent des tendances à long terme. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions majeures sur la société en général ainsi que sur l'économie et sur les soins de santé. Ces perturbations ont modifié la façon d'interagir et de socialiser, mais ont également eu une incidence sur la manière de commettre des crimes (Gouvernement du Canada, 2021). Un an et demi après le début de la pandémie de COVID-19, des constats semblables peuvent être faits sur le plan de la santé mentale des résidents de l'île de Montréal en général (Direction régionale de santé publique de Montréal, 2022). D'autres études ont été faites sur divers segments de la population québécoise¹¹. En résumé, notre analyse couvre la période de la

¹⁰ L'ICDM est une unité de mesure parmi d'autres qui permet de quantifier la vulnérabilité socioéconomique des jeunes, de leurs familles et de leurs communautés. Créé par Statistique Canada, cet indice distribue 18 variables en quatre dimensions, à savoir : a) la dépendance économique (des personnes non actives économiquement au chômage et aux programmes d'aide gouvernementaux; b) l'instabilité résidentielle (occupation des logements par des familles et fluctuation des habitants au fil du temps); c) la vulnérabilité situationnelle (l'état des logements, le pourcentage de personnes de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires et le pourcentage de personnes autochtones) et d) la composition ethnoculturelle (le pourcentage de personnes nées à l'étranger, ne parlant ni français ni anglais, arrivées au plus il y a cinq ans au Canada et appartenant à une « minorité visible »). Nous avons expliqué que malgré le fait qu'à Montréal, un immigrant sur cinq a déclaré avoir été victime de discrimination ou avoir été traité injustement entre 2009 et 2014 (Arora, 2019) et que l'OMS note que les cas de violence chez les jeunes augmentent dans des lieux caractérisés par des contextes comprenant, notamment l'exclusion sociale et la discrimination (Organisation mondiale de la Santé, 2015, p. 55), nous constatons que dans l'agglomération de Montréal, la diversité ethnoculturelle n'est pas concentrée géographiquement dans des lieux précis, c'est pourquoi cet indicateur n'est pas utilisé plus souvent dans les études du CIPC. Pour de plus amples informations, consulter Dong et coll., (2020), Sécurité Publique Canada, (2015) ou Statistique Canada (2019).

¹¹ Par exemple, une étude de l'Université de Sherbrooke révèle que la violence entre partenaires intimes au Québec a augmenté en suivant la courbe de progression de la pandémie de COVID-19. En effet, « les comportements violents envers les femmes, plus particulièrement la prise de contrôle et la violence physique, auraient atteint un sommet en février 2021 et octobre 2021, alors qu'ils étaient à leur plus bas en juin 2021. Ces changements semblent liés aux déconfinements de la période estivale ainsi qu'à l'augmentation du nombre de personnes infectées et au resserrement des mesures sanitaires au cours de l'hiver 2020-2021 (2^e vague) et à l'automne 2021 (4^e vague) » (Bulletin d'information de la direction de santé publique de l'Estrie, 2022). En octobre 2021, toujours selon cette étude, 17,6 % des femmes (une sur six) seraient exposées à des risques de violence conjugale (le taux dans la région de Montréal était de 22,5 %).

pandémie, mais dans le cadre de ce rapport, nous n'avons formulé aucune hypothèse concernant les liens entre la pandémie de COVID-19 et les crimes contre la personne enregistrés par le SPVM¹².

2. Rapport 2023 sur la violence commise et subie par les jeunes de l'île de Montréal

Ce deuxième rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de l'agglomération de Montréal est divisé en quatre chapitres. Le premier propose une analyse quantitative visant à approfondir l'analyse présentée dans le premier rapport, qui contenait une analyse descriptive des crimes contre la personne les plus fréquemment subis, entre 2015 et 2019, signalés par de jeunes victimes et commis par de jeunes auteurs présumés, contextualisée grâce aux données socioéconomiques de l'ICDM. Ce deuxième rapport a permis de procéder à la mise à jour de cette analyse à l'aide des données actualisées de 2020 et des données provisoires de 2021. De plus, nous avons désagrégé les données disponibles en trois tranches d'âge : enfants (11 ans ou moins), adolescents (de 12 à 17 ans) et jeunes adultes (de 18 à 25 ans)¹³.

Le deuxième chapitre porte sur l'approche des espaces de vie fréquentés par les jeunes. D'une part, nous pouvons désormais déterminer si les actes de violence dans lesquels des jeunes ont été mis en cause ont eu lieu dans leur quartier de résidence, plus précisément dans l'arrondissement de la ville de Montréal ou dans la ville liée située sur l'île de Montréal. Il s'agit ici d'un premier pas vers une approche de géographie politique de la criminalité (et des violences) chez les jeunes dans l'agglomération de Montréal. D'autre part, nous sommes maintenant en mesure de déterminer à quel moment de la journée, de la semaine et de l'année les crimes ont été rapportés. Ces données sont cruciales pour déterminer le degré de vulnérabilité aux divers types de violences, selon les tranches d'âge. Ce rapport permettra de mieux cibler les projets de prévention de la violence auprès des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

Le troisième chapitre traite de la cyberviolence. À cet égard, le CIPC, en collaboration avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), la *Fundación Pasos Libres*, IBM et le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE), faisait remarquer en 2021 que depuis le début de la pandémie de COVID-19, les signalements d'images de violences sexuelles infligées aux enfants avaient augmenté¹⁴. Le troisième chapitre permet de démontrer deux avancées à cet égard. Premièrement, sur le plan de l'analyse quantitative

¹² Dans un autre rapport (Cantin, 2022), le CIPC a noté que certains actes criminels d'atteinte à la propriété ont diminué au cours de cette période et que les obligations liées au confinement et à l'interdiction de se rassembler pouvaient aussi expliquer le recul du nombre de crimes contre la personne déclarés aux services de police. Toutefois, les risques en lien avec d'autres crimes contre la personne ont augmenté, faisant ainsi augmenter éventuellement l'occurrence d'autres types de violence, notamment la violence conjugale, (Conseil du statut de la femme (CSF), 2022; Institut national de santé publique du Québec, 2020). Cette augmentation serait partiellement attribuable à l'isolement social et aux conséquences économiques de la crise sur les revenus des femmes, qui auraient eu pour effet de fragiliser leur situation (Conseil du statut de la femme (CSF), 2022; Institut national de santé publique du Québec, 2020). De plus, une augmentation de plusieurs indicateurs concernant les armes à feu a été mesurée dans le Grand Montréal (Larin, 2022a, 2022b).

¹³ Nous avons retenu la définition juridique du terme « enfant » adoptée dans la plupart des actes internationaux, c'est-à-dire « un être humain de moins de 18 ans, à moins qu'en vertu de la loi applicable à l'enfant, la majorité ne soit atteinte plus tôt » (Organisation des Nations Unies, 1989). À des fins de précision et de cohérence conceptuelle, le CIPC a retenu la définition de « jeunes » normalisée par l'OMS : sont « jeunes » toutes les personnes de 25 ans ou moins. À noter qu'en 2002, l'OMS (Krug et coll., 2002) avait défini les « jeunes » comme étant les personnes de 10 à 29 ans, mais depuis, des rapports ont établi la limite de cette tranche d'âge à 25 ans. Cette définition est en concordance avec celle de plusieurs sources de données et d'analyses, notamment celle de l'Agence de la Santé Publique du Canada (2018, p. 7).

¹⁴ Pour de plus amples renseignements, voir Quessy (2021).

des actes de cybercriminalité, une étude sur le sujet a été réalisée à partir des données de la DUC. Ensuite, et surtout, le passage en revue de la littérature nous a permis de proposer une première définition du terme « cyberviolence » à des fins de travail.

En dernier lieu, comme nous l'avons mentionné en début de rapport, la violence armée à Montréal a pris une part conséquente dans le débat public. La manière dont le quatrième chapitre contribue à la compréhension du sujet est exposée en deux volets. Premièrement, d'un point de vue quantitatif, nous y présentons des extraits du rapport du CIPC sur les violences par arme à feu impliquant des jeunes de l'agglomération de Montréal (à paraître au cours du 3^e trimestre 2023). Cette analyse est importante car, depuis un certain temps, les actes de violence par armes à feu dépassent les voies de fait à l'arme blanche et les coups portés, notamment auprès des jeunes et des groupes criminalisés (Sécurité publique Canada, 2018a). Deuxièmement, d'un point de vue qualitatif, nous tenons à jeter les bases d'une analyse plus exhaustive de la violence armée, qui va au-delà des armes à feu et inclut également les armes blanches et les armes improvisées. Approfondir cette perspective est crucial, car les données à propos des actes criminels par arme à feu et des jeunes demeurent fragmentaires.

Le dernier point de ce rapport propose une réflexion sur la façon de faire la corrélation entre l'analyse quantitative des crimes rapportés par les services de police et les actes de violence commis et subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal. Nous préconisons une approche intégrée fondée sur le modèle de Krug et coll. (2002), qui applique à l'étude sur les actes de violence le savoir-faire de la santé publique. Cette approche permet de mettre en place des projets, des programmes et des stratégies de prévention primaire, secondaire et tertiaire des violences selon les quatre types d'actes de violence listés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) soit les actes de violence physique, les actes de violence psychologique, les actes de violence sexuelle et les actes de privation ou de négligence. Les principales recommandations qui ressortent de cette approche sont les suivantes : a) améliorer les systèmes de cueillette de données pour permettre d'analyser, avec le même degré de précision tout en veillant au caractère inclusif du processus de mobilisation des connaissances, les actes de violence physique, sexuelle et psychologique, la violence armée, la cyberviolence ainsi que les actes de négligence; b) renforcer l'offre d'ateliers de formation continue destinés aux intervenants du milieu communautaire en matière de prévention des actes de violence; c) mettre en place des projets de prévention des actes de violence physique, sexuelle, psychologique ainsi que des actes de négligence commis ou subis par les jeunes de moins de 25 ans dans les espaces de vie privés; d) mettre en place des projets de prévention des actes de cyberviolence et des actes de violence impliquant des armes dans le milieu scolaire; e) mettre en place des projets de prévention de l'acquisition, du port et de l'utilisation de divers types d'armes dans tous les espaces de vie, en accordant priorité, en premier lieu, aux espaces publics fermés et ouverts, et f) améliorer les données disponibles sur la cyberviolence afin de mieux comprendre l'interaction de l'environnement virtuel à l'égard des actes de violence physique, sexuelle et psychologique ainsi que des actes de violence armée.

3. Méthodologie

Les données policières sur lesquelles repose la base de données générales sur la criminalité du LabSU proviennent des affaires criminelles signalées ou connues des services de police et déclarées conformément aux règles du Programme de déclaration uniforme de criminalité (version 2.2 de la DUC). Ces données sont déclarées par les services de police sur le territoire montréalais et sont colligées par le ministère de la Sécurité publique (MSP). La base de données a été enrichie progressivement. Les variables pour la période de 2015 à 2018 étaient les suivantes : a) nature de l'infraction principale dans les catégories suivantes : crimes contre la personne (atteintes aux personnes), crimes contre la propriété (atteintes aux biens), infractions relevant

des lois fédérales sur les drogues et infractions relevant de la loi de la province du Québec sur le cannabis); b) année de l'infraction; c) heure; d) code postal du lieu où l'infraction a été commise; e) code descriptif du lieu; f) année de naissance de l'auteur présumé ou de la victime (si elle est connue); g) sexe de l'auteur présumé ou de la victime (s'il est connu). Depuis 2019, les catégories suivantes ont été ajoutées h) jour de la semaine et mois de l'infraction et i) code postal de la résidence de l'auteur présumé et de la victime.

Dans le premier chapitre, nous avons utilisé les données de 2015 à 2021 (les données de 2021 sont provisoires), en mettant l'accent sur les crimes commis et subis par les personnes de 25 ans ou moins de l'agglomération de Montréal. Dans le deuxième chapitre, les données portent plus précisément sur les années 2019 à 2021, sauf pour la première partie, qui couvre la période de 2015 à 2021. Par ailleurs, en 2020, deux indicateurs ont été ajoutés (sous forme de liste à cocher) pour les actes de cybercriminalité. Ces données ont permis d'alimenter l'analyse quantitative présentée dans le troisième chapitre.

Les données sur les affaires criminelles enregistrées par les services de police doivent être traitées avec prudence. Il est important de prendre en considération ce qui suit :

1. Le « chiffre noir », c'est-à-dire les incidents criminels qui ne sont jamais signalés aux services de police, qui est élevé (Perreault, 2015). Dans ce contexte, l'analyse chiffrée présentée au premier chapitre ne renvoie pas à l'ensemble des crimes commis et subis par des jeunes de l'agglomération de Montréal, mais plutôt aux événements impliquant des personnes de 25 ans ou moins, qui ont fait l'objet d'un signalement aux services de police, pour la plupart d'un rapport du SPVM.
2. Pour une analyse nuancée et équilibrée des années 2020 et 2021, comme nous l'avons déjà mentionné, il est important de prendre en considération le contexte associé à la pandémie de COVID-19. En effet, les répercussions psychosociales causées par les confinements à répétition n'ont toujours pas été déterminées ni les enjeux sociaux et économiques découlant de la crise sanitaire¹⁵.
3. Pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes impliquées dans des affaires criminelles, la base de données du LabSU ne contient pas d'informations nominatives. De ce fait, le CIPC n'est pas en mesure de distinguer les récidives ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes¹⁶. Ce même impératif de protection de la vie privée explique pourquoi les codes d'événements par types de crimes tirés de la liste de la DUC qui sont inférieures à cinq ne sont pas illustrées dans les graphiques, les tableaux et les figures. En effet, la publication de totaux trop peu élevés pourrait permettre d'identifier des personnes impliquées.
4. Les infractions déclarées par les services de police à l'échelle canadienne concernant la cybercriminalité sont comprises comme « toute infraction relevant du Code criminel du Canada dans laquelle la technologie de l'information et des communications (TIC) est l'objet du crime, ou

¹⁵ Pour tout complément d'information à ce sujet, voir Cantin (2022).

¹⁶ Soulignons que les taux de victimes connues proviennent généralement des victimes ayant signalé un incident aux autorités. Pour leur part, les taux concernant les victimes inconnues sont généralement calculés à partir des données déclarées par la police (sans que la victime ait pu être identifiée) ou pour lesquelles le genre ou l'âge n'ont pas été précisés. De plus, une même personne pourrait avoir été victime de plus d'une infraction recensée, ce qui représente une limitation importante dans l'analyse des données. En résumé, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si le nombre de victimes présenté comptabilise l'intégralité des récidives.

dans laquelle la TIC est nécessaire à la perpétration de l'infraction et en fait partie intégrante »¹⁷. Certaines règles et nuances sont à connaître concernant cette définition et la codification du dossier¹⁸. Ce sujet est abordé de nouveau au troisième chapitre. Dans l'immédiat, retenons que les indicateurs de cybercriminalité permettent uniquement de déterminer si des TIC ont été utilisées dans le cadre d'une infraction au Code criminel ou si ceux-ci étaient nécessaires pour commettre l'infraction (ou s'ils en faisaient partie intégrante).

5. Les données analysées dans ce rapport concernent les affaires criminelles pour lesquelles l'âge et/ou le sexe des victimes et des auteurs présumés sont connus, car l'étude porte précisément sur les jeunes. Les pourcentages relatifs aux victimes et aux auteurs présumés inconnus proviennent souvent d'informations déclarées par les services de police, qui n'ont pas identifié précisément les personnes mises en cause ni précisé le genre et/ou l'âge de celles-ci. De plus, une même personne pourrait avoir été victime de plus d'une infraction recensée, ce qui constitue une limitation importante pour l'analyse des données portant sur la criminalité.
6. Les données concernant les lieux, au sens de la DUC (voir la figure n° 1), révèlent que la majorité des actes de violence pour lesquels l'adresse est inconnue – 75,3 % des cas –, mais pour lesquels le type de lieu est connu, se sont déroulés sur la voie publique. Ces données ont une incidence sur l'analyse de certains types de crime, notamment parce que, comme nous l'avons démontré dans le rapport de l'année dernière, certains espaces de vie sont plus propices à certains crimes (Chinchilla et coll., 2021, p. 39). Par exemple, les voies de fait sont plus fréquentes dans des espaces privés tandis que les vols qualifiés sur la personne sont plus fréquents dans les espaces publics ouverts.
7. Les modifications apportées aux lois ou aux règles de déclaration des crimes dans le cadre de la DUC ont une incidence sur l'enregistrement des crimes et sur l'analyse des fluctuations¹⁹. Statistique Canada a reconnu que les nouvelles normes auront une incidence sur les taux de classement des affaires et sur le nombre d'affaires criminelles déclarées. En d'autres termes, même si les données recueillies pendant la période d'étude sont comparables, il faut garder à l'esprit que les modifications législatives et administratives ont peut-être influencé le processus de déclaration. Par

¹⁷ Les TIC comprennent, notamment, l'Internet, les ordinateurs, les serveurs, la technologie numérique ainsi que les appareils, les téléphones et les réseaux de télécommunication numériques. Si un texte électronique ou un message sur un réseau social se classe dans les actes criminels, par exemple la profération de menaces ou un acte de harcèlement criminel, ce message sera classé dans la catégorie des « cybercrimes ».

¹⁸ Par exemple, dans la définition de cybercrime, toute fraude commise par l'entremise de l'Internet ou d'un téléphone portable sera considérée comme un acte de cybercriminalité. Toutefois, si la fraude est commise sans appareil électronique, elle ne peut être considérée comme un cybercrime. Dans le même ordre d'idées, sur le plan de la codification du crime, si une personne résidant à Montréal ouvre, pendant une visite à Ottawa, un courriel contenant une forme de harcèlement criminel, la codification de cet acte criminel sera associée à cette ville, car il s'agit de l'endroit où le courriel a été ouvert (la perspective de la victime). Par la suite, le dossier sera pris en charge par les services de police de la ville d'Ottawa.

¹⁹ Par exemple, en 2014, d'importantes modifications ont été apportées au processus de signalement des crimes liés à l'exploitation sexuelle, au proxénétisme et au fait d'obtenir des services sexuels contre rétribution qui font partie, depuis 2015, des crimes contre la personne. De la même manière, l'entrée en vigueur le 17 octobre 2018 de la *Loi sur le cannabis* a eu une incidence sur le processus de signalement des crimes liés aux drogues et à l'alcool. En 2017, Statistique Canada, en collaboration avec les services de police, a introduit une définition des affaires criminelles dites « fondées » dans le Programme de la DUC. Le fait d'ajouter les événements sans preuve crédible qu'ils n'ont pas eu lieu a permis de mettre en application une approche davantage axée sur les victimes, mais a nécessité également que des changements soient apportés aux normes de déclaration relatives la DUC, qui sont entrés en vigueur en 2018. Cette nouvelle définition comprend également les affaires fondées sur les rapports fournis par une tierce partie.

ailleurs, les mouvements sociaux – par exemple les campagnes d’information au sujet des agressions sexuelles – peuvent également avoir une incidence sur le nombre d’actes criminels signalés aux services de police.

Il est recommandé de tenir compte de trois autres points pour acquérir une meilleure compréhension de ce rapport. D’une part, les données illustrées aux présentes se rapportent à des actes pour lesquels l’âge et le sexe des personnes impliquées sont connus. Ce point est crucial. En effet, il est important de tenir compte du fait que le nombre de cas (N) n’est souvent pas le même lorsqu’il est question de jeunes victimes et de jeunes auteurs présumés, mais également en ce qui concerne les listes des crimes les plus fréquents, qui sont établies selon le contexte. Par ailleurs, il peut arriver parfois que les nombres (N) et les pourcentages ne concordent pas avec les données illustrées dans les figures. Ceci est attribuable au fait que l’ensemble des cas sont comptabilisés dans les analyses, mais les données ventilées sont omises lorsque leur nombre est inférieur à cinq.

A young person wearing a black hoodie and a black cap is seen from behind, dancing in a circle. Their arms are raised, and they appear to be in the middle of a move. The background is filled with other people, some sitting on the ground, suggesting a social gathering or a dance event. The lighting is dim, with some highlights on the ground and the person's clothing.

**CHAPITRE 1 :
PORTRAIT CHIFFRÉ DES CRIMES COMMIS ET SUBIS PAR
LES JEUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, DE
2015 À 2021**

FAITS SAILLANTS

- 5) Les crimes le plus fréquemment subis par les jeunes sont les voies de fait (niveau 1), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles, les vols qualifiés sur la personne, les agressions sexuelles, les proférations de menaces et le harcèlement criminel.
- 4) Les crimes présumément commis le plus fréquemment par les jeunes sont les voies de fait (niveau 1), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles, les vols qualifiés sur la personne, les proférations de menaces, le harcèlement criminel et les voies de fait contre un policier.
- 3) 78,71 % de jeunes hommes sont impliqués dans les crimes commis contre la personne comparativement à seulement 21,28 % de jeunes femmes.
- 2) Les jeunes adultes représentent 65 % des victimes : 71,82 % en ce qui concerne les actes de harcèlement criminel et 67,39 % en ce qui concerne les voies de fait (niveau 1). Les jeunes de 12 à 17 ans forment le groupe majoritaire d'auteurs présumés de vol qualifié sur une personne.
- 1) Le plus grand nombre d'événements criminels impliquant des personnes de 25 ans ou moins se produisent dans l'arrondissement Ville-Marie, suivi par les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Montréal-Nord.

Dans ce chapitre, nous présentons une analyse quantitative des crimes commis et subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal entre 2015 et 2021. Il convient toutefois d'apporter une certaine nuance dans le traitement et l'analyse des statistiques relatives aux affaires impliquant des jeunes. En effet, la base de données du LabSU, qui repose sur la DUC, a dénombré, entre 2015 et 2021, 46 393 victimes de 25 ans ou moins de crimes contre la personne (dont l'âge est connu). Ceci correspond à 33,13 % du total des crimes contre la personne, toutes tranches d'âge confondues, signalés dans l'agglomération de Montréal pendant cette période¹. Cette même base de données dénombre 93 273 auteurs présumés de crimes contre la personne. Sur ce total, les jeunes adultes de 18 à 25 ans représentent 19,54 % des personnes dont l'âge et le sexe sont connus².

Notre présentation des données s'articule en deux temps. Dans la première section, nous avons présenté une actualisation du portrait chiffré dans le premier rapport sur les actes de violence commis et subis par des jeunes de Montréal (voir : Chinchilla et coll., 2021). Nous avons ensuite approfondi l'analyse en y ajoutant les données (actualisées) de 2020 et (provisaires) de 2021 et en désagrégeant les données par groupe d'âge (enfance, adolescence et jeunes adultes). Par la suite, nous avons présenté la répartition géographique des jeunes victimes de crimes contre la personne sur l'île de Montréal. Dans la deuxième section, nous avons mis en lumière, d'une part, les crimes contre la personne les plus fréquents dont les jeunes sont victimes et, d'autre part, les crimes les plus fréquents commis par des jeunes.

1. Crimes commis et subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal

1.1. Mise en contexte

Nous débutons l'analyse en ventilant les 46 393 jeunes victimes par groupes d'âge, à savoir les enfants entre 0 et 11 ans, les adolescents entre 12 et 17 ans et les jeunes adultes entre 18 et 25 ans. D'entrée de jeu, nous constatons que le poids des deux premiers sous-groupes est marginal comparativement au total des victimes signalées entre 2015 et 2021 dont l'âge est connu³. Les 28 915 victimes entre 18 et 25 ans représentent 20,65 % des victimes de crimes contre la personne. Faisons le même exercice pour les jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne recensés dans l'agglomération de Montréal entre 2015 et 2021. Sur les 26 819 jeunes auteurs présumés, les jeunes de 17 ans ou moins sont un faible pourcentage (par rapport au total, toutes tranches d'âge confondues) alors que 18 224 (19,54 %) sont des jeunes entre 18 et 25 ans⁴. En isolant les « jeunes » du total des signalements, nous constatons que parmi les personnes de 25 ans ou moins, 1,07 % ont entre 0 et 11 ans, 30,98 % ont entre 12 et 17 ans et 67,95 % ont entre 18 et 25 ans. Le graphique n° 1 illustre la répartition des jeunes victimes et des jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne recensés dans l'agglomération de Montréal entre 2015 et 2021.

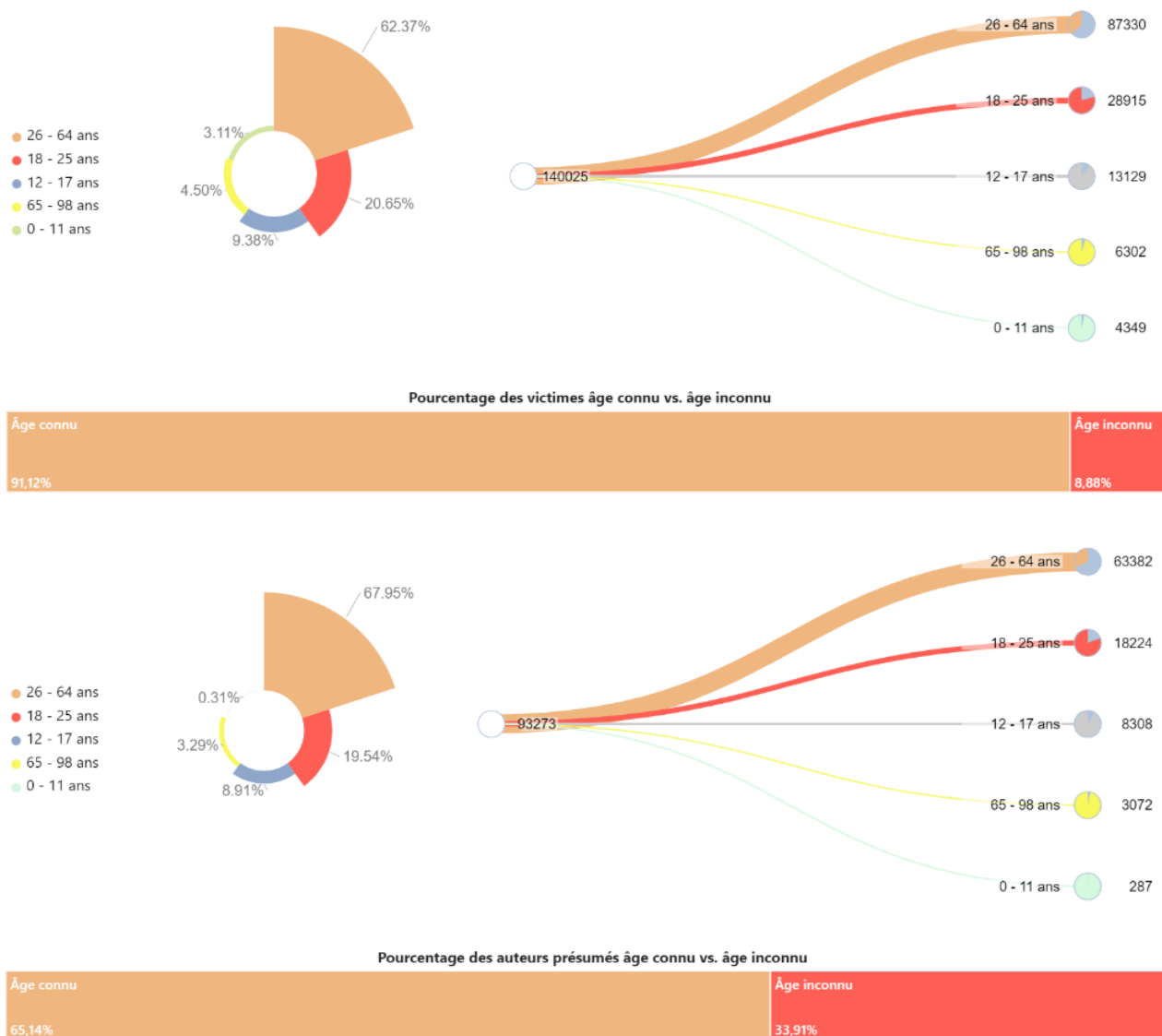
¹ La majorité des 87 330 (62,37 %) victimes signalées (toutes tranches d'âge confondues) ont entre 26 et 64 ans.

² Les adultes de 26 à 64 ans représentent plus de 67,95 % des auteurs présumés de crimes, toutes tranches d'âge confondues.

³ Le nombre d'enfants de 11 ans ou moins recensés parmi les victimes signalées s'élève à 4 349 (3,11 %) alors que le nombre de jeunes victimes entre 12 et 17 ans s'élève à 13 129 (9,38 %). Ces deux pourcentages sont calculés à partir du total des victimes signalées, toutes tranches d'âge confondues.

⁴ Seulement 287 auteurs présumés (0,31 %) ont entre 0 et 11 ans et 8 308 (8,91 %) ont entre 12 et 17 ans.

Graphique n° 1 : Répartition des jeunes victimes (graphique du haut) et des jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne (graphique du bas) dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2021^P



^P Les données de 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC

Examinons maintenant l'évolution du nombre de jeunes victimes entre 2015 et 2021. Après une diminution du nombre de jeunes victimes en 2020, une tendance à la hausse du nombre de victimes de 25 ans ou moins a été observée en 2021. Rappelons que le recul en question coïncide avec le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, ce qui nous permet d'affirmer que la pandémie a eu une incidence sur le nombre de victimes (Cantin, 2022). De quelle manière ces données s'inscrivent-elles dans les tendances de la criminalité sur l'île de Montréal? Après le sommet de 2019 sur le plan du nombre de jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne (4 315 jeunes), les années 2020 et 2021 ont été marquées par un recul, notamment chez les adolescents de 12 à 17 ans et chez les jeunes adultes de 18 à 25 ans. En fait, pour la période de 2015 à

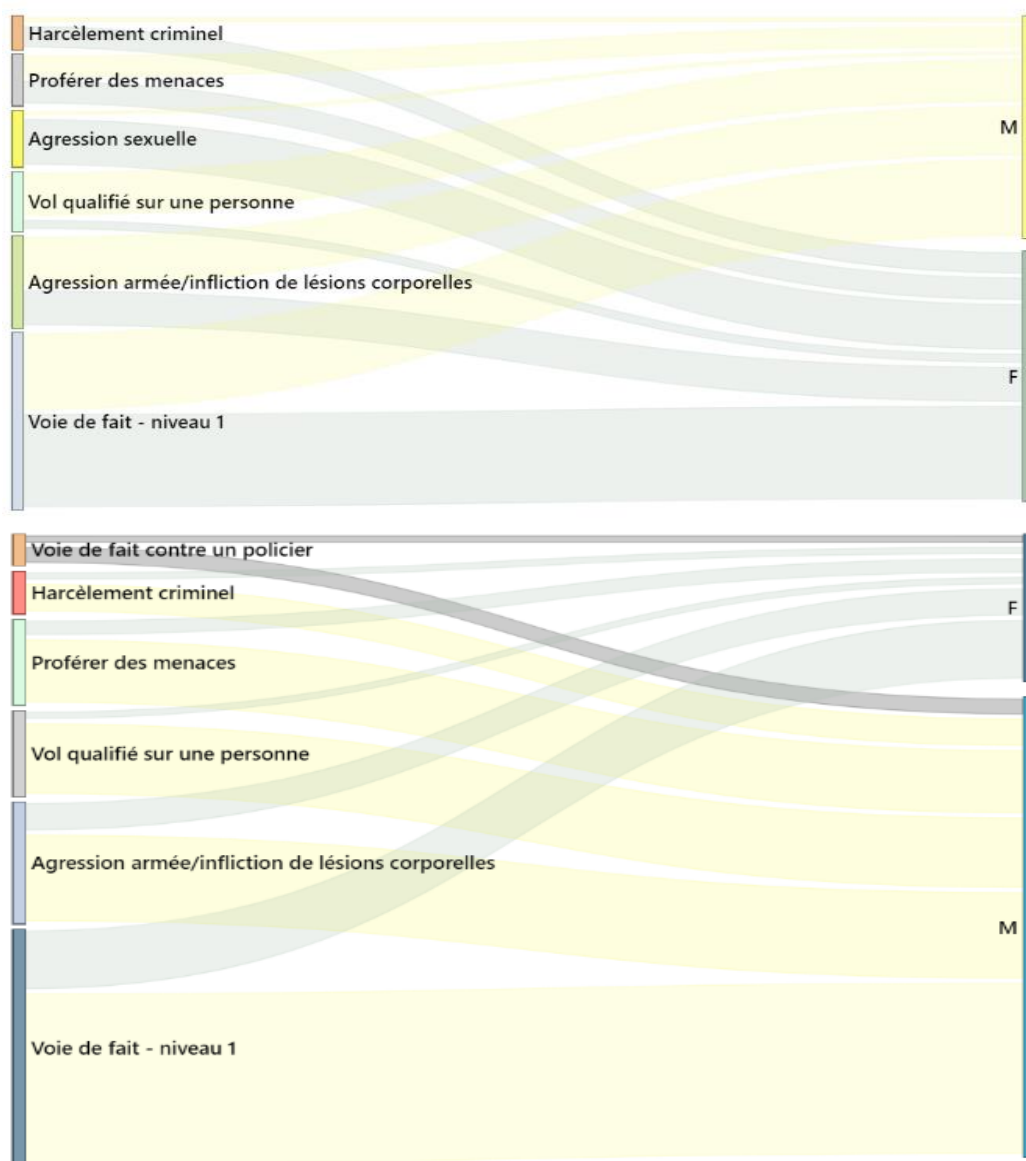
2021, l'année 2021 est désormais l'année qui compte le plus faible nombre de jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne dans ces deux groupes d'âge. Or, une tendance semblable a été observée chez les victimes de crime contre la personne pendant cette même période, dont l'année 2019 représente le sommet dans la mesure où le nombre de jeunes victimes de 11 ans ou moins et de 18 à 25 ans a connu une augmentation. En 2020, nous avons constaté un recul du nombre de victimes de crimes parmi les jeunes des trois groupes d'âge. En effet, comparativement à 2019, en 2020 le nombre de victimes a diminué de 213 dans la catégorie des enfants, de 320 dans la catégorie des adolescents et de 225 dans la catégorie des jeunes adultes.

Deux éléments n'ont pas suivi cette tendance. En effet, nous constatons que les signalements de jeunes victimes ont grimpé en flèche dans les trois groupes d'âge en 2021 pour atteindre un nouveau sommet. Dans la catégorie des enfants, nous avons observé la plus importante augmentation du pourcentage de victimes entre 2020 et 2021. Avec 546 victimes en 2020 et 725 victimes en 2021, nous assistons à une augmentation de 179 victimes (33,78 %). Les adolescents de 12 à 17 ans sont le groupe qui compte le plus grand nombre de nouvelles de victimes. Si nous comparons 2020 (1 829 victimes) et 2021 (2 298 victimes), nous constatons que ce sous-groupe compte 469 victimes de plus en 2021 (une augmentation de 25,64 % comparativement à l'année précédente). Enfin, chez les jeunes adultes, nous avons noté 4 314 victimes en 2021 comparativement à 4 165 en 2020, une augmentation de 149 (3,58 %) nouvelles victimes en 2021. En résumé, les 7 337 victimes entre 0 et 25 ans signalées en 2021 représentent une augmentation de 12,19 % comparativement aux 6 540 victimes de ce même groupe signalées en 2020. Par ailleurs, le nombre d'enfants présumés avoir commis des crimes contre la personne a connu une croissance constante entre 2015 et 2021. Le poids de ce segment populationnel dans l'ensemble des signalements est faible, mais il est en hausse. En effet, alors que 22 jeunes présumés ont été signalés en 2015, ce nombre a grimpé à 61 en 2021 (42 en 2016, 34 en 2017, 34 en 2018, 44 en 2019 et 50 en 2020)⁵.

Examinons maintenant les crimes les plus fréquents, entre 2015 et 2021, parmi les jeunes de l'agglomération de Montréal, selon le sexe des victimes. Ces crimes sont les suivants : voies de fait (14 464 victimes), agressions armées/inflictions de lésions corporelles (7 260 victimes), vols qualifiés sur une personne (4 569 victimes), agressions sexuelles (code d'infraction 1330) (4 313 victimes), profération de menaces (3 854 victimes) et harcèlement criminel (2 381 victimes). Le nombre de jeunes impliqués dans un de ces actes criminels s'élève à 36 841 personnes. Ainsi, les crimes les plus fréquents recensés entre 2015 et 2021 représentent 79,41 % des 46 393 victimes présentées dans le graphique n° 1. Parmi ces 36 841 jeunes victimes, 19 598 (53,19 %) sont de femmes et 17 243 (46,81 %) sont des hommes. À noter que les femmes, représentées en gris dans le graphique n° 2 sont majoritairement des victimes de voies de fait (niveau 1) (54,80 % des victimes signalées pour cette catégorie de crime), de harcèlement criminel (78,92 % des victimes signalées pour cette catégorie de crime) et d'agressions sexuelles (91,1 % de l'ensemble des actes de violence de ce type). Pour leur part, les jeunes hommes, représentés en jaune dans le graphique, sont majoritairement des victimes de vols qualifiés (81,13 % des victimes signalées pour cette catégorie de crime) et d'agressions armées/inflictions de lésions corporelles (58,34 % des victimes signalées pour cette catégorie de crime).

⁵ Le CIPC a analysé dans un autre rapport l'incidence des confinements et des mesures sanitaires adoptées pendant la pandémie de COVID-19 sur les crimes contre la personne. Pour en savoir plus à ce sujet, voir Cantin (2022, p.19 à 22).

Graphique n° 2 : Crimes contre la personne les plus fréquents dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2021^P : jeunes victimes (graphique du haut) et jeunes auteurs présumés (graphique du bas), selon le sexe



^P Les données de 2021 sont provisoires.

Note : ce graphique illustre les signalements des victimes et des auteurs présumés de crimes contre la personne dont l'âge et le sexe sont connus.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

Au sujet des auteurs présumés de crimes contre la personne et toujours en nous appuyant sur les cas dans lesquels l'âge et le sexe des personnes impliquées sont connus, nous notons que les crimes les plus souvent commis par les jeunes de 25 ans ou moins de l'agglomération de Montréal sont les voies de fait (niveau 1) (9 061 jeunes), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles (4 438 jeunes), les vols qualifiés (3 007 jeunes), la profération de menaces (3 001 jeunes), le harcèlement criminel (1 291 jeunes) et, en dernier lieu, les voies de fait contre un policier (845 jeunes) pour un total global de 21 643 personnes. Trois observations

peuvent d'ores et déjà être formulées : a) les jeunes hommes sont plus impliqués dans les crimes commis contre la personne que les jeunes femmes. En effet, ceux-ci représentent 78,71 % des auteurs présumés (17 036) alors que les jeunes filles constituent 21,28 % des auteurs présumés (4 607). Certains crimes comme les vols qualifiés sont commis de façon disproportionnée par de jeunes hommes (91,91 %); b) le crime le plus commis par les jeunes femmes est celui de voies de fait, ce qui représente 49,73 % des crimes commis par des femmes (2 291 sur 4 607); c) chez les jeunes hommes, les voies de fait (niveau 1) constituent 39,74 % des crimes commis (6 670 auteurs présumés de voies de fait sur 17 036 auteurs présumés des crimes les plus fréquents), suivi par les agressions armées à 19,95 % (3 398 sur 17 036) et en dernier les vols qualifiés représentent 16,22 % des crimes commis (2 764 sur 17 036).

1.2. Analyse géographique : les « points chauds » des crimes contre la personne sur l'île de Montréal

Comme nous l'avons indiqué précédemment, il est possible de repérer les « points chauds » dans lesquels sont concentrés les crimes rapportés sur l'île de Montréal. La première colonne du tableau n° 1 présente le nombre d'actes de violence par arrondissement et par ville liée pour lesquels nous connaissons l'âge d'au moins une personne impliquée. La deuxième colonne indique le nombre de cas pour lesquels l'âge des auteurs est connu, qui impliquent au moins une personne de 25 ans ou moins. Les deux colonnes de droite indiquent les pourcentages liés au nombre de jeunes mis en cause dans des infractions comparativement au nombre d'actes survenus dans l'arrondissement ou dans la ville liée concernée, ainsi que le nombre de jeunes mis en cause comparativement au nombre d'actes enregistrés dans les 19 arrondissements et les 14 villes liées de l'agglomération de Montréal.

Trois observations retiennent notre attention. Premièrement, de 2015 à 2021, le plus grand nombre d'événements violents survenus (toutes tranches d'âge confondues) ont été enregistrés dans les arrondissements suivants : Ville-Marie (14 134), Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (10 930), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce (8 874) Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (8 617) et Montréal-Nord (7 996). Cette répartition territoriale des crimes est identique à celle présentée dans le rapport précédent. Deuxièmement, mis à part l'arrondissement de Ville-Marie, les cinq endroits où ont eu lieu le plus grand nombre d'événements impliquant au moins un jeune sont les mêmes que ceux de 2015 à 2020, c'est-à-dire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (4 442 actes criminels soit 3,3 %), Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (3 335 actes criminels soit 2,5 %), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (3 285 actes criminels soit 2,5 %), Montréal-Nord (3 147 actes criminels soit 2,4 %) et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (2 758 actes criminels soit 2,1 %). Troisièmement, si nous nous intéressons au pourcentage des actes de violence dans lesquels au moins un jeune a été impliqué dans son arrondissement, nous constatons qu'ils varient d'un taux de 68 % pour la municipalité de Senneville à un taux de 28 % à Baie-d'Urfé⁶.

⁶ En effet, en 2021 (Chinchilla et coll., 2021, p. 21) nous avons noté que le plus grand nombre d'événements survenus (toutes tranches d'âge connues confondues) avaient été enregistrés dans les arrondissements suivants : Ville-Marie (9 964), Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (7 737), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (5 892), Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (5 810) et Montréal-Nord (5 421). Nous avons également affirmé qu'il était prévisible de voir le centre-ville de Montréal (arrondissement de Ville-Marie) au premier rang sur le plan du nombre d'événements en raison de la population flottante dans cet arrondissement. Hormis le centre-ville de Montréal, les arrondissements dans lesquels se sont déroulés le plus grand nombre d'événements impliquant au moins un jeune sont Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (4,4 %), Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (3,1 %), Côte-des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce (3,1 %) et Montréal-Nord (3,0 %).

Tableau n° 1 : Violence commise et subie par des jeunes : crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2021 (toutes tranches d'âge confondues)

Arrondissements et villes liées	# total d'événements (âge connu) (2015-2021p)	# d'événements dans lesquels il y a au moins un jeune impliqué (2015-2021p)	% des évènements dans lesquels il y a au moins un jeune impliqué (2015-2021p)	
			dans les arrondissements et les villes liées	dans l'agglomération
Inconnu	16254	6716	41	5,1
Ahuntsic_Cartierville	6264	2288	37	1,7
Anjou	2156	847	39	0,6
Baie D'urfé	85	24	28	0,0
Beaconsfield	322	163	51	0,1
Côte-des-Neiges_Notre-Dame-de-Grâce	8874	3285	37	2,5
Côte-Saint-Luc	876	299	34	0,2
Dollard-des-Ormeaux	1373	608	44	0,5
Dorval	1405	570	41	0,4
Hampstead	106	39	37	0,0
Kirkland	388	173	45	0,1
Lachine	3944	1511	38	1,1
LaSalle	4737	1831	39	1,4
L'Île-Bizard_Sainte-Geneviève	741	262	35	0,2
Mercier_Hochelaga-Maisonneuve	10930	4442	41	3,3
Montréal Est	681	347	51	0,3
Montréal-Nord	7996	3147	39	2,4
Montréal-Ouest	106	51	48	0,0
Mont-Royal	657	277	42	0,2
Outremont	561	261	47	0,2
Pierrefonds_Roxboro	2403	1043	43	0,8
Plateau Mont-Royal	6312	2406	38	1,8
Pointe-Claire	1187	551	46	0,4
Rivière-des-Prairies_Pointe-aux-Trembles	5967	2758	46	2,1
Rosemont_La Petite Patrie	7297	2411	33	1,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	224	121	54	0,1
Saint-Laurent	3943	1601	41	1,2
Saint-Léonard	3816	1469	38	1,1
Senneville	28	19	68	0,0
Sud-Ouest	5537	2150	39	1,6
Verdun	4122	1439	35	1,1
Ville-Marie	14134	5181	37	3,9
Villeray_Saint-Michel_Parc-Extension	8617	3335	39	2,5
Westmount	603	235	39	0,2
Totaux	132646	51860	-	-

Ⓟ Les données de 2021 sont provisoires.

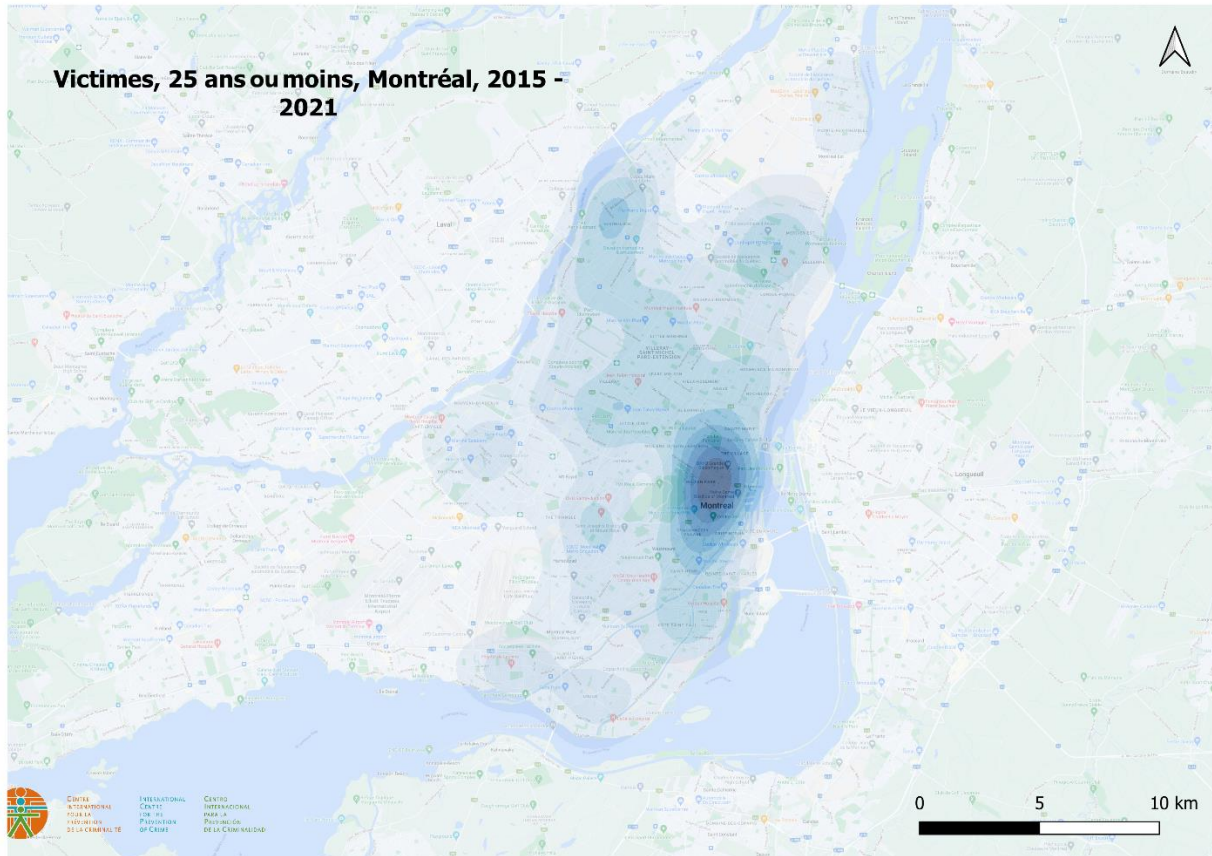
Note : ce tableau représente les signalements des victimes et des auteurs présumés de crimes contre la personne dont l'âge et le sexe sont connus. Les données inconnues correspondent aux affaires pour lesquelles le code postal n'a pas été noté. Dans 71 % des cas, ces affaires ont eu lieu sur la voie publique.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

La carte n° 1 illustre les endroits qui, entre 2015 et 2021, ont fait l'objet du plus grand nombre de signalements de victimes de crimes contre la personne dont l'âge et le sexe sont connus. En examinant cette carte, nous constatons que les arrondissements qui enregistrent plus grand nombre de victimes sont l'arrondissement de Ville-Marie et ses arrondissements environnants (Plateau Mont-Royal et Westmount). Nous observons également une concentration du nombre de victimes de crimes contre la personne dans

les arrondissements Montréal-Nord, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce et Hochelaga Maisonneuve. Ce portrait concorde avec les données résumées dans le tableau n° 1.

Carte n° 1. Victimes de 25 ans ou moins de crimes contre la personne signalés dans l'agglomération Montréal entre 2015 et 2021^P



^P Les données de 2021 sont provisoires.

Note : cette carte illustre les signalements de victimes de crime contre la personne dont l'âge et le sexe sont connus.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

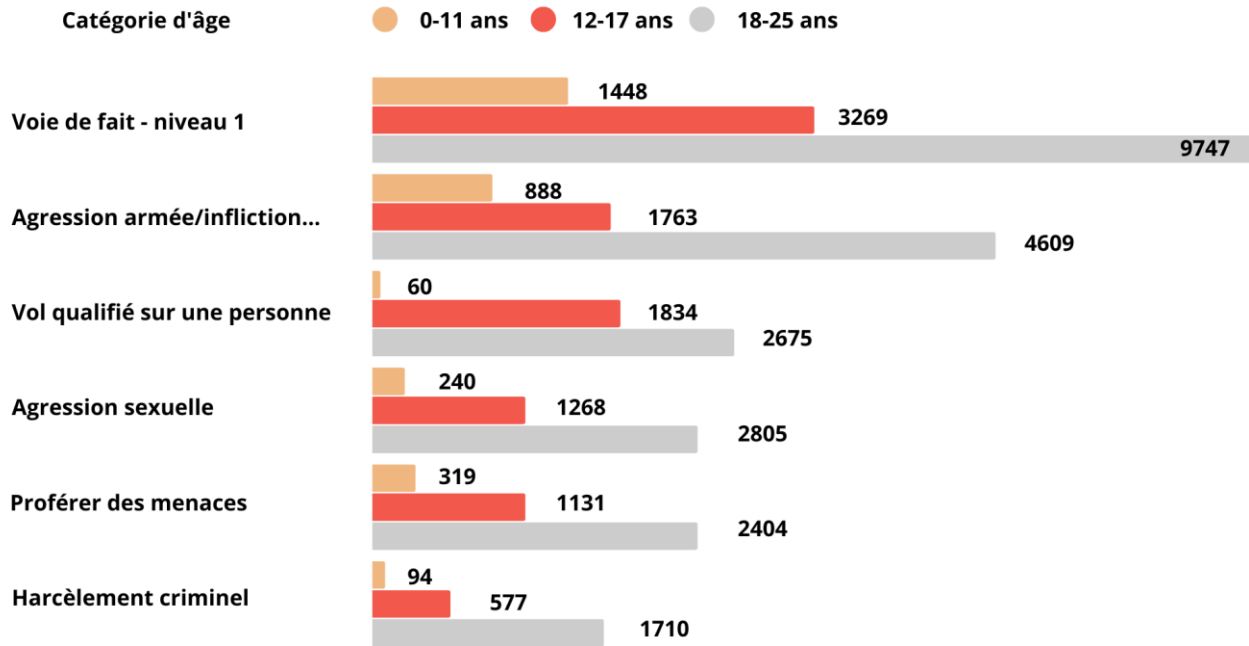
2. Les crimes les plus fréquents chez les jeunes de l'agglomération de Montréal

2.1. Les crimes contre la personne les plus fréquemment subis par les jeunes

Quels sont les crimes contre la personne les plus fréquents parmi les jeunes victimes de l'agglomération de Montréal de 2015 à 2021? Le graphique n° 3 répertorie les suivants : les voies de fait (niveau 1), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles, les vols qualifiés sur une personne, les agressions sexuelles (code d'infraction 1330), la profération de menaces et le harcèlement criminel. Décortiquons maintenant les données selon les trois groupes d'âge qui font l'objet de la présente analyse, toujours en

rappelant que celle-ci concerne les victimes dont nous connaissons l'âge et le sexe. Le nombre de victimes s'élève à 36 841, ce qui représente 30,95 % des 119 015 victimes, toutes tranches d'âge confondues).

Graphique n° 3 : Nombre de jeunes victimes d'un des crimes contre la personne les plus fréquents dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2021^P



^P Les données de 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

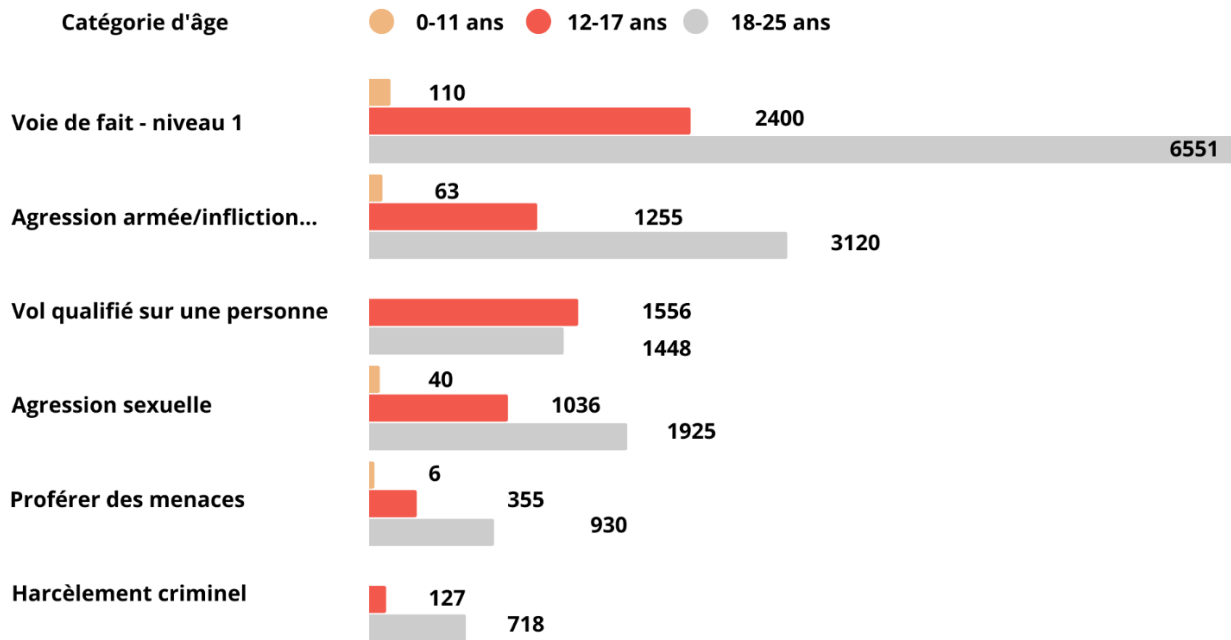
Entre 2015 et 2021, 3 049 victimes entre 0 et 11 ans – 8 % des victimes de crimes contre la personne les plus fréquents parmi les jeunes de 25 ans ou moins – ont été signalées. Parmi ces crimes, les voies de fait sont les plus fréquentes, représentant 47,49 % des crimes subis par les enfants (1 448 signalements); les agressions armées/inflictions de lésions corporelles se situent en deuxième position, avec un pourcentage de 29,12 % (888 victimes). Soulignons que 240 enfants (7,87 % des signalements) ont été victimes d'agression sexuelle. En ce qui concerne les victimes entre 12 et 17 ans, 9 842 victimes ont été recensées. Ceci représente 26,72 % des victimes de crimes contre la personne les plus fréquents parmi les jeunes de 25 ans ou moins. À 33,21 %, les voies de fait (niveau 1) constituent l'infraction faisant le plus de victimes dans ce groupe d'âge alors que l'infraction faisant le moins de victimes, les agressions sexuelles, compte pour 12,88 % des victimes, toujours dans ce même sous-groupe. Enfin, en ce qui concerne les victimes entre 18 et 25 ans (65 % des 25 ans ou moins), les crimes les plus fréquents sont le harcèlement criminel 71,82 % et les voies de fait (niveau 1) 67,39 %.

2.2. Les crimes contre la personne le plus fréquemment commis par les jeunes

Le graphique n° 4 donne un aperçu du nombre de jeunes, sans égard au sexe qui, entre 2015 et 2021, font partie des auteurs présumés d'au moins un des crimes les plus fréquents dans l'agglomération de Montréal. Cette liste est classée comme suit, par ordre décroissant : voies de fait (niveau 1), agressions

armées/inflictions de lésions corporelles, vols qualifiés sur une personne, profération de menaces, harcèlement criminel et voies de fait contre un policier.

Graphique n° 4 : Nombre de jeunes auteurs présumés d'un des crimes contre la personne les plus fréquents dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2021^P



^P Les données de 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

Poursuivons avec les faits saillants des crimes commis par les trois groupes d'âge qui font l'objet de la présente analyse. Par rapport aux enfants, une évidence s'impose : ceux-ci sont en général rarement des auteurs des crimes contre la personne. En effet, leur participation représente seulement 1 % du total du nombre de jeunes présumés d'un crime contre la personne (dont nous connaissons l'âge et le sexe, bien entendu), c'est-à-dire 219 sur 21 640. Le sous-groupe des 12 à 17 ans constitue 31,01 % (6 729 sur 21 640) du total des jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne, toujours sur le même territoire et au cours de la même période. À noter que 26,49 % des voies de fait ont été signalées dans cette tranche d'âge (2 400 sur 9 061). De plus, soulignons que les jeunes de 12 à 17 ans forment le groupe majoritaire en termes d'auteurs présumés de vol qualifié sur une personne (1 556 sur un total de 4 398), toutes tranches d'âge confondues. Enfin, les jeunes adultes constituent 67,9 % (14 692 sur 21 640) du total de jeunes auteurs présumés d'un crime contre la personne. Excepté le vol qualifié sur une personne, ce groupe d'âge compose la grande majorité des auteurs signalés d'un crime contre la personne. À titre d'exemple, 84,98 % (718 sur 845) des signalements en lien avec un délit de voies de fait contre un policier mettent en cause un jeune de cette tranche d'âge et 72,29 % (6 551 sur 9 061) des signalements pour voies de fait (niveau 1) mettent en cause un jeune adulte.

3. Considérations supplémentaires (première partie) : de plus en plus de jeunes victimes de crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal

Le deuxième rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de l'agglomération de Montréal confirme les observations réalisées par le premier rapport. Les agressions sexuelles (code d'infraction 1330) et les voies de fait constituent toujours les crimes qui impliquent le plus grand nombre de jeunes. La grande majorité des victimes sont des femmes alors que la grande majorité des jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne sont des hommes. De façon générale, 50,77 % des victimes d'agressions sexuelles et de vols qualifiés sur une personne sont subies par des personnes de 25 ans ou moins.

Trois grandes conclusions ressortent de cette analyse. Premièrement, en termes de tendances et par rapport aux victimes, les crimes contre la personne subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal sont à la hausse. Les jeunes adultes de 18 à 25 ans composent la majorité des victimes, mais tous les groupes d'âge sont touchés. En ce qui concerne les auteurs présumés, la tendance est à la baisse chez les adolescents de 12 à 17 ans et chez les jeunes adultes de 18 à 25 ans, notamment depuis l'année 2020. Le pourcentage de signalements d'enfants présumés avoir commis des crimes contre la personne (comparativement à l'ensemble des jeunes) n'est que de 1,07 %, mais soulignons qu'il s'agit du seul groupe d'âge en hausse, qui est passé de 34 signalements en 2018 à 61 en 2021. Deuxièmement, sur le plan des « points chauds », le plus grand nombre d'actes criminels mettant en cause des jeunes se produisent, comme nous l'avons indiqué dans le premier rapport, en premier lieu dans l'arrondissement de Ville-Marie, suivi par les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Montréal-Nord. Nous avons remarqué également des foyers de concentration du nombre de crimes aux abords des arrondissements du Sud-Ouest, Saint-Laurent, Lachine et de LaSalle. Plusieurs « points chauds » impliquant des jeunes ont été repérés près de certains établissements d'enseignement (écoles secondaires, cégeps et universités), de certains axes de transport en commun et de certains hôpitaux.

Troisièmement, en termes de groupe d'âge, soulignons que la majorité des victimes et des jeunes présumés concernent les jeunes de 18 à 25 ans, qui représentent plus de 62,33 % des victimes de crimes contre la personne et plus de 67,95 % des jeunes présumés. Si les données concernant les crimes contre la personne les plus fréquents, entre 2015 et 2021, démontrent que les jeunes en ont commis 27,67 %, il n'en demeure pas moins que 68,30 % des vols qualifiés (affaires pour lesquelles nous connaissons l'âge et le sexe des présumés responsables) ont été commis par des personnes de 25 ans ou moins (toutes tranches d'âge confondues). Autre fait pertinent, les jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne de sexe masculin représentent 71 % du nombre de jeunes de 25 ans ou moins (soit 17 036) alors que les jeunes auteurs présumés de sexe féminin ne représentent que 21,28 % (soit 4 607).



CHAPITRE 2 :
ANALYSE APPROFONDIE PAR ESPACE DE VIE

FAITS SAILLANTS

- 1) Parmi les quatre espaces de vie présentés, c'est-à-dire les espaces privés, publics ouverts et fermés et le milieu scolaire, les cinq crimes fréquemment **subis** sont : les voies de fait (niveau 1), les proférations de menace, les agressions armées/inflictions de lésions corporelles, les agressions sexuelles et les vols qualifiés sur une personne.
- 2) Parmi les quatre espaces de vie présentés, les cinq crimes les plus fréquemment **commis** sont : les voies de fait (niveau 1), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles, les proférations de menaces, les actes de harcèlement criminel et les vols qualifiés sur une personne.
- 3) Dans les espaces publics ouverts, les hommes représentent 59,16 % des victimes et 60,13 % des auteurs présumés de vols qualifiés sur une personne (tous sexes et espaces de vie confondus).
- 4) La plupart des actes de violence commis et subis par des jeunes de l'agglomération de Montréal ont lieu dans des espaces de vie privés, sans égard à l'heure, au jour de la semaine ou au mois au cours duquel l'acte criminel a été rapporté.
- 5) Les jeunes femmes sont plus souvent victimes d'agressions sexuelles que les jeunes hommes, tous espaces de vie confondus (3 929 femmes comparativement à 384 hommes). De plus, les femmes qui subissent une agression sexuelle dans des espaces privés représentent 47,25 % des victimes (tous sexes et espaces de vie confondus).
- 6) La majorité des victimes et des jeunes auteurs présumés proviennent d'une localité (arrondissement ou ville liée) différente de celle dans laquelle le crime a été enregistré.
- 7) Les actes de violence commis en milieu scolaire dans le sous-groupe des 11 ans ou moins sont principalement observés entre 7 h et 8 h 59.

Le concept d'« espace de vie » peut être défini (selon di Meo, 1990, p. 362) comme « l'espace fréquenté par chacun de nous, avec ses lieux attractifs, ses nœuds autour desquels se construit l'existence personnelle : le logis, la maison, les lieux de travail et de loisirs... C'est l'espace concret du quotidien ». L'approche provient des études des migrations entreprises sous l'angle de la géographie et de la démographie. (Robette, 2012). Cette perspective a été développée par Brunet (1973) et ensuite par Courgeau (1975) et Frémont (1976). Ce dernier a élaboré l'analyse des déplacements quotidiens, rejoignant ainsi les travaux de Hägerstrand (1970), qui mettent en avant différents concepts intégrateurs relatifs aux déplacements. Par la suite, l'approche a été diversifiée. L'étude des comportements urbains (Domenach et Picquet, 1989, p. 49) utilise le concept pour analyser « l'utilisation de plusieurs résidences, l'extension des espaces de vie et l'introduction de séquences de temps aléatoires dans les itinéraires suivis ». Pour décrire le fonctionnement de la structure familiale, Bonvalet et Lelièvre (2005, p. 101) ont fait appel au concept pour dresser une « sorte de carte théorique des lieux de famille » dans le but d'établir les espaces de vie des familles au lieu des espaces de vie des personnes. De leur côté, Carpentier et Gerber (2009) cherchent à définir l'influence de la longueur des parcours résidentiels sur la dispersion quotidienne des espaces de la vie¹.

Dans le cadre du CIPC, l'approche nous permet de mieux comprendre les liens entre la survenance (et la fréquence) des crimes signalés dans la DUC et les milieux dans lesquels ceux-ci ont lieu. La notion nous permet également de documenter les infractions rapportées par la police dans les espaces fréquentés par les jeunes de l'agglomération de Montréal une grande partie de la journée, de la semaine et de l'année, à la maison, à l'école, dans les parcs et dans les lieux publics ou privés à usage public notamment les collèges, les universités, les restaurants, les bibliothèques et autres lieux (voir la figure n° 1). Le fait de documenter les infractions de cette manière facilite la mobilisation des acteurs et la gouvernance des enjeux de sécurité. Dans le rapport précédent, nous avons défini quatre espaces distincts notamment les espaces privés, le milieu scolaire, les espaces publics fermés et les espaces publics ouverts et nous avons analysé les crimes les plus fréquents subis et commis par les jeunes sur l'île de Montréal entre 2015 et 2019.

Le présent chapitre est divisé en trois sections. Dans la première, nous avons actualisé les données de l'analyse présentée par le premier rapport, en mettant l'accent sur les crimes les plus fréquents chez les jeunes de l'île de Montréal. Les crimes contre la personne commis et subis par les jeunes dans l'agglomération de Montréal entre 2015 et 2021 ont-ils eu lieu dans la même localité de résidence que celle des auteurs présumés? Nous répondons à cette question dans la deuxième partie. Dans la troisième section, nous présentons une analyse nous permettant d'observer, par espace de vie et par tranche d'âge, les crimes contre la personne signalés par la police au cours d'une journée, d'une semaine et d'une année. En conclusion, nous proposons d'ajouter un cinquième espace de vie à cette grille d'analyse, à savoir le cyberspace (tableau n° 1).

¹ Étude des écrits sur les applications et les concepts relatifs aux espaces de vie réalisée par Bertrand et al (2003). Plus récemment, Cristofoli et Guérin-Pace (2014) ont ajouté l'analyse des réseaux sociaux pour enrichir leur étude des liens et des trajectoires individuelles.

1. Crimes contre la personne subis et commis par les jeunes, par espace de vie

1.1. Les crimes subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal

Reprenons l'analyse quantitative des actes criminels réalisée à partir des données du LabSU. Les crimes contre la personne qui ont donné lieu au plus grand nombre de signalements dans l'agglomération de Montréal, tous espaces de vie et genres confondus, pour la période de 2015 à 2021 sont : les voies de fait (niveau 1) (un total de 14 464 victimes), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles qui représentent (7 260 victimes), le vol qualifié sur une personne (4 569 victimes), les agressions sexuelles (4 313 victimes) et la profération des menaces (3 854 victimes). Le tableau n° 2 illustre ces données.

Tableau n° 2 : Crimes contre la personne les plus fréquents chez les jeunes victimes (de 2015 à 2021^P)

Infractions	Autre(s)	Espace privé	Espace public (fermé)	Espace public (ouvert)	Milieu scolaire	Total
<input type="checkbox"/> Agression armée/infliction de lésions corporelles						
Femme	21	1857	370	675	101	3024
Homme	49	1623	777	1576	211	4236
<input type="checkbox"/> Agression sexuelle						
Femme	346	2038	618	771	156	3929
Homme	34	211	69	41	29	384
<input type="checkbox"/> Proférer des menaces						
Femme	47	1195	307	247	181	1977
Homme	35	907	383	340	212	1877
<input type="checkbox"/> Voie de fait - niveau 1						
Femme	101	4639	1008	1744	435	7927
Homme	105	2385	1388	2021	638	6537
<input type="checkbox"/> Vol qualifié sur une personne						
Femme	9	167	117	547	22	862
Homme	36	383	494	2703	91	3707

^P Les données de 2021 sont provisoires.

Note : la somme des totaux indiqués dans le tableau pourrait ne pas concorder avec les totaux indiqués dans l'analyse. En effet, les catégories de crime dont le nombre est inférieur à cinq ont été comptabilisées dans l'analyse, mais omises dans le tableau pour des raisons de protection de la vie privée.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

Les crimes les plus fréquents dans les espaces de vie privés sont les voies de fait (niveau 1) (7 024 victimes), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles (3 480 victimes), les agressions sexuelles (2 249 victimes), la profération de menaces (2 102 victimes) et les vols qualifiés sur une personne (550 victimes). Par rapport au milieu scolaire, les crimes les plus fréquents sont les voies de fait (niveau 1) (1 073 victimes), la profération de menaces (393 victimes), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles (312 victimes), les agressions sexuelles (185 victimes) et le vol qualifié sur une personne (113 victimes). Sur le plan des espaces publics fermés, toujours chez les jeunes victimes de 25 ans ou moins dont nous connaissons l'âge et le sexe, la liste est constituée par les voies de fait (niveau 1) (2 396 victimes), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles (1 147 victimes), la profération de menaces (690 victimes), les agressions sexuelles (687 victimes) et le vol qualifié sur une personne (611 victimes). Enfin, par rapport aux espaces publics ouverts, nous avons compté 3 765 victimes de voies de fait (niveau 1), 2 251 victimes d'agressions armées/inflictions de lésions corporelles, 587 victimes de proférations de menaces, 812 victimes

d'agressions sexuelles et 3 250 victimes de vols qualifiés sur la personne. Sur un total de 34 460 victimes des crimes les plus fréquents (tableau n° 2), 44,7 % des victimes (15 405 personnes) ont été signalées dans des espaces privés, 6,02 % (2 076 victimes) dans le milieu scolaire, 16,05 % (5 531 victimes) dans les espaces publics fermés et 30,95 % (10 665 personnes) dans les espaces publics ouverts².

Trois observations retiennent notre attention. Premièrement, les hommes sont plus souvent victimes que les femmes d'agressions armées/inflictions de lésions corporelles (4 236 hommes pour 3 024 femmes tous milieux confondus), et de vols qualifiés sur la personne (3 707 hommes pour 862 femmes tous espaces confondus), particulièrement lorsque ces infractions se déroulent dans les espaces publics ouverts et fermés. Deuxièmement, les jeunes femmes sont davantage victimes d'agressions sexuelles (3 929 femmes contre 384 hommes), tous espaces de vie confondus. Plus particulièrement, dans des espaces privés où ont lieu la majorité des jeunes victimes (sans égard au sexe) d'agression armée/inflictions de lésions corporelles, d'agression sexuelle, la profération de menace, et de voies de fait (niveau 1), les femmes sont plus nombreuses à être victimes d'agressions armées/inflictions de lésions corporelles, de profération de menaces et de voies de fait (niveau 1). Troisièmement, nous observons davantage de victimes de vols qualifiés dans les espaces publics ouverts.

1.2. Les crimes commis par les jeunes dans l'agglomération de Montréal

Nous présentons maintenant une analyse axée sur les jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal, toujours entre 2015 et 2021, et nous fondant sur les personnes dont nous connaissons l'âge et le sexe. Les crimes commis les plus signalés (tableau n° 3) sont, tous espaces de vie et genres confondus : voies de fait (niveau 1) (9 061 auteurs présumés), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles (4 438 auteurs présumés), le vol qualifié sur une personne avec (3 007 auteurs présumés), la profération des menaces (3 001 auteurs présumés) et le harcèlement criminel (1 291 auteurs présumés).

² L'interprétation des crimes commis dans le milieu scolaire doit se baser sur deux considérations. Premièrement, un bon nombre d'infractions sont gérées au travers de sanctions scolaires, ce qui explique, tout du moins en partie, pourquoi, par exemple, le nombre de victimes d'intimidation, selon les données policières, est relativement bas, même s'il s'agit d'une forme de violence quotidienne dans les écoles (Bowen et coll., 2014). D'autre part, les infractions recensées dans le cadre de ce rapport présentent également les événements qui ont eu lieu après les heures de classe, soit lorsque le terrain de l'école n'est pas surveillé ou encadré. Ainsi, les auteurs ou victimes de ces infractions ne fréquentent pas nécessairement l'école près de laquelle le crime a été réalisé. Il convient d'approfondir la réflexion, car il est tout à fait possible qu'un événement se produise dans un établissement d'enseignement pendant qu'il n'y a pas de surveillance (des activités scolaires ou parascolaires) – par exemple la nuit ou pendant les vacances – ce qui serait en fait considéré comme un acte criminel commis dans un « espace public ouvert ».

Tableau n° 3 : Crimes contre la personne les plus fréquents chez les jeunes auteurs présumés (de 2015 à 2021^P)

Infractions	Autre(s)	Espace privé	Espace public (fermé)	Espace public (ouvert)	Milieu scolaire	Total
☐ Agression armée/infliction de lésions corporelles						
Femme	5	633	125	214	63	1040
Homme	29	1404	673	1081	211	3398
☐ Harcèlement criminel						
Femme	●	141	25	33	43	246
Homme	28	598	134	156	129	1045
☐ Proférer des menaces						
Femme	17	264	90	56	104	531
Homme	65	1056	584	398	367	2470
☐ Voie de fait - niveau 1						
Femme	19	1105	377	538	252	2291
Homme	61	3078	1278	1677	676	6770
☐ Vol qualifié sur une personne						
Femme	●	60	36	123	23	243
Homme	26	407	421	1808	102	2764

^P Les données de 2021 sont provisoires.

● : indique un nombre trop bas de crimes (non publiable).

Note : la somme des totaux indiqués dans le tableau pourrait ne pas concorder avec les totaux indiqués dans l'analyse. En effet, les catégories de crime dont le nombre est inférieur à cinq ont été comptabilisées dans l'analyse, mais omises dans le tableau pour des raisons de protection de la vie privée.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

Examinons maintenant les données plus en détail. En ce qui concerne les espaces de vie privés, les crimes les plus fréquents chez les auteurs présumés sont les voies de fait (niveau 1) (4 183 jeunes présumés), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles (2 037 jeunes présumés), la profération de menaces (1 320 jeunes présumés), le harcèlement criminel (739 jeunes présumés) et le vol qualifié sur une personne (467 jeunes présumés). Dans le milieu scolaire, les jeunes ont plus souvent commis des voies de fait (niveau 1) (928 jeunes présumés), des proférations de menaces (471 jeunes présumés), des agressions armées/inflictions de lésions corporelles (274 jeunes présumés), du harcèlement criminel (172 jeunes présumés) et le vol qualifié sur une personne (125 jeunes présumés). Sur le plan des espaces publics fermés, les crimes les plus fréquents, toujours chez les jeunes auteurs présumés, sont les voies de fait (niveau 1) (1 655 jeunes présumés), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles (798 jeunes présumés), la profération de menaces (674 jeunes présumés), le vol qualifié sur une personne (457 jeunes présumés) et le harcèlement criminel (159 jeunes présumés). Sur le plan des espaces publics ouverts, les crimes les plus fréquents sont les voies de fait (niveau 1) (2215 jeunes), les vols qualifiés sur une personne (1931 jeunes), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles (1295 jeunes), les proférations de menace (454 jeunes) et le harcèlement criminel (189 jeunes). Sur un total de 3 007 jeunes auteurs présumés d'une des infractions les plus fréquentes (tableau n° 3), 42,05 % (8 746 jeunes), a été signalé dans des espaces privés, 9,47 % (1 970 jeunes) dans le milieu scolaire, 18 % (3 743 jeunes) dans les espaces publics fermés et 29,25 % (6 084 jeunes) dans les espaces publics ouverts.

Trois observations retiennent notre attention. Premièrement, les auteurs présumés de sexe masculin ayant commis des crimes contre la personne sont toujours plus nombreux que les auteurs présumés de sexe féminin : 16 447 hommes contre 4 351 femmes, c'est-à-dire 79,08 % et 20,92 % respectivement. Deuxièmement, la sphère privée semble être principalement le lieu où les jeunes auteurs présumés commettent des crimes contre la personne, notamment des agressions armées/inflictions de lésions corporelles, du harcèlement criminel, de la profération de menaces et des voies de fait (niveau 1). Troisièmement, les vols qualifiés se produisent majoritairement dans les espaces publics ouverts.

2. La provenance des jeunes impliquées dans des affaires criminelles dans l'agglomération de Montréal

Le tableau n° 3 présente la provenance des jeunes impliqués dans un crime contre la personne selon les arrondissements de la métropole québécoise et les villes liées à l'agglomération de Montréal. D'entrée de jeu, nous constatons que la majorité des victimes provienne d'une localité (arrondissement ou ville liée) différente de celle où le crime a été enregistré. La même observation s'applique pour la provenance des jeunes présumés être responsables d'actes criminels. Soulignons, comme point de comparaison, que le pourcentage de jeunes de l'agglomération de Montréal victimes d'un crime contre la personne dans leur propre localité de résidence s'élève à 33,48 %.

Examinons maintenant les données concernant les jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne. La moyenne des personnes ayant commis un crime contre la personne dans leur propre localité s'élève à 27,91 %. Deux observations méritent d'être soulignées ici. Premièrement, le pourcentage de jeunes auteurs présumés de ce type de crimes dans leur quartier est plus élevé que la moyenne à Montréal-Ouest (sept jeunes sur 16 auteurs présumés; 43,75 %), à Baie-D'Urfé (six sur 14 jeunes présumés; 42,86 %) à Senneville (12 sur 29 jeunes présumés; 41,38 %), à Côte-Saint-Luc (61 sur 158 jeunes présumés; 38,61 %) et à L'Île-Bizard Sainte-Geneviève (50 sur 146 jeunes présumés; 34,25 %). Deuxièmement, les pourcentages les plus faibles de jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne provenant de la localité où le crime a été commis s'observent à Westmount (10 jeunes sur 101 auteurs présumés; 9,90 %), Beaconsfield (13 jeunes sur 80 auteurs présumés; 16,25 %), Kirkland (14 sur 83 jeunes présumés; 16,87 %), Pointe-Claire (54 sur 294 jeunes présumés; 18,37 %) et de Sainte-Anne-de-Bellevue (15 sur 75 jeunes présumés; 20 %).

Tableau n° 4. : Crimes contre la personne commis dans l'agglomération de Montréal, selon la provenance des jeunes impliqués (de 2019 à 2021^P)

Arrondissement ou ville liée	Jeunes résidents victimes de crimes signalés dans leur localité			Jeunes résidents auteurs présumés de crimes dans leur localité		
	N ^b re de jeunes victimes	Total affaires locales	%	N ^b re de jeunes présumés	Total affaires locales	%
1. Ahuntsic-Cartierville	699	2 080	33,61	299	1 066	28,05
2. Anjou	285	774	36,82	132	457	28,88
3. Baie-D'Urfé	7	22	31,82	6	14	42,86
4. Beaconsfield	32	143	22,38	13	80	16,25
5. Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1 040	2 933	35,46	465	1 648	28,22
6. Côte-Saint-Luc	107	274	39,05	61	158	38,61
7. Dollard-des-Ormeaux	210	563	37,30	87	322	27,02
8. Dorval	117	471	24,84	76	322	23,60
9. Hampstead	15	40	37,50	6	19	31,58
10. Kirkland	46	163	28,22	14	83	16,87
11. Lachine	491	1 385	35,45	228	771	29,57
12. LaSalle	596	1 668	35,73	268	937	28,60
13. Île-Bizard-Sainte-Geneviève	91	208	43,75	50	146	34,25
14. Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 243	3 882	32,02	631	2 320	27,20
15. Montréal-Est	130	323	40,25	30	100	30,00
16. Montréal-Nord	994	2 852	34,85	542	1 774	30,55
17. Montréal-Ouest	21	47	44,68	7	16	43,75
18. Mont-Royal	79	275	28,73	40	161	24,84
19. Outremont	75	246	30,49	44	146	30,14
20. Pierrefonds-Roxboro	389	947	41,08	162	497	32,60
21. Plateau-Mont-Royal	637	2 175	29,29	226	1 070	21,12
22. Pointe-Claire	131	526	24,90	54	294	18,37
23. Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	829	2 250	36,84	522	1 736	30,07
24. Rosemont-La-Petite-Patrie	691	2 130	32,44	286	1 213	23,58
25. Sainte-Anne-de-Bellevue	23	110	20,91	15	75	20,00
26. Saint-Laurent	542	1 475	36,75	220	799	27,53
27. Saint-Léonard	494	1 377	35,88	241	780	30,90
28. Senneville	10	21	47,62	12	29	41,38
29. Sud-Ouest	617	1 955	31,56	289	1 033	27,98
30. Verdun	427	1 265	33,75	208	784	26,53
31. Ville-Marie	957	4 369	21,90	527	2 558	20,60
32. Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	1 160	3 103	37,38	496	1 680	29,52
33. Westmount	48	222	21,62	10	101	9,90

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

3. La dimension temporelle des crimes subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal

3.1. Les crimes subis et commis par les jeunes, selon le moment de la journée

La base de données du LabSU permet également d'approfondir l'analyse des actes criminels en tenant compte des facteurs de temporalité. À quel moment de la journée, de la semaine, ou de l'année, sont commis et subis les crimes contre la personne dans lesquels les jeunes de l'agglomération de Montréal sont impliqués? Le graphique n° 5 présente le nombre de jeunes victimes d'un crime contre la personne (graphique du haut) et le nombre d'auteurs présumés (graphique du bas) entre 2019 et 2021, selon les espaces de vie et les heures de la journée. Remarquons que la plupart des signalements se produisent à trois moments de la journée, c'est-à-dire le matin entre 8 h et 9 h 59, à midi de 12 h à 12 h 59 et en soirée de 22 h à 24 h. Les mêmes tendances se produisent dans les signalements concernant les jeunes auteurs présumés d'un crime.

Sous l'angle des espaces de vie, nous retenons les cinq observations suivantes :

- La plupart des signalements pour jeunes (3 202 victimes sur un total de 5 091 victimes et 1 252 jeunes auteurs présumés d'un crime sur un total de 2 316) se sont produits dans des espaces privés³.
- Les signalements de victimes en milieu scolaire sont plus nombreux en matinée de 7 h à 9 h 59, à midi de 12 h à 12 h 59 et en fin d'après-midi de 15 h à 15 h 59 qu'aux autres moments de la journée. Dans la même veine, les signalements d'auteurs présumés en milieu scolaire sont plus nombreux en matinée de 8 h à 9 h 59, à midi de 12 h à 12 h 59 et en fin d'après-midi de 15 h à 15 h 59.
- Le nombre de signalements de victimes dans les espaces publics fermés tend à augmenter entre 23 h et 24 h (92 victimes sur 529 au total au cours de la journée), tout comme le signalement des auteurs présumés (37 auteurs présumés entre 23 h et 24 h pour un total de 251 au cours de la journée).
- Le nombre de signalements de victimes dans les espaces publics ouverts est le plus élevé entre 23 h et 24 h (105 victimes pour un total de 512 au cours de la journée). Nous faisons le même constat pour les jeunes présumés (57 de 23 h à 24 h pour 244 en cours de journée).
- En matinée, de 8 h à 9 h 59, à midi de 12 h à 12 h 59 et en soirée, de 22 h à 24 h, les signalements de jeunes présumés dans les espaces privés sont plus nombreux qu'aux autres moments de la journée.

³ En effet, 62,89 % des jeunes victimes de crimes contre la personne et 54,05 % des jeunes auteurs présumés ont fait l'objet d'un signalement dans des espaces de vie privés.

Graphique n° 5 : Répartition, selon l'heure de la journée, des victimes (graphique du haut) et des jeunes auteurs présumés (graphique du bas) de crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2021^P

● Autre(s) ● Espace privé ● Espace public (fermé) ● Espace public (ouvert) ● Inconnu ● Milieu scolaire



● Autre(s) ● Espace privé ● Espace public (fermé) ● Espace public (ouvert) ● Milieu scolaire



^P Les données de 2021 sont provisoires.

Note : La répartition illustrée dans les graphiques ci-dessus concerne 65,14 % des auteurs présumés et 91,12 % des victimes d'actes criminels dont l'âge est connu.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

Procédons maintenant à la ventilation de l'analyse, toujours par espace de vie, mais en faisant ressortir les faits saillants touchant les groupes d'âge des victimes. Voici nos observations :

- Premièrement que la majorité des victimes entre 0 et 11 ans dans des espaces privés ont été signalées tôt le matin, entre 7 h et 8 h 59. Toujours pour cette tranche d'âge et ce milieu de vie, nous observons d'autres sommets sur le plan des signalements effectués entre 12 h et 12 h 59, entre 18 h et 18 h 59 et entre 23 h et 24 h. Concernant les signalements de victimes en milieu scolaire, et toujours pour les enfants, nous constatons qu'ils sont principalement observés entre 7 h et 8 h 59.
- Deuxièmement, concernant les adolescents de 12 à 17 ans, les signalements de victimes dans des espaces privés sont majoritaires comparativement aux signalements d'autres espaces de vie entre 1 h et 7 h 59. À noter, pendant la nuit le nombre de victimes entre 12 et 17 ans signalées dans les espaces de vie privés est supérieur aux victimes signalées dans tous les autres espaces. Le même phénomène se répète de 16 h à 24 h. De plus, les signalements dans des espaces privés de victimes augmentent de 12 h à 12 h 59. Dans le milieu scolaire, la majorité de victimes adolescentes a été signalée en début de la journée scolaire, c'est-à-dire entre 8 h et 9 h 59. À noter, sur les 223 victimes signalées de 12 h à 12 h 59, 74 (33,18 % des actes de violence commis dans cette plage horaire) sont signalées dans le milieu scolaire.
- Troisièmement, les victimes de 18 à 25 ans sont majoritairement signalées dans des espaces privés, sans égard au moment de la journée. Nous constatons une augmentation du nombre de victimes entre 8 h et 8 h 59 – 200 victimes au total, dont 135 dans des espaces privés, puis 250 victimes (179 dans des espaces privés) de 12 h à 12 h 59, et 446 victimes (dont 261 dans des espaces privés) de 23 h à 24 h. Nous remarquons aussi un nombre élevé de jeunes victimes adultes dans les espaces publics ouverts de 23 h à 24 h.

Qu'en est-il des jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne sur l'île de Montréal? En proposant une analyse analogue, nous retenons, encore une fois, trois observations :

- Premièrement, la majorité des enfants présumés d'être responsables d'un crime a été signalée dans le milieu scolaire entre 8 h et 9 h 59. Pour le sous-groupe des 11 ans ou moins, la majorité des jeunes présumés sont signalés dans le milieu scolaire, puis dans les espaces privés et enfin dans les espaces publics ouverts.
- Deuxièmement, la majorité des crimes contre la personne impliquant des adolescents de 12 à 17 ans ont été signalés dans des espaces de vie privés, surtout avant 7 h et après 16 h. Concernant le milieu scolaire, la majorité des actes présumément commis par des adolescents de 12 à 17 ans ont été signalés entre 8 h et 9 h 59. Nous observons également un plus grand nombre de jeunes auteurs présumés d'actes de violence en milieu scolaire au cours de la journée, plus précisément entre 12 h et 12 h 59 et entre 15 h et 15 h 59.
- Finalement, les jeunes auteurs présumés dans la catégorie des jeunes adultes font majoritairement l'objet d'un signalement dans des espaces privés, sans égard au moment de la journée. Nous remarquons également plusieurs augmentations des signalements selon le moment de la journée, tous espaces confondus, une de 8 h à 8 h 59 (avec 109 jeunes présumés, dont 77 dans des espaces privés), une autre de 12 h à 12 h 59 (avec 152 jeunes présumés, dont 111 dans des espaces privés) et une forte augmentation de 23 h à 24 h (cumulant 248 jeunes présumés, dont 163 dans des espaces privés).

3.2. Les crimes subis et commis par les jeunes, selon le moment de la semaine

Le graphique n° 6 présente le nombre de jeunes victimes (graphique du haut) et le nombre de jeunes auteurs présumés (graphique du bas) de crimes contre la personne selon les espaces de vie et les jours de la semaine. Débutons en soulignant que sur le total de 21 159 victimes enregistrées entre 2019 et 2021 dont le jour et le type d'espace de vie sont connus dans l'agglomération de Montréal, 3 136 (14,82 %) ont été signalées le lundi, 3 277 (15,48 %) le mardi, 3 056 (14,44 %) le mercredi, 3 277 (15,48 %) le jeudi, 3 088 (14,59 %) le vendredi, 2 715 (12,83 %) le samedi et 2 610 (12,33 %) le dimanche.

Concernant les jeunes auteurs présumés, sur le total de 11 185 personnes enregistrées entre 2015 et 2021 dont le jour et le type d'espace de vie sont connus dans l'agglomération de Montréal, 1 703 (15,22 %) ont été signalées le lundi, 1 668 (14,91 %) le mardi, 1 635 (14,61 %) le mercredi, 1 716 personnes (15,34 %) le jeudi, 1 613 (14,42 %) le vendredi, 1 362 personnes (12,17 %) le samedi et 1 448 personnes (13,3 %) le dimanche. Les jours où le plus grand nombre de signalements de victimes sont enregistrés sont les mardis et les jeudis, alors que les signalements de jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne sont plus souvent enregistrés les lundis et les jeudis.

Sous l'angle des espaces de vie, retenons quatre éléments d'analyse pour les victimes et quatre autres pour les jeunes auteurs présumés. Concernant les victimes, soulignons premièrement qu'entre 2019 et 2021, sur les 21 159 jeunes victimes dont nous connaissons l'âge, le sexe, le jour et le type d'espace dans l'agglomération de Montréal, 10 078 (47,63 %) ont fait l'objet d'un signalement dans des espaces de vie privés, 3 456 (16,33 %) dans des espaces de vie publics fermés, 5 571 (26,32 %) dans des espaces de vie publics ouverts et 1 387 (6,55 %) dans le milieu scolaire. Deuxièmement, hebdomadairement, la majorité des victimes de crimes contre la personne ont été recensées dans des espaces privés. Troisièmement, les signalements dans les espaces publics ouverts et dans les espaces publics fermés se classent, respectivement, en deuxième et troisième position. Quatrièmement, le nombre de victimes en milieu scolaire est le moins important (comparativement aux autres espaces de vie).

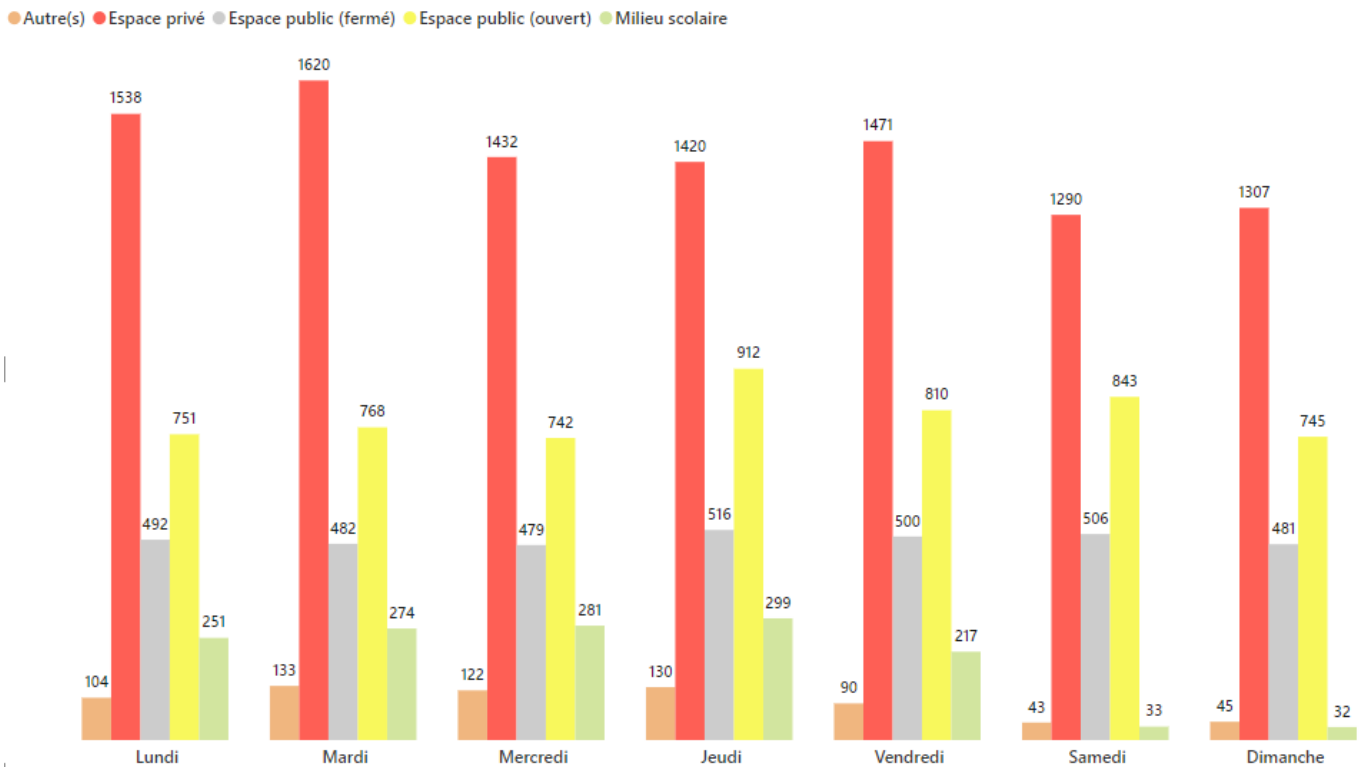
En ce qui concerne les jeunes auteurs présumés sur l'île de Montréal de 2019 à 2021 retenons que : a) 4 747 jeunes présumés (42,44 %) ont été signalés dans les espaces de vie privés, 2 024 (18,09 %) dans les espaces de vie publics fermés, 3 155 (28,2 %) dans les espaces de vie publics ouverts et 1 086 (9,7 %) dans le milieu scolaire⁴; b) au quotidien, la majorité des jeunes présumés sont recensés dans des espaces privés; c) les signalements dans les espaces publics ouverts et dans les espaces publics fermés se classent, respectivement, en deuxième et troisième position; d) le nombre de jeunes présumés en milieu scolaire est le moins important (comparativement aux autres espaces de vie).

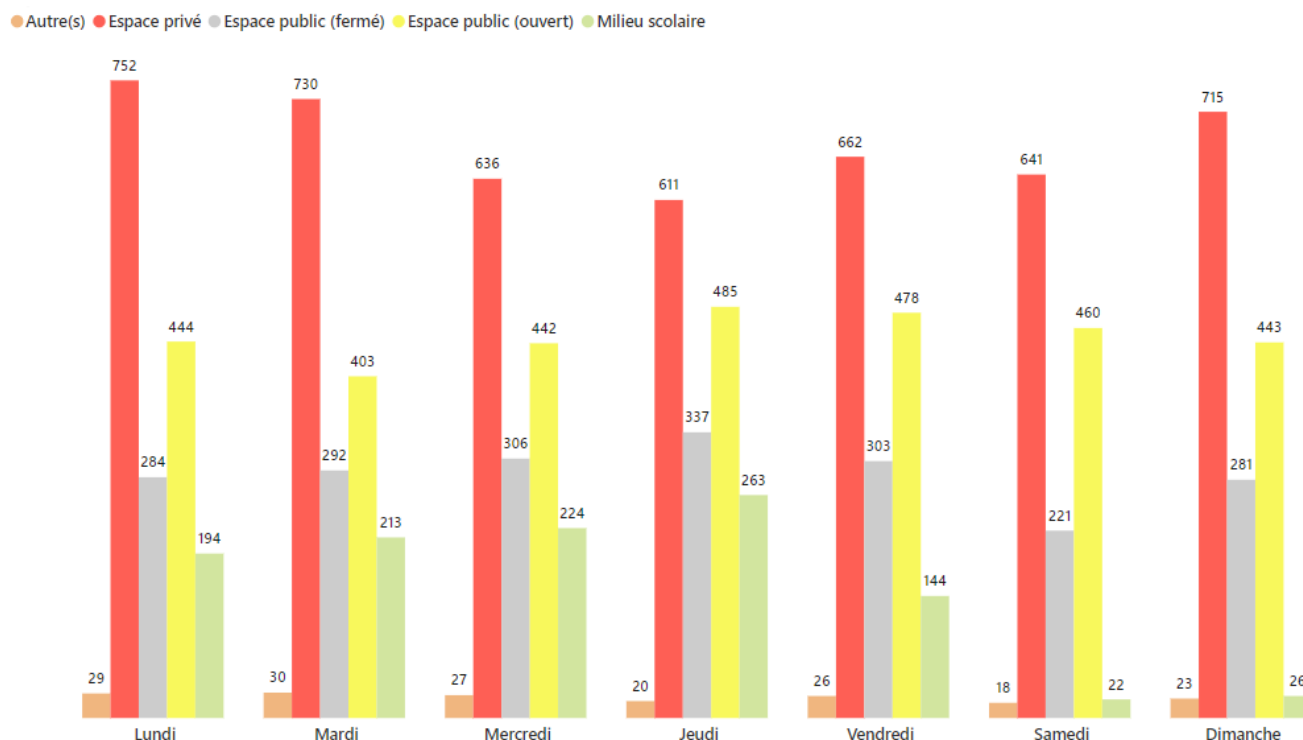
Procédons maintenant à une analyse par tranche d'âge. D'une part, sur les 2 026 victimes de 11 ans ou moins signalées entre 2019 et 2021, la majorité (1 173 victimes, soit 57,89 %) a subi un crime contre la personne dans des espaces privés un jour de semaine (du lundi au vendredi). D'autre part, sur les 6 273 victimes de 12 à 17 ans, la majorité a été signalée dans les espaces de vie privés, à l'exception du samedi (où les victimes dans les espaces publics ouverts sont plus courantes). Enfin, la majorité de 12 856 victimes de 18 à 25 ans a été enregistrée dans les espaces de vie privés, sans égard au jour de la

⁴ De plus, 173 des auteurs présumés (1,5 %) ont été signalés dans des espaces « autres » et aucune (0 %) n'a rapporté un crime contre la personne commis dans un espace de vie inconnu.

semaine. En établissant un classement par espaces de vie, nous constatons que les victimes de 11 ans ou moins ont subi des crimes majoritairement dans des espaces privés (suivis des espaces publics ouverts et en troisième position, dans le milieu scolaire). Les jeunes victimes de 12 à 17 ans ont subi des crimes surtout dans les espaces de vie privés (suivis des espaces publics ouverts et, en troisième position, dans le milieu scolaire) et que les 18 à 25 ans ont été victimes, après les espaces privés, dans les espaces publics ouverts (deuxième position) et les espaces publics fermés (troisième position), toutes journées de la semaine confondues.

Graphique n° 6 : Répartition, selon le jour de la semaine des jeunes victimes (graphique du haut) et des jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne (graphique du bas) dans l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2021^P





^p Les données de 2021 sont provisoires.

Note : La répartition illustrée dans les graphiques ci-dessus concerne 65,14 % des auteurs présumés et 91,12 % des victimes de crimes pour lesquels l'âge est connu.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

Analysons maintenant les données concernant les jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne dans l'agglomération de Montréal entre 2019 et 2021. Sur les 131 enfants présumés avoir commis des crimes, 62 (47,33 %) ont été signalés dans le milieu scolaire en cours de semaine (il n'a pas eu de signalement dans le milieu scolaire en fin de semaine). De plus, sur les 3 516 adolescents de 12 à 17 ans faisant partie des auteurs présumés de crimes, la majorité ont été signalés dans le milieu scolaire du lundi au jeudi⁵. Les espaces de vie privés occupent la troisième position au chapitre des signalements d'auteurs présumés de crimes contre la personne dans la catégorie des adolescents de 12 à 17 ans, sans égard au jour de la semaine. Enfin, la majorité des 7 498 jeunes adultes présumés avoir commis des crimes a été signalée dans les espaces de vie privés, sans égard au jour de la semaine. En établissant un classement par espaces de vie, nous constatons que les enfants présumés avoir commis des crimes sont majoritaires dans le milieu scolaire, alors que les jeunes présumés de 12 à 17 ans ont été signalés surtout dans les espaces publics ouverts. En ce qui concerne les jeunes adultes, et au-delà des espaces privés, nous retrouvons, sans égard au jour de la semaine, les espaces publics ouverts en deuxième position et les espaces publics fermés en troisième position.

⁵ Pour les vendredis, les samedis et les dimanches, les jeunes présumés de crimes les plus signalés sont enregistrés dans les espaces publics ouverts.

3.3. Les crimes selon le mois de l'année

Le graphique n° 7 présente le nombre de victimes de 25 ans ou moins (graphique du haut) et le nombre d'auteurs présumés (graphique du bas) d'un crime contre la personne selon les espaces de vie et les mois de l'année. Nous remarquons que sur le total de 21 159 victimes enregistrées entre 2019 et 2021 dans l'agglomération de Montréal dont nous connaissons l'âge et le sexe, 1 507 (7,12 %) ont été signalées en janvier, 1 629 (7,69 %) en février, 1 663 (7,86 %) en mars, 1 443 (6,82 %) en avril, 1 819 (8,60 %) en mai, 1 886 (8,91 %) en juin, 1 824 (8,62 %) en juillet, 1 843 (8,71 %) en août, 1 925 (9,10 %) en septembre, 1 918 (9,06 %) en octobre, 2 050 (9,69 %) en novembre et 1 652 (7,81 %) en décembre. Comparativement aux jeunes auteurs présumés de crimes, sur le total de 11 182 auteurs présumés enregistrés entre 2015 et 2021 dans l'agglomération de Montréal, 862 (7,71 %) ont été signalées en janvier, 915 (8,18 %) en février, 946 (8,46 %) en mars, 868 (7,76 %) en avril, 1 045 (9,34 %) en mai, 958 (8,57 %) en juin, 858 (7,67 %) en juillet, 819 (7,32 %) en août, 1 048 (9,37 %) en septembre, 960 (8,58 %) en octobre, 1 087 (9,72 %) en novembre et 816 (7,30 %) en décembre.

Retenons quatre observations sur les espaces de vie. Premièrement, sur les 21 159 victimes de 25 ans ou moins signalées entre 2019 et 2021 dans l'agglomération de Montréal, 10 078 (47,63 %) ont été signalées dans des espaces privés. En d'autres termes, la plupart des crimes se produisent dans cet espace de vie, sans égard au mois de l'année. D'une part, ceci concorde avec l'analyse journalière et hebdomadaire que nous avons illustrée ci-dessus et, d'autre part, la même observation s'applique aux jeunes auteurs présumés. En effet, sur les 11 182 jeunes présumés signalés sur l'île de Montréal pendant la même période, 4 747 (42,45 %) ont été enregistrés dans des espaces privés. Deuxièmement, le nombre de victimes et de jeunes présumés diminue au cours de l'été dans le milieu scolaire, notamment en juillet et en août. Le mois de février compte le nombre de victimes le plus élevé dans cet espace, soit 189 (13,63 % des victimes enregistrées annuellement dans cet espace de vie)⁶. Troisièmement, le nombre de victimes dans les espaces publics fermés atteint le plus grand nombre de signalements en octobre, 346 (10,01 % des victimes dans cet espace de vie). Le nombre d'auteurs présumés est le plus élevé en novembre, avec 193 signalements, suivis de près par le mois de février avec 190 signalements sur un total de 2 024 signalements au cours de l'année dans cet espace. Quatrièmement, dans les espaces publics ouverts, nous observons une augmentation de victimes et de jeunes auteurs présumés entre le printemps et l'automne, ce qui est compréhensible en raison de la rigueur des hivers au Québec. Chaque année, cet espace se classe en deuxième position sur le plan du nombre de signalements, après les espaces privés.

Analysons maintenant les jeunes victimes par tranche d'âge. Premièrement, sur un total de 2 021 enfants victimes enregistrés entre 2019 et 2021 à l'agglomération de Montréal, 1 415 (70,01 %) ont été signalées dans les espaces de vie privés, où l'on observe le plus grand nombre de signalements, tous mois de l'année confondus. Les espaces publics ouverts se classent en deuxième position, avec 270 victimes (13,36 %) signalées, la plupart d'entre elles au cours des mois du printemps et de l'été. Les 151 victimes (7,47 %) signalées dans le milieu scolaire font de celui-ci le troisième espace de vie en termes de crimes subis par les jeunes. Enfin, les espaces publics fermés se classent en dernière position par rapport aux autres espaces avec 96 victimes (4,75 %). Deuxièmement, les mêmes observations s'appliquent aux victimes de 12 à 17 ans : a) des espaces privés dénombre le plus de victimes (2 353, ou 37,53 % sur un total de 6 269 victimes), le

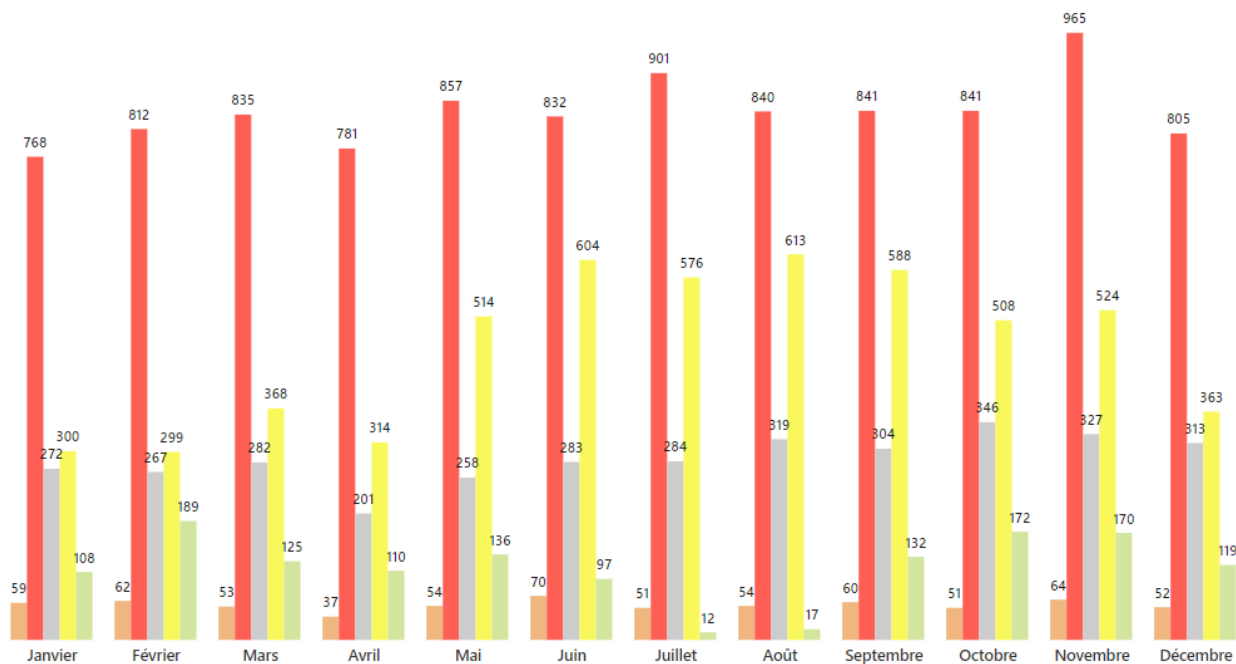
⁶ Ce milieu de vie est celui dans lequel on observe le nombre le moins élevé de signalements, tous mois de l'année confondus, après les « autres », qui se classent en dernière position.

mois de novembre affichant le plus grand nombre de signalements (252 victimes); b) les espaces publics ouverts se situent en deuxième position, avec 1 921 (30,64 %) victimes, avec un creux des signalements en janvier, février, mars et avril; c) les 1 072 (17,10 %) victimes signalées dans le milieu scolaire occupent la troisième position, le mois février étant celui au cours duquel le plus grand nombre de victimes est recensé (155 jeunes); d) les espaces publics fermés occupent la dernière position, avec 606 signalements (9,67 %). Troisièmement, alors que des espaces privés se classent en première position en termes de signalements de jeunes adultes (6 310 victimes qui représentent 49,09 % sur un total de 12 853), sans égard au mois de l'année, le milieu scolaire recense le nombre le moins élevé de victimes, sans égard au mois de l'année. Les espaces publics ouverts et fermés se classent respectivement en deuxième et troisième position, avec une augmentation marquée des signalements dans les espaces publics ouverts du mois de mai au mois de septembre.

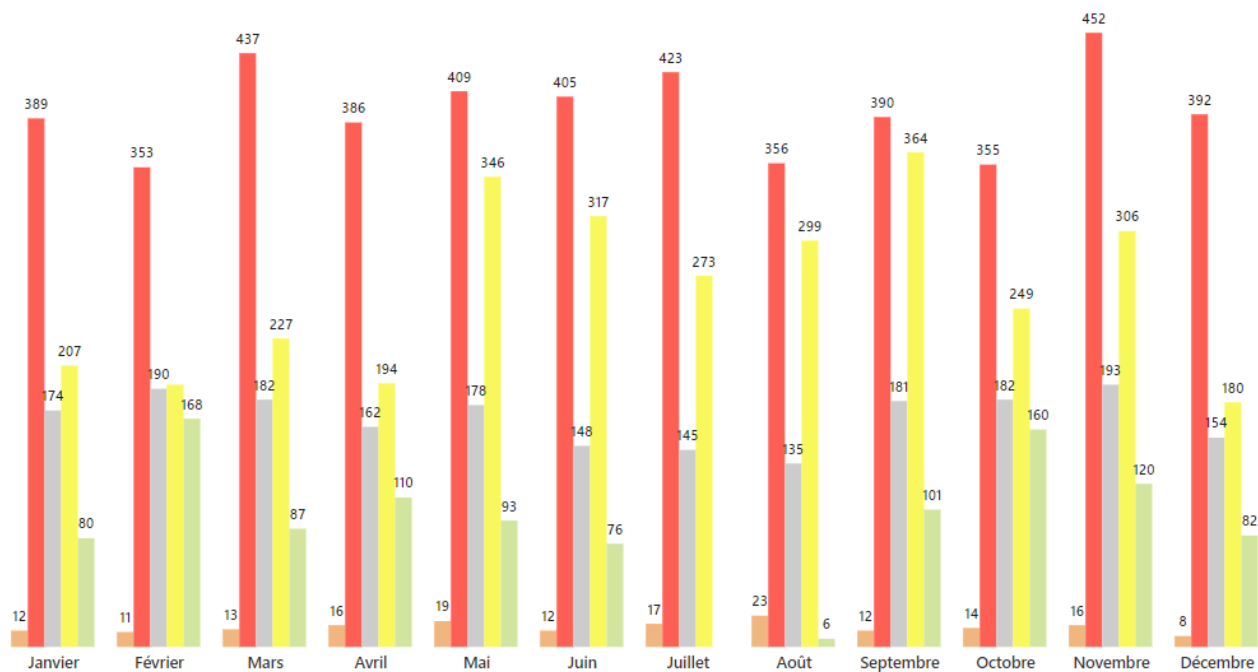
Pour terminer, analysons les jeunes auteurs présumés de crimes commis annuellement dans l'agglomération de Montréal et par espace de vie entre 2019 et 2021. D'abord, soulignons que sur les 102 enfants présumés avoir commis un crime, 52 (50,98 %) ont été signalés dans le milieu scolaire, le mois de novembre affichant le nombre le plus élevé. Les espaces publics se classent en deuxième position avec 32 (31,37 %) signalements, suivi des espaces privés avec 18 (17,65 %) jeunes présumés. Aucun signalement n'est répertorié dans les espaces publics fermés. Les faits saillants concernant le sous-groupe des 12 à 17 ans sont les suivants : a) les espaces publics ouverts comptent le nombre le plus élevé de signalements, 1 153 (32,96 %) adolescents, notamment pendant les mois de mai (135 jeunes présumés), de septembre (138 jeunes présumés) et de novembre (134 jeunes présumés); b) même si le milieu scolaire se classe en deuxième position sur le plan des signalements annuels, le nombre le plus élevé d'adolescents, tous espaces de vie et tous mois de l'année confondus, est recensé dans ce milieu, en raison du sommet du mois de février (143 signalements); c) sur les 3 498 jeunes de 25 ans ou moins présumés avoir commis des crimes, 870 (24,87 % des victimes dans cette tranche d'âge) ont été signalés dans des espaces privés, les mois de septembre et de novembre étant les mois au cours desquels le plus grand nombre de signalements sont faits; d) le nombre le moins élevé de signalements d'auteurs présumés concerne les espaces publics fermés, soit 572 (16,35 %).

Graphique n° 7 : Répartition, selon le mois de l'année des jeunes victimes (graphique du haut) et des jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne (graphique du bas) dans l'agglomération de Montréal, de 2019 à 2021^P

● Autre(s) ● Espace privé ● Espace public (fermé) ● Espace public (ouvert) ● Milieu scolaire



● Autre(s) ● Espace privé ● Espace public (fermé) ● Espace public (ouvert) ● Milieu scolaire



^P Les données de 2021 sont provisoires.

Note : La répartition illustrée dans les graphiques ci-dessus concerne 65,14 % des auteurs présumés et 91,12 % des victimes de crimes pour lesquels l'âge est connu.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

Enfin, sur les 7 497 jeunes entre 18 et 25 ans présumés avoir commis des crimes, 3 840 (soit 51,22 %) ont fait l'objet d'un signalement dans des espaces privés. Ce milieu de vie est l'espace où l'on enregistre le plus de signalements de jeunes présumés dans cette tranche d'âge, tous mois de l'année confondus. Les espaces publics ouverts se classent en deuxième position avec 1 954 (26,06 %) signalements, dont une augmentation marquée entre le mois de mai et le mois de septembre. Suivent, en troisième position, annuellement, les espaces publics fermés avec 1 450 (19,34 %) signalements de jeunes adultes présumés avoir commis des crimes. Notons que les signalements dans les espaces publics fermés sont supérieurs à ceux signalés dans les espaces publics ouverts en février, mars et décembre. En dernière position nous retrouvons le milieu scolaire, avec 114 (soit 1,52 %) signalements d'auteurs présumés entre 18 et 25 ans.

4. Considérations supplémentaires (deuxième partie) : vers une conceptualisation plus dynamique des espaces de vie

L'approche par espace de vie est féconde parce qu'elle permet d'avancer notre compréhension par rapport aux manifestations de violence et de mieux les associer avec les organisations communautaires intervenantes en matière de prévention, selon les milieux dans lesquelles elles opèrent⁷. Peut-être que la conclusion la plus importante de ce chapitre consisterait à relever la place occupée par les espaces de vie privés dans les crimes contre la personne commis et subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal, ce qui confirme l'importance des études et des programmes consacrés aux problèmes de violences intrafamiliales. Les milieux scolaires sont également touchés par la violence. Le personnel enseignant, les effectifs des services de garde, le personnel infirmier font partie des intervenants susceptibles de poser des gestes pour éliminer ou réduire les répercussions de la violence sur les jeunes à risque.

Pour examiner plus attentivement l'approche par espace de vie, il est important de se pencher sur la fluidité et l'interaction des différents espaces. En ce qui concerne la fluidité, il serait pertinent de cheminer de la conceptualisation « physique » des espaces de vie (di Méo, 1990, p. 362) utilisés dans ce chapitre vers une notion plutôt axée sur les espaces relationnels, c'est-à-dire, des espaces dans lesquels des personnes se regroupent (et interagissent) autour d'activités (ex : cours, activités sportives ou parascolaires, sorties au cinéma ou regroupements dans un parc) et des services (ex : service de garde, vente au détail, activités publiques, services à la parentalité positive, etc.). Rappelons qu'au cours d'une journée, les personnes qui fréquentent un établissement d'enseignement se réveilleront dans un espace privé, fréquenteront très probablement les transports en commun (espaces publics ouverts) pour leurs déplacements vers l'école (milieu scolaire) ou vers l'université (espaces publics fermés) et termineront la journée, par exemple, en rencontrant des amis dans un parc (espaces publics extérieurs).

Au prochain chapitre, nous étendons cette réflexion en explorant un autre enjeu lié à la sécurité des jeunes : la cyberviolence. Comme nous le verrons, plusieurs concepts y sont associés, notamment le cyberspace qui permet de mettre l'accent sur les aspects relationnels de l'approche par espace de vie. Le cyberspace est l'« environnement constitué par l'ensemble des équipements et logiciels informatiques, des services mis à disposition des internautes et des données manipulées » (Gheraoui, 2017, p. 9). Cette définition nous

⁷ Documenter les violences par espace de vie facilite la mobilisation des acteurs et la gouvernance des enjeux de sûreté particuliers à la violence intrafamiliale, à ceux des milieux scolaires, des espaces publics ouverts, fermés, et du cyberspace (voir la figure n° 1). Cette mobilisation par espaces interpelle les acteurs affiliés à des services ajustés à leurs expertises.

permet d'envisager l'étude des itinéraires des jeunes qui passent d'un espace de vie à l'autre pendant leur journée, mais qui demeurent branchés en tout temps à Internet, donc constamment connectés à leur environnement virtuel.

Figure n° 1 : Approche du CIPC par espaces de vie



^(*) Les **immeubles commerciaux ou abritant une société** incluent: industries, entrepôts, édifices à bureaux, bureau des douanes, endroits commerciaux corporatifs et non-commerciaux corporatifs; le **commerce de détail et de service** réfère à des restaurants, pharmacies, dépanneurs, garages et stations-service, concessionnaires automobiles, centres commerciaux, clubs, boîtes de nuit, bijouteries, boutiques, brocantes, centre d'inspection de véhicules, magasins, marchés d'alimentation, et épicerie). Les **lieux publics** sont les suivants: établissements publics, hôpitaux, cliniques, CLSC, centres de jour, aréna, lieux de culte, aéroports, cours de justice, centres communautaires, édifices du gouvernement, banques, établissements institutionnels à vocation religieuse, établissements publics autres comme des bibliothèques, centres d'accueil, hôtels de ville, musées, etc., cliniques vétérinaires, stationnements, universités, cégeps, marinas, etc.). Les prisons, foyers, et maisons de transition font partie des **établissements correctionnels**. Les résidences commerciales correspondent à des gîtes, centres de villégiature, et chambres d'hôtel et motel).

^(**) Les **voies publiques** incluent les rues et routes, autoroutes, pistes cyclables, tunnels piétons, passages, espaces pour piétons, vélos, motoneiges, véhicules tout terrain, et autres. Le transport en commun réfère au métro, véhicules, installations de transport public, autobus de la Société de transports de Montréal (STM), abribus et trains).

^(***) Le cyberspace est un milieu transversal. Il inclut les unités d'habitation et les maison unifamiliales quand l'accès au monde virtuel se fait dans un **lieu privé**, les bibliothèques publiques, les restaurants et d'autres lieux de connexion semi-publique (quand il faut un abonnement pour y avoir accès) interne ou externe, et les lieux de connexion public extérieur (Wifi de la Ville de Montréal).

Source : nos propres données.

A hand is holding a smartphone with a black case. The screen displays a grid of app icons including Messages, Calendar (showing Thursday 30), Photos, Camera, Reminders, App Store, Notes, Settings, Health, Instagram, Facebook, and Pinterest. The background is a speckled grey surface.

CHAPITRE 3 :

EXPLORATION INITIALE EN MATIÈRE DE CYBERVIOLENCE CHEZ LES JEUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL



FAITS SAILLANTS

- 1) Les crimes les plus fréquents commis en lien avec l'utilisation des TIC faisant de jeunes victimes sont la distribution d'images intimes, l'extorsion d'une personne, le leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur, la profération de menaces, le harcèlement criminel, les contacts sexuels, les agressions sexuelles et l'intimidation d'une personne non associée au système judiciaire. Les crimes les plus fréquents mettant en cause de jeunes auteurs présumés impliquant des TIC, sont la distribution d'images intimes, l'extorsion sur une personne, la profération de menaces, le harcèlement criminel, le leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur, les contacts sexuels, les agressions sexuelles et l'intimidation d'une personne non associée au système judiciaire.
- 2) Les auteurs présumés d'actes de cybercriminalité de sexe masculin sont plus nombreux que les auteurs présumés de sexe féminin, tandis que les femmes sont plus nombreuses à être victimes de ces actes (toutes tranches d'âge confondues).
- 3) Les actes de cybercriminalité et de cyberviolence demeurent un phénomène difficile à saisir : leurs manifestations sont multiples et changeantes, les théories sont embryonnaires, les définitions ne font pas l'unanimité, les outils de mesure sont imprécis et la saisie des données manque d'uniformité.
- 4) Il n'existe pas de définition consensuelle du terme « cyberviolence », ni sur le plan scientifique ni sur le plan officiel. En effet, une certaine confusion règne entre la notion de « cyberviolence » et les concepts voisins comme le « harcèlement en ligne », la « cyberintimidation », le *Cyber Dating Abuse* (CDA) c'est-à-dire l'« abus lors de cyberrencontres » et le *Revenge Porn* ou « porno-vengeance ».

En matière de *cybercriminalité* et de *cyberviolence* chez les jeunes, une tranche d'âge qui est familiarisée avec les technologies de l'information et des communications (TIC) préoccupe de plus en plus la communauté scientifique, les décideurs publics, les organisations communautaires et le public en général. Nous l'avons évoqué en introduction, l'augmentation de la présence des jeunes de 25 ans ou moins sur les réseaux sociaux ou sur l'Internet en général les rend beaucoup plus vulnérables aux cybercrimes¹. Le cyberspace a transformé, entre autres, les comportements de revente d'objets volés dans les espaces publics, principalement d'objets technologiques comme les consoles de jeux vidéo ou les téléphones intelligents (Aniello et Caneppele, 2018; Clarke, 1999; Quinn et coll., 2022). Ce nouvel environnement a également eu une incidence sur les actes de violence observés dans le milieu scolaire (Backe et coll., 2018), surtout les actes d'intimidation (*bullying*), en offrant d'autres canaux en dehors de l'école pour les perpétuer. De plus, les interactions entre le cyberspace et les espaces publics extérieurs sont multiples et complexes : la redéfinition des façons de faire du crime organisé, la vente de drogues, l'exploitation sexuelle, les règlements de compte de conflits débutés sur Internet, les agressions à caractère sexuel sur les mineurs ne sont que quelques exemples (Aniello et Caneppele, 2018; Blaya, 2013; Charlier, 2021; Goullé et coll., 2017; Quinn et coll., 2022). D'autres interactions, comme celles des espaces privés et des espaces publics extérieurs (ou le milieu scolaire) peuvent également être observées (Andershed et coll., 2001; Luo et coll., 2022; Shepley et coll., 2019; Wood, 2007). En résumé, les jeunes ont plus tendance que les autres groupes d'âge à se retrouver, d'une manière ou d'une autre, dans le cyberspace².

Les répercussions à long terme de la cyberviolence doivent faire l'objet d'études plus en profondeur (Backe et coll., 2018, p. 6). Nous savons que l'accès des jeunes aux TIC, et donc au « cyberspace », ne fait que permettre l'expression virtuelle de phénomènes déjà existants dans le « monde réel » (Dempsey et coll., 2009). En d'autres termes, une victime d'intimidation dans le milieu scolaire est plus susceptible d'être également une victime en ligne (Blaya, 2013; Jose et coll., 2012; Juvonen et Gross, 2008).

Dans ce sens, la cyberviolence peut être conceptualisée comme un fait qui s'inscrit dans les comportements sociaux déjà recensés, mais facilités et amplifiés par l'anonymat et l'inhibition que procure l'environnement virtuel (Blaya, 2018; Low et Espelage, 2013, p. 41)³. Nous constatons trois grandes catégories de répercussions à court terme : a) des répercussions émotionnelles et psychologiques chez les personnes impliquées (mauvaise estime de soi et augmentation de l'anxiété, de la dépression, de l'isolement, de la solitude, du stress et des pensées suicidaires) (Baek et Bullock, 2014; Baldry et coll., 2015; Garrett et coll., 2016; Hinduja et Patchin, 2010; Kiriakidis et Kavoura, 2010; Kowalski et coll., 2014; Sabella et coll., 2013;

¹ Plus de 80 % des habitants du Québec (entre 18 et 34 ans) possèdent un téléphone intelligent et dans le sous-groupe d'âge de 6 à 17 ans, 97 % utilisent des appareils électroniques à la maison ou à l'extérieur (Académie de la transformation numérique, 2020;a). À cela s'ajoutent d'autres statistiques démontrant l'engouement des jeunes générations pour les technologies de l'information et des communications. En effet, 89 % des jeunes de 6 à 17 ans au Québec utilisent plus d'un appareil électronique (Académie de la transformation numérique, 2020;a). De plus, 40 % des jeunes de 6 à 17 ans passent, en moyenne, chaque semaine, plus de 10 heures à naviguer sur Internet (Académie de la transformation numérique, 2020;a)

² Les données recueillies par sondage par l'Académie de la transformation numérique (2020b, p. 7) révèlent l'existence d'un lien inverse entre la possession de téléphones intelligents et l'âge des utilisateurs : 72 % des 18 à 24 ans, 66 % des 25 à 34 ans, 47 % des 35 à 44 ans possèdent des appareils mobiles; ce nombre qui passe à 50 % chez les 45 à 54 ans, à 26 % chez les 55 à 64 ans, à 21 % chez les 65 à 74 ans et à 15 % chez les 75 ans et plus (les données ne concernent pas les 18 ans ou moins) (Académie de la transformation numérique, 2022).

³ L'origine du terme cyberspace vient de la traduction de « *cyberspace* », néologisme créé par William Gibson en 1984 qui fait allusion à des représentations graphiques de données, extraites de banques d'ordinateurs, à la portée de billions d'« opérateurs légitimes » (Gibson, 2000, p. 51).

Smith et coll., 2008), b) des répercussions sur la participation scolaire, notamment une diminution du nombre de personnes qui assistent aux cours et la crainte de s'y présenter, une perception négative du milieu scolaire, ce qui peut se traduire par un recul des résultats scolaires (Cassidy et coll., 2014; Kiriakidis et Kavoura, 2010) et c) l'apparition de comportements à risque, notamment des actes de délinquance et d'agression ou d'automutilation (Ang, 2015; Audrin et Blaya, 2020, p. 3; Baldry et coll., 2015).

Ce chapitre se divise en deux sections. Dans la première, nous avons défini plusieurs concepts connexes à ce phénomène, mais distincts, dont ceux de *cyberviolence*, de *cybercriminalité* et de *cyberespace*, ainsi que leurs différentes manifestations. Dans la deuxième, nous revenons à l'analyse quantitative des actes criminels, en mettant l'accent cette fois sur le nombre d'actes de cybercriminalité commis et subis par les jeunes de l'agglomération de Montréal. Deux précisions méthodologiques doivent être mentionnées ici. Premièrement, les données présentées en matière de cybercriminalité couvrent uniquement la période de 2020 à 2021 et non la période de 2015 à 2021, comme c'était en grande partie le cas dans les deux chapitres précédents. Deuxièmement, mentionnons que Statistique Canada et le MSP se servent peu des données sur la cybercriminalité, car un grand nombre de champs de données concernant des actes criminels que l'on pourrait croire liés à des TIC demeurent « vides ou inconnus ». En effet, les enjeux d'opérationnalisation de la définition de cybercriminalité proposée par le Code criminel du Canada (CCC) ne peuvent être ignorés⁴.

⁴ Pour mieux comprendre ces enjeux, soulignons d'abord le choix des deux indicateurs dont disposent les forces de l'ordre pour enregistrer un acte de cybercriminalité. Après avoir signalé l'infraction, la police peut marquer les codes 01, 02 ou 0 pour signaler un rôle des TIC : a) le code 01 est choisi quand au moins un élément de preuve (à présenter à la Cour) ou un indice (une piste à suivre dans une enquête) indique que la TIC a fait l'objet de l'infraction au CCC ou qu'elle était nécessaire à la perpétration de l'infraction ou en faisait partie intégrante; b) si aucun élément de preuve ou indice n'indique que la TIC a fait l'objet de l'infraction au CCC ou qu'elle était nécessaire à la perpétration de l'infraction ou en faisait partie intégrante, il faudra utiliser le code 02; c) quand le rôle de la TIC est inconnu, nous marquerons 0. Soulignons que lorsqu'un champ est vide, cela signifie qu'aucun code n'a été indiqué par le policier chargé de remplir le formulaire; la signification est différente du « code 0 » qui veut dire que le rôle des TIC dans l'acte de violence est « inconnu ». En ce qui concerne le deuxième indicateur, qui indique si la TIC était l'objet de l'infraction ou plutôt un instrument utilisé pour perpétrer le crime, quatre options sont possibles : a) nous pouvons affirmer qu'une infraction au CCC dans laquelle la TIC, y compris les appareils et les réseaux, a fait l'objet d'un crime : l'utilisation non-autorisée d'un ordinateur, les infractions à l'égard des données d'un ordinateur, la publication non consentie d'images intimes, le harcèlement criminel, la communication indécente ou harcelante, la profération de menaces et l'intimidation d'une personne non associée au système judiciaire, font partie de cette catégorie; b) nous signalerons une infraction dans lesquelles des TIC étaient nécessaire pour commettre l'infraction au Code criminel ou en faisait partie intégrante (ces infractions peuvent être considérées comme des « crimes traditionnels » commis au moyen de TIC, par exemple du harcèlement criminel, une fraude, la publication ou la vente de pornographie juvénile, le vol et le vol d'identité, lorsque ce dernier est commis au moyen de la technologie de l'information, entre autres); c) s'il n'est pas clair si des TIC ont été utilisées ou non, nous indiquerons un « 0 » pour « inconnu »; d) si la TIC n'a pas été utilisée pour perpétrer le crime, nous marquerons 99 pour « sans objet ». Dans la pratique, cette procédure de renseignement donne comme résultat une base de données peu uniforme. Prenons, par exemple, le cas de la publication non consentie d'images intimes et examinons les données (provisoires) de l'année 2021. Dans ce cas, nous avons supposé que, dans la plupart des cas, des TIC ont été utilisées et il est raisonnable de présumer que cette distribution a été faite à l'aide de moyens technologiques. Ici, seulement un acte de violence sur 106 contient un « champ vide », ce qui veut dire que pour les 105 autres, des TIC ont effectivement été utilisées. Or, dans le cas du harcèlement criminel, un autre crime pour lequel nous pourrions penser que les TIC risquent d'être souvent impliquées, les services de police ont confirmé à six occasions (sur 153 événements) que des TIC ont effectivement été utilisées (elle a fait l'objet de l'infraction ou elle a été nécessaire à la perpétration de l'infraction). En d'autres termes, 147 événements sur 153 affichent un « champ vide ». Dans le même ordre d'idées, les services de police rapportent que seulement 18 vols d'identité sur 157 sont liés à des TIC (à neuf occasions, il a été indiqué que des TIC ont été utilisées pour commettre l'acte criminel, alors que dans les neuf autres

Le Conseil du statut de la femme (CSF) (2022) propose une approche reposant sur les actes criminels qui sont plutôt de nature cybercriminelle. Nous optons pour l'approche méthodologique du CSF, tout en le bonifiant avec trois codes d'événements criminels qui, à notre avis, impliquent des TIC. Nous y reviendrons plus loin.

1. Cyberviolence, cyberspace et cybercriminalité

1.1. Cyberviolence et cyberspace : les bases de l'analyse qualitative

Il n'existe pas de définition consensuelle du terme « cyberviolence », ni sur le plan scientifique ni sur le plan officiel (Backe et coll., 2018, p. 2; Blaya, 2018, p. 432; Kowalski et coll., 2014, p. 2). Après avoir recensé plus de 251 articles scientifiques publiés entre 2006 et 2016, Backe et coll. (2018, p. 2) ont conclu que les méthodologies utilisées pour conceptualiser ou mesurer ce concept manquent d'uniformité. En effet, une certaine confusion règne entre la notion de « cyberviolence » et les concepts voisins comme le « harcèlement en ligne », la « cyberintimidation », le *Cyber Dating Abuse* (CDA) c'est-à-dire l'« abus lors de cyberrencontres » et le *Revenge Porn* ou « porno-vengeance » (Backe et coll., 2018)⁵.

De façon générale, le rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur les cyberviolences subies par les femmes et les filles (*UN Broadband commission for digital development working group on broadband and gender*, 2015, p. 21) définit la cyberviolence comme « les diverses manières utilisées par l'Internet pour exacerber, amplifier et diffuser les abus » [traduction libre]. Cela inclut d'autres phénomènes comme le *doxing*, ou la « publication de données personnelles » en ligne, les cas de *trolling*, ou « trollage » et les discours haineux en ligne (*UN Broadband commission for digital development working group on broadband and gender*, 2015, p. 1)⁶. Backe et coll. (2018, p. 1) définissent la cyberviolence, comme « les types de souffrances et d'abus facilités et perpétrés à l'aide d'outils technologiques et digitaux » [traduction libre], alors que Ghernaouti (2017, p. 10) déclare que la cyberviolence « comprend toute activité criminelle réalisée par l'entremise d'Internet et des technologies numériques. Elle englobe toute forme de malveillance effectuée à l'aide de l'informatique, d'équipements électroniques et des réseaux de télécommunication ».

occasions, il était clair que les TIC n'avaient pas été utilisées ou que leur utilisation était inconnue). Ici, 139 cas sur 157 affichent un champ vide.

⁵ Le « harcèlement en ligne » ou « *Cyberstalking* » peut être défini comme un comportement répétitif, menaçant et offensif véhiculé au moyen de nouveaux outils technologiques (p.ex. Internet, clavardage en ligne, etc.) » (Jones et coll., 2013) voir également (Dreßing et coll. (2014) et Reyns et coll. (2012). Par « cyberintimidation » nous entendons un acte agressif intentionnel et répété (Cassidy et coll., 2014) alors que le *Cyber Dating Abuse*, ou l'« abus lors de cyberrencontres » peut être décrit comme le contrôle, le harcèlement ou le fait de traquer un partenaire de rencontre amoureuse (Bowen et coll., 2014; Cutbush et coll., 2016; Flach et Deslandes, 2017; Smith-Darden et coll., 2017; Zweig et coll., 2014). La « porno-vengeance », quant à elle, désigne de la pornographie non consensuelle ou involontaire, (Citron et Franks, 2014; Henry et Powell, 2016; McGlynn et coll., 2017; K. Walker et Sleath, 2017). Elle inclut le « sextage », c'est-à-dire le partage de photos nues sans l'approbation de la personne exposée (Willard, 2007). La plupart de ces définitions ont été proposées en anglais (notre traduction). Pour des définitions plus détaillées, consulter le glossaire à l'annexe 1.

⁶ Le *doxing* est défini comme la pratique qui consiste à chercher de l'information nominative sur une personne et à la diffuser sur Internet (*UN Broadband commission for digital development working group on broadband and gender*, 2015, p. 55). Par « trollage » nous entendons un comportement dans lequel l'internaute agit constamment et répétitivement de façon provocatrice pour susciter des réactions négatives et déclencher un conflit entre les membres du groupe (Hardaker, 2010; Shachaf et Hara, 2010). Les « discours haineux » sont des discours biaisés et malveillants envers une personne ou un groupe des personnes (Cohen-Almagor, 2011, p. 1). Notons que l'ensemble de ces définitions ont été proposées en anglais (notre traduction). Pour des définitions plus détaillées, consulter le glossaire à l'annexe 1.

Au Québec, il n'y a pas de définition officielle de la « cyberviolence » ni de la « cybercriminalité ». Toutefois, le Rapport québécois sur la violence et la santé (Laforest et coll., 2018, p. 204) définit la « cyberagression » comme « un comportement d'agression de type indirect, à l'aide d'un moyen de communication technologique. Les formes et les modalités de ce type de violence sont diverses : menaces et harcèlement en ligne; attaques personnelles à l'endroit d'une personne ou d'un groupe de personnes pour dénigrer leur opinion ou leurs réalisations; médisance; diffusion, sans autorisation, d'informations personnelles concernant une personne à qui on veut porter atteinte; tentatives de rapprochement indésirable se produisant lorsqu'une personne cause de la détresse à la personne ciblée en sollicitant à répétition son attention de façon inappropriée ou non désirée; paroles ou remarques en vue de rejeter la personne d'un groupe constitué au sein d'un réseau, etc. ». Au palier gouvernemental fédéral, la définition officielle de la cybercriminalité du ministère de la Sécurité publique du Canada (SPC) est la suivante : « délit commis à l'aide d'un système informatique ou d'un réseau d'ordinateurs ou les impliquant directement. L'ordinateur ou ses données peuvent être la cible du délit ou l'ordinateur peut être l'instrument de perpétration du délit. » (Sécurité publique Canada, 2018b, p. 37).

Comme à peu près n'importe qui peut se connecter à l'Internet n'importe où, deux aspects sont nécessaires pour appuyer notre réflexion. Le premier consiste à envisager les « cybercrimes » comme des événements qui se produisent, certes, dans les espaces de vie relevés dans le chapitre antérieur – sphère privée, milieu scolaire, espaces publics fermés et ouverts – mais également dans le « cyberspace » et surtout par l'entremise de celui-ci. Dans ce contexte, le cyberspace est défini comme « le monde électronique créé par les réseaux interreliés de la technologie de l'information et de l'information qui circule dans ces réseaux (Sécurité publique Canada, 2018b, p. 37). En effet, alors que la cyberviolence englobe une série de comportements, le cyberspace désigne un espace d'interaction virtuel et par le fait même « transversal », c'est-à-dire qui interagi à différents degrés avec les autres espaces de vie. Il s'agit d'un « environnement constitué par l'ensemble des équipements informatiques, des logiciels et des services mis à la disposition des internautes et des données manipulées. Ce nouvel espace est très dynamique et il est impossible de le cartographier complètement, car il étend et modifie les frontières temporelles et géographiques traditionnelles » (Gheraouti, 2017, p. 9).

En fait, les interactions entre le cyberspace et les affaires criminelles, ou encore entre le cyberspace et les enjeux de cohabitation dans les espaces publics sont variés⁷. À titre d'exemple, en ce qui concerne les crimes contre la propriété, il a été noté que le cybermarché noir permet d'entreprendre un grand nombre d'activités illégales sous couvert de l'anonymat. Comme le précisent Goullé et coll., (2017, p. 20), le cyberspace « garantit la facilité d'accès, un certain anonymat, la vaste diversité des substances proposées, la sécurité physique et financière de la transaction, la qualité supérieure des produits, une certaine sécurité d'usage des substances ». Les pratiques criminelles sont ainsi transformées : les criminels échappent à la violence de la rue (délocalisation), l'achat sur le cybermarché noir procure des avantages déterminants « qui permettent non seulement au site vendeur de rester totalement masqué, mais également de garantir à l'acheteur une transaction financière anonyme » (Goullé et coll., 2017, p. 20). Tout porte à croire que des comportements semblables peuvent avoir une incidence sur le nombre de crimes contre la personne. Par exemple, l'environnement virtuel modifie les formes de traite de personnes à des fins sexuelles : « L'usage d'Internet aux fins d'exploitation sexuelle présente de nombreux avantages pour les trafiquants : rapidité,

⁷ Par exemple, dans son analyse d'arrimage problème-service (APS), le CIPC a déterminé que la possibilité de se brancher gratuitement au service d'Internet d'une institution publique attirait des usagers au Parc François-Perrault, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ce qui cause des enjeux de cohabitation (et renforce la perception d'insécurité) avec d'autres usagers du parc, notamment avec les employés des institutions qui ont des bureaux à cet endroit (Chinchilla et coll., 2021;b).

facilité d'utilisation, faible coût, anonymat, et difficulté de localiser les activités illicites. Tous ces éléments contribuent à générer un sentiment d'impunité chez les trafiquants, qui se sentent à l'abri dans le cyberspace » (Charlier, 2021, p. 2). Dans le même ordre d'idées, les agressions à caractère sexuel sur les mineurs perpétrés dans le cyberspace, s'exercent de plusieurs manières, notamment sous forme de consultation, de production, de consommation de contenu pédopornographique ou de communications à caractère sexuel avec des mineurs (Ventéjoux, 2019).

1.2. *Cyberviolence et cybercriminalité : obstacles aux approximations quantitatives*

La cyberviolence, d'une part, et la cybercriminalité, d'autre part, sont des concepts qui ont souvent été traités comme des synonymes, comme l'illustre le terme « cybercriminalité sociale » (*cibercriminalidad social*), qui englobe davantage les actes de violence que les actes de criminalité (Agustina, 2014; Miró, 2013). Comme nous l'avons mentionné précédemment, Sécurité publique Canada (2018, p. 37) décrit les cybercrimes comme des actes criminels dans lesquels un appareil informatique, ou l'Internet, sont la cible ou l'instrument utilisé pour commettre le crime. Il est donc possible d'associer certains comportements de cyberviolence à des attitudes liées à la cybercriminalité (Aziki et Montinat, 2022)⁸. Toutefois, cet arrimage ne se fait pas aisément pour deux raisons.

Premièrement, les diverses manifestations de cyberviolence (harcèlement en ligne, cyberintimidation, abus lors de cyberrencontres, porno-vengeance) ne concordent pas nécessairement avec les actes criminels. Par exemple, la catégorie de la DUC correspondant à « harcèlement criminel » peut être associée au concept de « harcèlement en ligne », mais également à celui d'« abus lors de cyberrencontres ». Dans le même ordre d'idées, alors que la catégorie de la DUC faisant référence aux communications indécentes ou harcelantes pourrait être associée à des cyberviolences comme le « harcèlement en ligne », mais également à celui d'« abus lors de cyberrencontres », d'autres catégories, par exemple l'intimidation générale, semblent trop génériques pour mesurer des phénomènes comme la « cyberintimidation ». Deuxièmement, à l'égard plus particulièrement des infractions pouvant être commises à l'aide de TIC, il est impossible de déterminer s'il est question de harcèlement en ligne, de *doxing*, de discours haineux ou d'autres manifestations, car les crimes désignent des « affaires criminelles » au sens attribué à ce terme dans le CCC alors que les actes de cyberviolence obéissent à une approche multidisciplinaire liée davantage aux « violences ».

Le Conseil du statut de la femme (CSF) (2022) propose une approche qui, en identifiant les crimes qui sont davantage de nature cybercriminelle, évite de s'éparpiller dans l'étude d'infractions moins directement commises à l'aide de TIC, comme les homicides, les voies de fait ou certaines formes physiques d'agressions sexuelles. Dans cette démarche, le CSF a effectué le rapprochement entre les infractions suivantes et celles dont l'indicateur de présence de TIC lors d'un crime a été confirmé par les services de police : la « publication non consentuelle d'images intimes », le « harcèlement criminel », les « communications indécentes ou harcelantes », les « menaces » et « l'intimidation d'une personne non associée au système judiciaire ». Notre rapport présente une réflexion approfondie sur la cybercriminalité dans ce sens, en bonifiant l'approche par l'ajout de trois catégories de crimes, toujours dans le contexte de la DUC, de « nature » cybercriminelle, à savoir : a) le leurre de jeunes de 18 ans ou moins au moyen d'un ordinateur; b) l'incitation de personnes de 16 ans ou moins à un contact sexuel et c) les publicités de services sexuels. Il est important de noter que les

⁸ Les réseaux sociaux peuvent être définis comme un « large éventail de services Internet et mobiles qui permettent aux utilisateurs de participer à des discussions en ligne, de diffuser du contenu qu'ils ont eux-mêmes créé et de se joindre à des communautés électroniques » (Dewing, 2013, p. 1)

actes criminels liés à la production, à la publication, à la possession et à la consommation de pornographie juvénile ne sont pas traités dans ce chapitre.

2. La cybercriminalité chez les jeunes de l'agglomération de Montréal

2.1. Analyse des actes de cybercriminalité subis et commis par les jeunes

Le tableau n° 5 montre que, parmi les jeunes victimes dont l'âge et le sexe sont connus : a) 30 sur les 1 152 victimes de proférations de menaces, l'usage d'une TIC a été noté (2,6 % des cas). De la même manière, la police rapporte que dans 6,28 % des cas de victimes d'intimidation (13 sur 207) des TIC ont été utilisées, un pourcentage qui s'établit à 3,4 % des victimes de harcèlement criminel (26 sur 765), à 100 % de distribution d'images intimes (148 victimes) et de leurres au moyen d'un ordinateur (98 victimes), et à 20,51 % des cas d'incitation à un contact sexuel (8 victimes sur 39); b) dans le cas des jeunes auteurs présumés d'une infraction à l'aide de TIC entre 2020 et 2021, le tableau n° 5 dénombre 20 proférations de menaces sur un total de 741 (soit 2,7 % au moyen de TIC), cinq cas d'intimidation d'une personne non associée au système judiciaire sur un total de 98 (soit 5,1 % au moyen de TIC), 16 cas de harcèlement criminel sur un total de 381 (soit 4,2 % au moyen de TIC), 29 cas de publication d'images intimes sur 29 (soit 100 % au moyen de TIC) et la totalité des 14 leurres d'enfant au moyen d'un ordinateur, 100 % à l'aide de TIC)⁹.

Tableau n° 5 : Cybercrimes commis dans l'agglomération de Montréal en 2020 et 2021^P

	Jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne				Jeunes victimes de crimes contre la personne			
	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 25 ans	Total (25 ans ou moins)	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 25 ans	Total (25 ans ou moins)
Publication non consensuelle d'images intimes	●	18	8	29	0	77	71	148
Harcèlement criminel	0	9	7	16	0	9	17	26
Communications indécentes ou harcelantes	0	0	●	●	0	●	●	●
Proférer des menaces	0	14	6	20	●	12	16	30
Intimidation d'une personne non associée au système judiciaire	●	●	0	●	●	9	●	13
Leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	●	6	7	14	11	79	8	98
Incitation à un contact sexuel	0	0	0	0	●	6	0	8
Publicités de services sexuels	0	0	0	0	0	0	0	0

● : indique un nombre trop bas de crimes (non publiable).

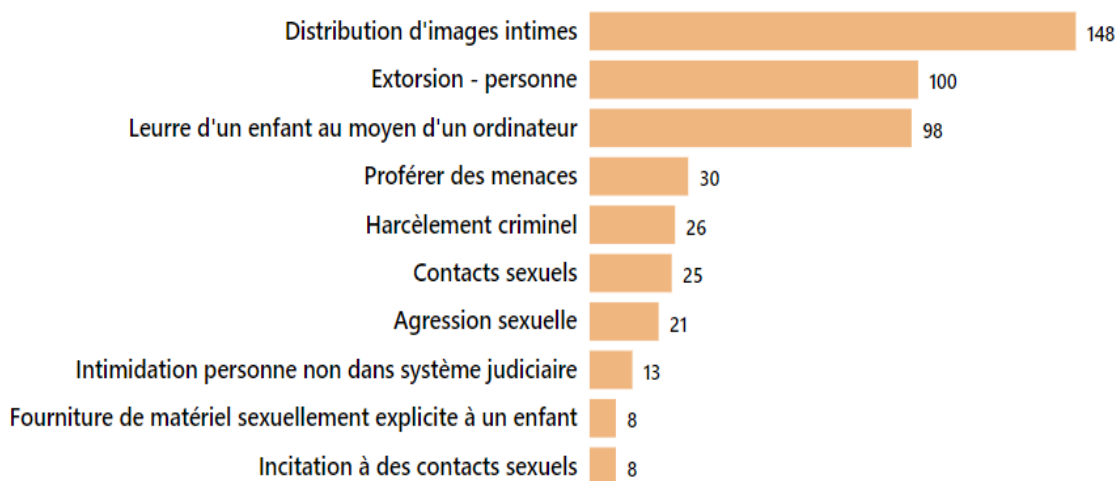
Source : Ministère de la Sécurité publique, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

⁹ Parmi les auteurs présumés de cybercrimes dont l'âge est inconnu, nous avons compté : 2 507 proférations de menaces, 139 leurres d'enfant au moyen d'un ordinateur, 339 actes d'intimidation sur une personne non associée au système de justice, 27 incitations à des contacts sexuels, 714 actes de harcèlement criminel, 173 distributions d'images intimes et 134 communications indécentes ou harcelantes. Les signalements de publicité de services sexuels sont si peu nombreux que nous ne pouvons pas les mentionner par souci de protection à la vie privée.

2.2. Ampleur de la cybercriminalité : une analyse désagrégée par segments populationnels

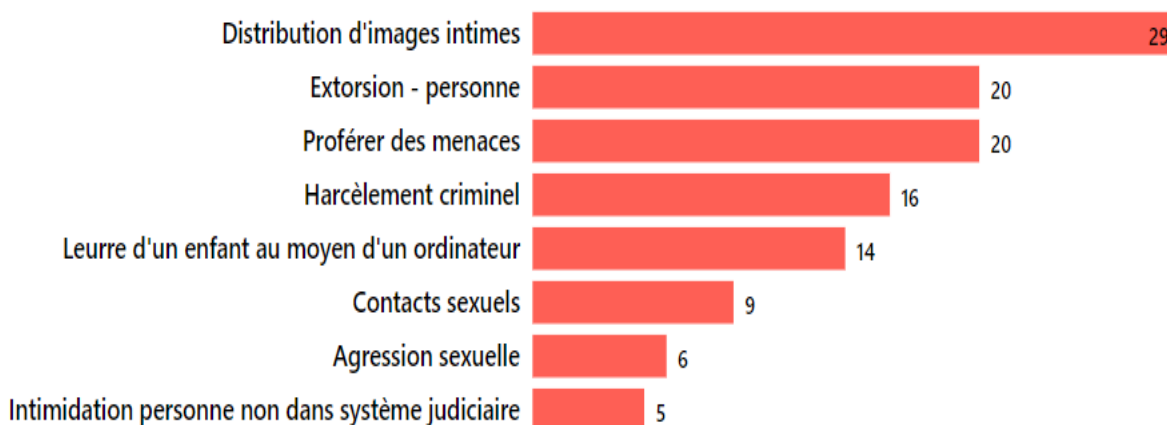
Dans le but de vérifier la solidité de l'approche, nous avons eu recours à la base de données du LabSU afin d'obtenir un point de comparaison. Le graphique n° 8 illustre les faits saillants de cet exercice. Quatre observations sont établies : a) les crimes les plus fréquents commis entre 2020 et 2021 en lien avec l'utilisation des TIC, subis par de jeunes victimes de l'agglomération de Montréal sont la distribution d'images intimes (148 victimes), l'extorsion (100 victimes), le leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur (98 victimes), la profération de menaces (30 victimes), le harcèlement criminel (26 victimes), les contacts sexuels (25 victimes), les agressions sexuelles (21 victimes) et l'intimidation d'une personne non associée au système judiciaire (13 victimes)¹⁰; b) les crimes impliquant des TIC les plus fréquemment commis par de jeunes auteurs présumés sont la publication d'images intimes (29 auteurs présumés), l'extorsion et la profération de menaces (20 auteurs présumés chacun), le harcèlement criminel (16 auteurs présumés), le leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur (14 auteurs présumés), les contacts sexuels (neuf auteurs présumés), l'agression sexuelle (six auteurs présumés) et l'intimidation d'une personne non associée au système judiciaire¹¹; c) l'ordre d'importance entre les crimes subis et les crimes commis (à l'aide de TIC) par les jeunes de 25 ans ou moins résidant dans l'agglomération de Montréal est le même, avec une seule différence : le « leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur » se situe en troisième position chez les victimes et en cinquième position chez les jeunes auteurs présumés d'un acte criminel à l'aide de TIC.

Graphique n° 8 : Répartition des victimes (graphique du haut) et des jeunes auteurs présumés de cybercrimes (graphique du bas) dans l'agglomération de Montréal, en 2020 et 2021^P



¹⁰ Ceci équivaut à 32,1 %, 21,69 %, 21,26 %, 6,51 %, 5,64 %, 5,42 %, 4,56 % et 2,82 %, respectivement, de l'ensemble des crimes les plus fréquents (qui concernent 461 victimes).

¹¹ Ceci équivaut à 30,85 %, 21,28 %, 17,02 %, 14,89 %, 9,57 % et 6,38 %, respectivement, de l'ensemble des crimes les plus fréquents qui concernent 94 auteurs présumés).



^p Les données de 2021 sont provisoires.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC.

Au chapitre des crimes liés aux TIC, entre 2020 et 2021, 500 des victimes avaient 25 ans ou moins (66,05 % par rapport au total des victimes d'actes de cybercriminalité) : 144 hommes (28,8 %) et 356 femmes (71,2 %). En résumé, les victimes d'actes criminels commis à l'aide de TIC¹² sont majoritairement des femmes. Des observations semblables, mais pour le sexe masculin, ont été faites pour les auteurs présumés de cybercrimes, notamment des 154 jeunes de 25 ans ou moins (47,38 % des jeunes présumés de cybercrimes) : 122 sont des auteurs présumés de sexe masculin (79,22 %) alors que seulement 32 sont des auteurs présumés de sexe féminin (20,78 %)¹³.

Procédons maintenant à la ventilation de ces données selon le sexe et les groupes d'âge utilisés dans les chapitres précédents. D'abord, soulignons qu'un nombre trop bas (moins de cinq signalements) concernant des enfants entraîne la non-publication des données dans la plupart des catégories de crime, tant à l'égard des victimes de crimes à l'aide de TIC que des enfants présumés avoir commis ce type de crimes. Mentionnons toutefois le signalement, entre 2020 et 2021, de 11 victimes de leurres d'enfant au moyen d'un ordinateur, de huit contacts sexuels et de six agressions sexuelles. Au total, 35 enfants de 11 ans ou moins font partie des victimes ayant fait l'objet d'un signalement (4,62 % par rapport au total des victimes de crimes à l'aide de TIC). Parmi elles, 13 sont des garçons (37,14 %) et 22 sont des filles (62,86 %).

Ensuite, dans le groupe des 12 à 17 ans, entre 2020 et 2021, 79 victimes de leurres au moyen d'un ordinateur ont été signalées, 77 de distribution d'images intimes, 48 d'extorsion, 17 de contacts sexuels, 12 de profération de menaces, 9 de harcèlement criminel, 9 d'intimidation de personnes non associées au système judiciaire, 6 d'incitation à des contacts sexuels et 6 d'agression sexuelle¹⁴. Au total, 275 jeunes de cette tranche d'âge ont été signalés parmi les victimes d'un crime commis à l'aide de TIC, ce qui correspond à 36,33 % des victimes pour ce type de crimes. Parmi ces personnes, 73 sont des garçons (26,55 %) et 202

¹² Les exemples les plus flagrants sont les victimes de publication d'images intimes (88,51 % de femmes), de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur (76,53 % de femmes) ou de harcèlement criminel (80,77 %).

¹³ Les exemples les plus flagrants que nous observons sont le nombre d'auteurs présumés de harcèlement criminel (100 % des hommes), de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur (71,43 % des hommes) et de publication d'images intimes (62,07 % des hommes).

¹⁴ Les autres cybercrimes subis par les 12 à 17 ans lors de ces deux années ne dépassent pas le nombre de cinq.

sont des filles (73,45 %). Enfin, en ce qui concerne les jeunes de 12 à 17 présumés avoir commis des crimes, entre 2020 et 2021, les signalements sont : 6 de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur, 14 de profération de menaces, 12 d'extorsion et 9 de harcèlement criminel¹⁵. Le total des jeunes de 12 à 17 ans faisant partie des auteurs présumés de crimes perpétrés à l'aide de TIC s'élève à 80 (24,62 %). Parmi ces personnes, 60 sont des garçons (75 %) et 20 sont des filles (25 %).

Finalement, par rapport au groupe d'âge des 18 à 25 ans, entre 2020 et 2021 la police a enregistré 71 victimes de distribution d'images intimes, 52 d'extorsions, 17 de harcèlement criminel, 16 de proférations de menaces, neuf agressions sexuelles et huit leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur¹⁶. Au total, 190 jeunes victimes de crimes commis à l'aide de TIC ont entre 18 et 25 ans, ce qui correspond à 25,1 % des victimes pour ce type de crime. Parmi ces personnes, 58 sont des hommes (30,52 %) et 132 sont des femmes (79,48 %). Du côté des jeunes auteurs présumés, la base de données contient huit auteurs présumés de publication d'images intimes, huit avoir extorqué des personnes, sept avoir harcelé criminellement, sept avoir leurré un enfant au moyen d'un ordinateur, six avoir effectué des contacts sexuels et six avoir proféré de menaces¹⁷. Le total des cybercrimes parmi les auteurs présumés s'élève à 69 (21,23 %). Parmi ces personnes, 58 sont des hommes (84,06 %) et 11 sont des femmes (15,94 %).

3. Considérations supplémentaires (troisième partie) : vers une approche englobante des cyberviolences

La question de cybercriminalité et de cyberviolence demeure un phénomène difficile à saisir : ses manifestations sont multiples et changeantes, les théories embryonnaires, les définitions débattues, les outils de mesure imprécis et la saisie de données non uniforme. Or, le sujet est important et prioritaire pour mieux comprendre les actes de violence commis et subis par les jeunes. En effet, les « plateformes constituent un moyen d'interaction sociale par lequel le contact direct est rompu, sur lesquelles il est plus difficile de faire preuve d'empathie, l'intention étant de faire part de ses propres intérêts ou d'être plus centré sur soi, en partageant son avis avec des groupes bien plus larges que nos cercles sociaux réels. Tous ces éléments présentent autant de risques de glissement vers la violence, surtout si l'on y ajoute le sentiment d'impunité qui leur est souvent associé, avec une impression de déconnexion quant aux conséquences dans la vie réelle » (Aziki et Montinat, 2022, p. 20).

S'inspirant de l'approche du CSF, le CIPC vise à participer concrètement à la consolidation d'une masse critique d'organisations québécoises (et canadiennes) qui s'intéressent à la cyberviolence et travaille dans ce domaine. La bonification que nous proposons en matière d'analyse quantitative (criminelle) nous permet, d'une part, de soumettre quatre arguments à la discussion générale : a) le nombre de femmes victimes de cybercriminalité augmente selon l'âge; b) les adolescents de 12 à 17 ans sont les plus concernés par les cybercrimes, qu'ils soient victimes ou auteurs présumés; c) les hommes sont plus nombreux dans la catégorie des auteurs présumés d'un cybercrime, et d) la distribution d'images intimes, les leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur et les extorsions (en ligne) sont les actes de cybercriminalité les plus fréquents. D'autre part, nous proposons une définition de la cyberviolence qui intègre une série de situations et de comportements, certains d'entre eux criminels, d'autres non. Cette définition, qui se base sur les catégories

¹⁵ Les autres cybercrimes commis par les 12 à 17 ans lors de ces deux années ne dépassent pas le nombre de cinq

¹⁶ Les autres cybercrimes subis par les 18 à 25 ans lors de ces deux années ne dépassent pas le nombre de cinq.

¹⁷ Les autres infractions commises par les 18 à 25 ans lors de ces deux années ne dépassent pas le nombre de cinq.

de violence interpersonnelle définies par l'OMS se lit comme suit (pour tout complément d'information, voir les conclusions du rapport) :

La cyberviolence est un comportement qui découle de la transposition de la violence physique, sexuelle, et psychologique interpersonnelle ou collective dans les interactions virtuelles facilitées par les TIC, dans le but de causer un préjudice physique, sexuel ou psychologique à autrui. Ce comportement peut prendre la forme de harcèlement en ligne, de cyberintimidation, d'abus lors de cyberrencontres (ACR ou CDA en anglais), de « Revenge Porn », de doxing en ligne, de phénomènes de trolling, ou de discours haineux en ligne.

Plusieurs pistes de recherche peuvent être explorées à partir de cette définition. D'une part, il est possible, souhaitable et intéressant de corrélérer l'information dont nous disposons en matière de cybercriminalité et les données par espace de vie. Rappelons que les travaux de recherche révèlent que les situations de cyberintimidation et de cyberharcèlement sont fréquentes dans le milieu scolaire. Il est intéressant de mentionner que, dans notre analyse, les cybercrimes signalés par la police dans le milieu scolaire ne représentent que 8,5 % des victimes et 8,87 % des auteurs présumés, tous espaces de vie confondus. Or, comme nous l'avons indiqué au début du deuxième chapitre, bon nombre d'infractions dans ce milieu sont gérées au moyen de sanctions par les établissements scolaires. De plus, la place prépondérante des espaces de vie privés dans les crimes impliquant des jeunes faisant l'objet d'un signalement aux services de police mérite qu'on s'y attarde : 60 % des victimes de cybercriminalité et 59,9 % des auteurs présumés de ces crimes à l'aide de TIC ont été signalés dans des espaces privés.

D'autre part, les données disponibles, malgré toutes leurs limites, montrent que la cyberviolence (Blaya, 2018) ou, plus exactement, les cybercrimes, n'ont pas la même incidence sur les filles que sur les garçons. Des recherches par sexe peuvent inclure au moins deux volets. D'un point de vue quantitatif, il est intéressant d'examiner si certains cybercrimes spécifiques sont plus fréquemment commis auprès des filles, des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes. D'un point de vue qualitatif, la question des subjectivités, définies en termes de perceptions et de conséquences ressenties, peut aussi faire l'objet d'analyse. Selon Agatston et coll. (2007), les cyberviolences affectent davantage les filles que les garçons. Kowalski et Limber (2013) abondent dans le même sens et démontrent que les filles sont généralement plus touchées et sont aux prises avec des enjeux d'anxiété et de dépression plus importants. De plus, leurs capacités de concentration en milieu scolaire sont amoindries de façon plus importante que celles des garçons. D'autres chercheurs observent une plus grande propension à des idées suicidaires chez les filles (Jackson et coll., 2009). Il est à souligner que des études (Low et Espelage, 2013; Ybarra et coll., 2011) précisent que les garçons sont concernés davantage par des actes d'intimidation physique, tandis que les filles sont concernées davantage dans des actes de cyberagression.

Enfin, soulignons encore une fois le caractère dynamique du cyberspace, qui limite l'utilité des cartographies géolocalisées (Ghernaouti, 2017, p. 9), et qui nous invite à reconnaître cet espace de vie dans sa globalité ou, mieux encore, dans une perspective transnationale, c'est-à-dire en étudiant simultanément les liens d'interdépendance entre les échelons locaux, nationaux et internationaux¹⁸. L'anonymat et la

¹⁸ Pour des études sur cette question en France démontrant des caractéristiques et des tendances semblables à celles exposées ici, voir Audrin et Blaya, (2020, p. 5); Blaya, (2016); Blaya et Fartoukh, (2016); Tokunaga (2010). Pour toutes autres recherches portant sur le phénomène en Europe et en Amérique du Nord, voir Cassidy et coll., (2014); Lowery Zacchilli et Yamil Valerio, (2011); Molluzzo et Lawler, (2012); Turan et coll., (2011); Walker et coll., (2011).

difficulté de retracer les auteurs présumés d'actes de cyberviolence ou de cybercriminalité complexifient la quantification du phénomène (Backe et coll., 2018, p. 6). De plus, en raison de sa nature récente, peu d'études ont analysé le phénomène sur une longue période, ce qui complique l'identification des conséquences à long terme sur les victimes (Backe et coll., 2018, p. 6). En effet, les enjeux méthodologiques sont pourtant assez clairs. Les responsables de cyberviolences et leurs victimes peuvent être n'importe où dans le monde. Comment effectuer une analyse quantitative des mobilités transnationales des actes criminels signalés à l'échelle locale? Proposer des efforts multidisciplinaires comme nous le faisons ici en combinant l'analyse (quantitative) des actes criminels à l'approche ethnographique (espace de vie) et à celui de la géographie politique (études de réseaux transnationaux) est un premier pas dans cette direction.



CHAPITRE 4 :

**LES CRIMES PAR ARME À FEU CHEZ LES
JEUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

FAITS SAILLANTS

- 1) Du côté des victimes de 12 à 17 ans et de 18 à 25 ans, les crimes impliquant une arme à feu les plus fréquents sont : les tentatives de meurtre, les agressions armées/inflictions de lésions corporelles, les décharges d'une arme avec intention, le braquage d'une arme, le vol qualifié sur une personne, le meurtre au premier degré, l'usage d'une arme à feu (vraie ou fausse) lors d'un crime et les vols qualifiés dans un commerce.
- 2) Du côté des jeunes présumés de 12 à 17 ans et de 18 à 25 ans, les crimes impliquant une arme à feu les plus fréquents, sont : les vols qualifiés, les tentatives de meurtre, les décharges d'une arme à feu avec intention, les agressions armées/inflictions de lésions corporelles, le braquage d'une arme à feu, les meurtres au premier degré, les voies de fait (niveau 1), l'usage d'une arme à feu (vraie ou fausse) lors d'un crime et les vols qualifiés dans un commerce.
- 3) Entre 2015 et 2021, 237 jeunes hommes et 72 jeunes femmes ont été des victimes de crimes impliquant une arme à feu. Autrement dit, cinq fois plus de jeunes hommes ont été victimes de crimes impliquant une arme à feu que de jeunes femmes.
- 4) En examinant les indications géographiques de la violence armée chez les jeunes, il est possible d'identifier des secteurs chauds dans le nord de l'île de Montréal, notamment dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Montréal-Nord, ainsi dans l'ouest, près de la ville liée Pierrefonds-Roxboro. L'arrondissement Ville-Marie demeure le secteur le plus chaud, notamment en raison de la population flottante.

La violence armée est un sujet qui préoccupe les habitants de l'agglomération de Montréal. En effet, entre 2015 et 2020, les événements impliquant des armes à feu enregistrés par la police ont augmenté de 26 % (de 150 cas en 2015 à 189 en 2020). De plus, depuis mai 2020, l'agglomération de Montréal a connu une forte augmentation d'agressions par arme à feu. La multiplication d'incidents a fait les manchettes. En plus des coups de feu reportés dans divers arrondissements de Montréal, certains événements ont marqué l'imaginaire collectif montréalais, notamment le meurtre de Jayson Colin dans la cour de l'École Lester B. Pearson le 10 août 2022, fils de deux intervenants de rue connus à Montréal-Nord auxquels nous avons fait référence en introduction (Métro, 2022, en ligne).

L'OMS indique que la présence d'une arme est en général un facteur situationnel qui peut « jouer un rôle important dans le déclenchement du comportement violent » (Krug et coll., 2002, p. 34). Ensuite, éviter l'acquisition et le port d'armes chez les jeunes devrait en principe aider à prévenir les violences, notamment les violences armées. L'étude des crimes impliquant des armes à feu auprès des jeunes se justifie pour au moins deux raisons. Premièrement, d'un point de vue quantitatif, les jeunes de 25 ans ou moins ont cinq fois de plus de probabilités de commettre des crimes contre la personne avec des armes à feu et trois fois plus de probabilités d'en être des victimes (Fahey et coll., 2023). Deuxièmement, du point de vue juridique, et en faisant particulièrement référence aux *armes à feu*, au Canada une infraction – possession ou utilisation des armes à feu constituent une charge plus importante que la même possession ou l'utilisation d'autres types d'arme (voir la Loi Sur Les Armes à Feu, 2022).

Nous présentons dans ce chapitre une analyse des crimes impliquant des armes à feu dans lesquels des jeunes résidant dans l'agglomération de Montréal ont été impliqués entre 2015 et 2020, mais également l'évolution des affaires impliquant des armes à feu (toutes tranches d'âge confondues) (voir graphique n° 9)¹. Dans la première section, nous présentons un aperçu nous permettant d'identifier des tendances et d'avoir une idée de la répartition géographique de cette violence. La deuxième se penche sur l'analyse des crimes impliquant des armes à feu les plus fréquents chez les jeunes de l'agglomération de Montréal. En terminant, nous avons engagé une réflexion portant sur les actes criminels perpétrés à l'aide d'une arme et sur les espaces de vie. Les informations présentées sont tirées du rapport de Fahey, Aziki et Spiga intitulé *L'analyse des affaires criminelles impliquant l'usage d'une arme à feu dans l'agglomération de Montréal*, CIPC, 2023. Soulignons également que les données présentées comprennent exclusivement les crimes commis avec de telles armes. Pour cette raison, nous proposons d'étendre cette réflexion pour englober d'autres types d'armes, notamment les *armes blanches* et les *armes improvisées*.

¹ Rappelons que le nombre d'auteurs présumés et le nombre de victimes sont le résultat de la fusion entre les bases de données des actes criminels (auteurs présumés et victimes) de la DUC et les données concernant les actes criminels par arme à feu. Le lien entre la base de données sur les armes à feu et la base de données d'informations complémentaires permet de dresser le profil des victimes et des auteurs présumés concernés dans une affaire impliquant une arme à feu. Lorsque plusieurs victimes ou auteurs présumés sont impliqués dans un même acte (dans les bases de données sur les armes à feu), les renseignements concernant l'ensemble des victimes et des auteurs présumés liés à cet acte sont transférés grâce à ce lien. Rapport Fahey, Aziki et Spiga (2023).

1. Aperçu des crimes impliquant une arme à feu chez les jeunes

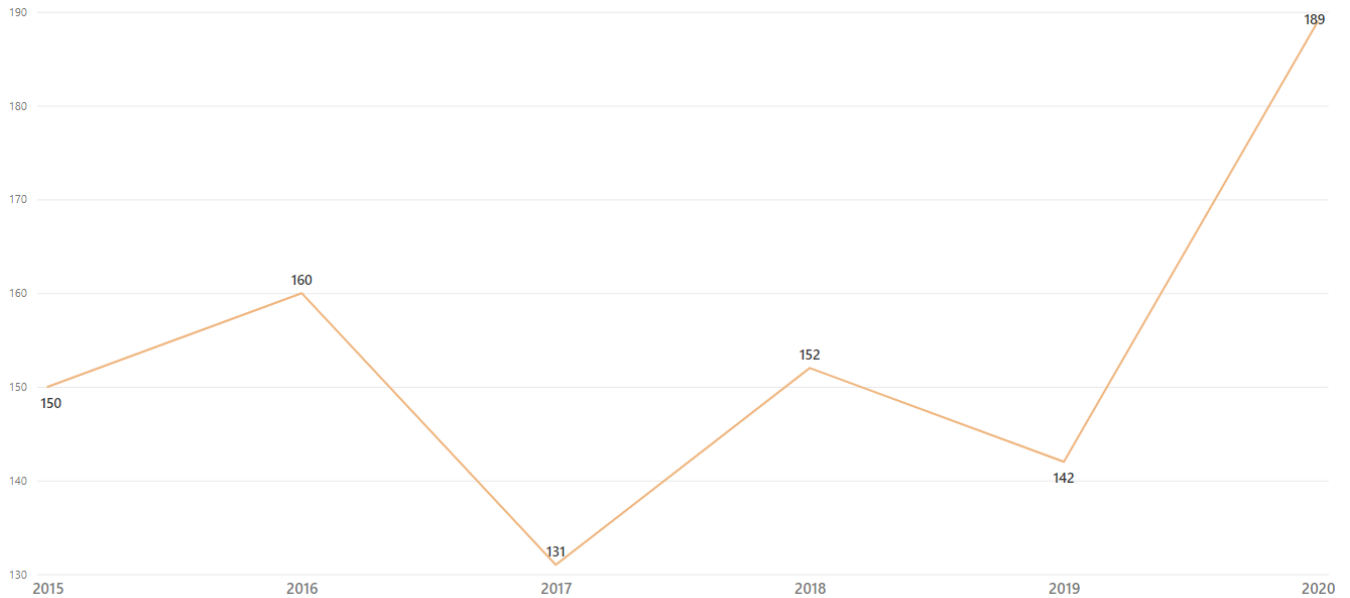
Plusieurs facteurs rendent l'analyse des signalements impliquant des armes à feu et des jeunes dans l'agglomération de Montréal difficile à réaliser, notamment l'absence de collaboration de certaines victimes, l'absence des auteurs présumés du crime à l'arrivée de la police, et entre autres, cela empêche de connaître l'âge et le sexe de toutes les personnes impliquées dans les événements enregistrés par la police. Ainsi : a) sur les 924 affaires criminelles signalées, le sexe d'au moins une victime est noté dans 712 dossiers (71 %) et l'âge d'au moins une victime dans 680 dossiers (71 %) alors que le sexe d'au moins un jeune auteur présumé de crimes impliquant une arme à feu est documenté dans 152 dossiers (16,5 %) et l'âge dans 152 dossiers (16 %); b) parmi toutes les personnes concernées par ces 924 affaires criminelles, nous ne connaissons l'âge que de 948 victimes et de 436 auteurs présumés dont 246 ont entre 0 et 25 ans²; c) sur les 436 auteurs présumés de crimes impliquant une arme à feu pendant la même période, et sur le même territoire, nous savons que 193 sont des jeunes (pour tout complément d'information à ce sujet, voir le graphique n° 9); d) par la suite, notre analyse porte sur un nombre peu élevé de cas. Du côté des victimes, elle concerne les 364 jeunes qui ont subi un des dix crimes les plus fréquents impliquant une arme à feu sur l'île de Montréal, c'est-à-dire 38,39 % des 948 victimes pour lesquelles nous connaissons l'âge, e) alors que l'âge de près de 60 % des auteurs présumés avoir commis des crimes impliquant une arme à feu n'est pas connu (Fahey, Aziki et Spiga, 2023).

Malgré cela, les données disponibles permettent de formuler plusieurs observations. Les données de la DUC confirment le sentiment général que actes criminels par arme à feu sont en croissance depuis un certain temps à Montréal. En effet, le graphique n° 9 démontre une augmentation des signalements (de 142 à 189) entre 2019 et 2020. De plus, et en regardant la géographie de la violence armée chez les jeunes, comme le présente la carte n° 2, il est possible d'identifier des « secteurs chauds », notamment dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Montréal-Nord, ainsi dans l'ouest, près de la ville liée de Pierrefonds-Roxboro. L'arrondissement Ville-Marie demeure le secteur le plus chaud, notamment en raison de sa population flottante³. En recoupant cette information avec la carte de l'ICDM pour l'agglomération de Montréal (Chinchilla et coll., 2021, p. 16), nous constatons que les arrondissements de Montréal-Nord, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Saint-Léonard et Anjou (à l'est), tous ceux près d'un secteur chaud ont un ICDM plus élevé.

² Le sexe a été rapporté pour 438 présumés de crimes impliquant une arme à feu et pour 1 004 victimes. Plus loin dans ce chapitre, nous procéderons à l'analyse des données selon le sexe.

³ L'arrondissement de Ville-Marie compte un faible pourcentage de jeunes victimes vivant dans l'arrondissement même. Plus précisément, parmi les 4 369 victimes de crimes contre la personne dans l'arrondissement Ville-Marie, seulement 957 des jeunes proviennent de cet arrondissement, ce qui équivaut à 21,90 % des crimes perpétrés. À titre comparatif, la moyenne à Montréal s'élève à 33,48 %. Dans ce contexte, les données relatives aux crimes impliquant une arme à feu concordent avec les données relatives aux crimes contre la personne chez les jeunes.

Graphique n° 9 : Progression des affaires impliquant des armes à feu à Montréal, de 2015 à 2020

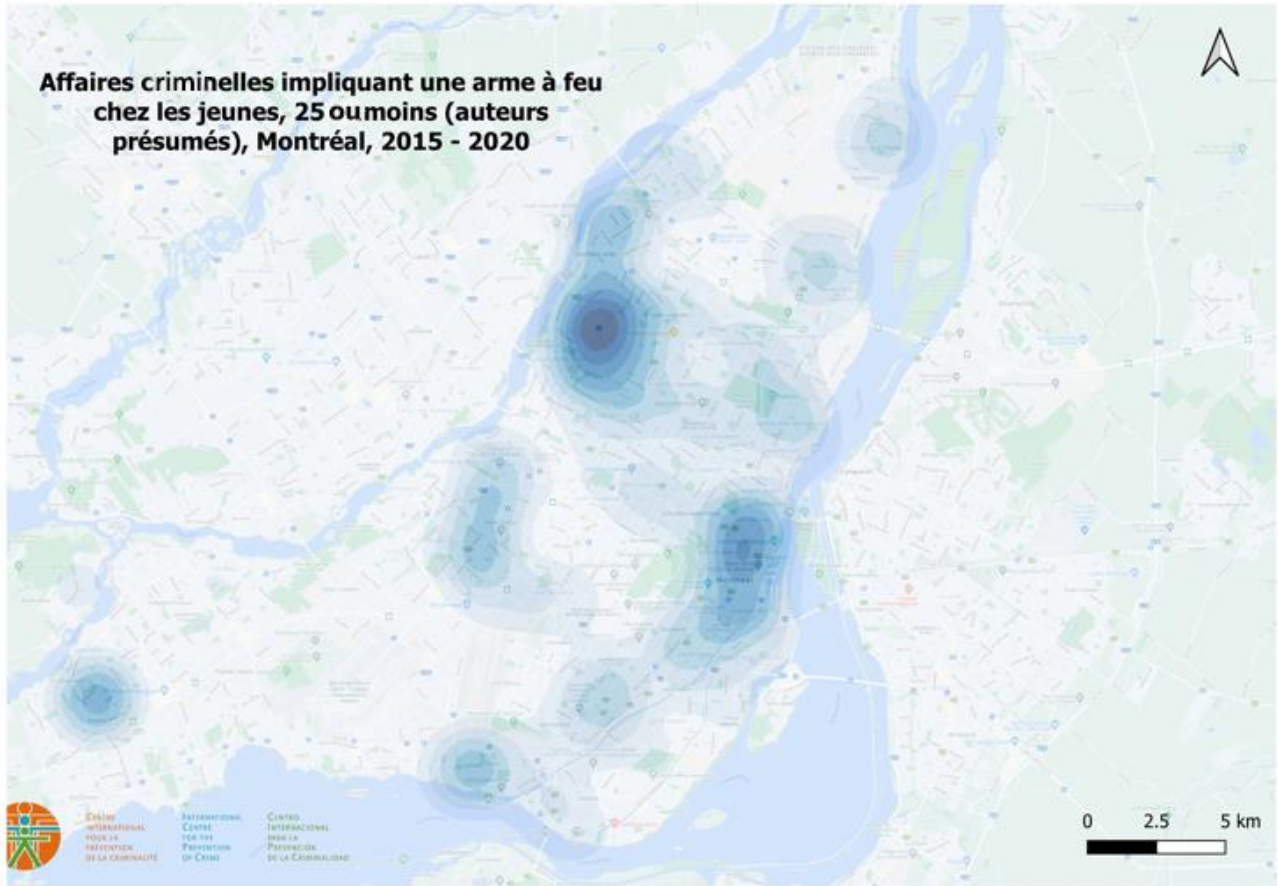


^P Les données de 2021 sont provisoires.

Note : ce graphique illustre les signalements de victimes de crimes contre la personne dont l'âge et le sexe sont connus.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC. Rapport Fahey, Aziki et Spiga, chapitre 1.

Carte n° 2. Affaires impliquant une arme à feu chez les jeunes de 25 ans ou moins à Montréal, de 2015 à 2020



Note : cette carte illustre les signalements de victimes de crimes contre la personne dont l'âge et le sexe sont connus.
Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC. Rapport Fahey, Aziki et Spiga, chapitre 3.

Poursuivons maintenant avec une deuxième série d'observations, qui exigent un regard plus aiguisé. D'une part, les jeunes de l'agglomération de Montréal sont touchés de façon disproportionnée par les crimes impliquant une arme à feu. En effet, 41,4 % (392 sur 948) des victimes entre 0 et 25 ans sont des jeunes victimes d'un crime par arme à feu, alors que ceux-ci ne représentent qu'environ 28 % de la population de l'île de Montréal. De plus, lorsque l'âge est connu, les crimes les plus fréquents auprès des jeunes victimes sont les tentatives de meurtre, l'agression armée/inflictions de lésions corporelles, et la décharge d'une arme à feu; parmi les jeunes auteurs présumés avoir commis des crimes impliquant une arme à feu, les affaires criminelles qui sont le plus souvent l'objet d'un signalement sont la décharge d'une arme à feu, la tentative de meurtre et le vol qualifié sur une personne. Du point de vue du sexe des jeunes impliqués dans les crimes armés, près d'un tiers de toutes les victimes dont l'âge et sexe sont connus ont entre 18 et 25 ans pour les deux sexes⁴.

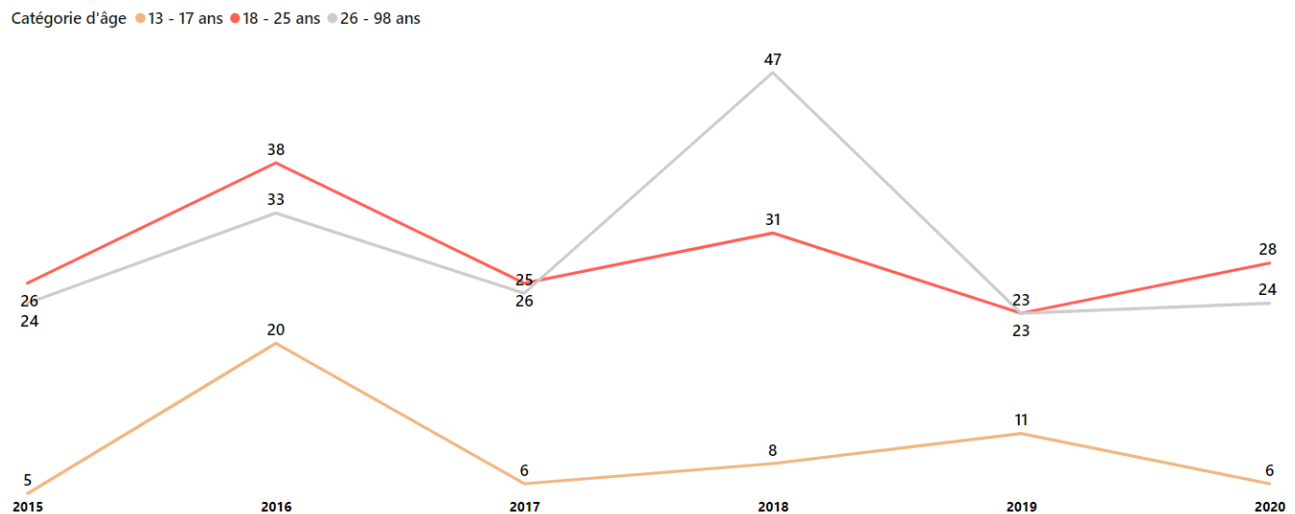
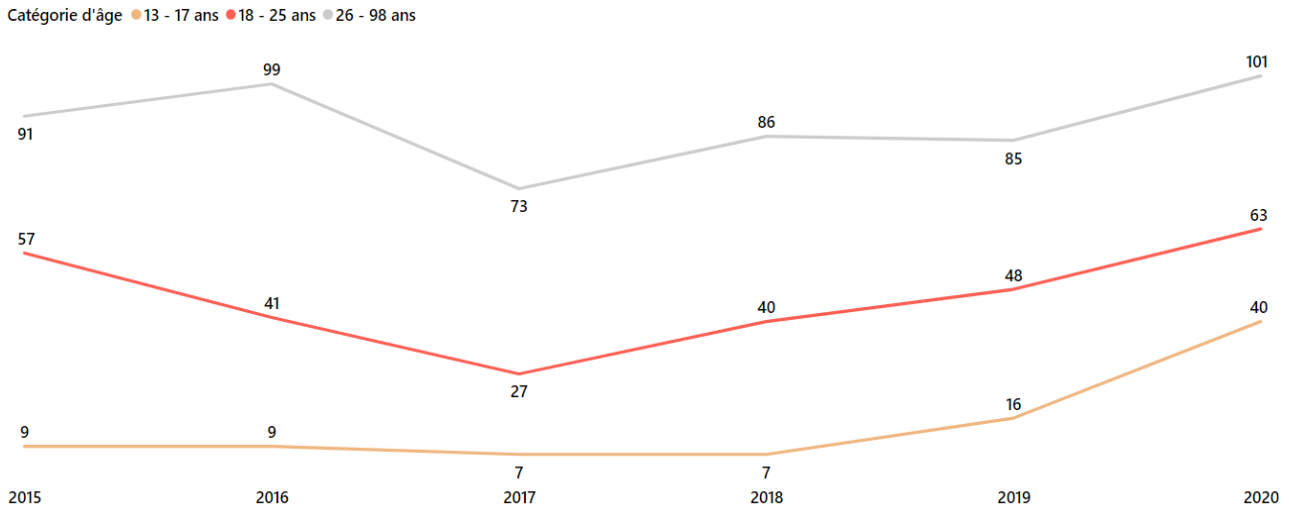
Analysons maintenant les données plus en profondeur, d'abord en examinant le nombre d'événements impliquant une arme à feu dans le cadre desquels la présence de jeunes a été rapportée, ensuite en examinant de plus près les données sur les victimes et les jeunes auteurs présumés d'un crime par arme à feu. Par rapport au nombre d'actes criminels, il est important de signaler que, comme nous nous y attendions, la mise en cause d'enfants est marginale. En ce qui concerne les adolescents et les adolescentes et les jeunes adultes, soulignons que ces groupes d'âge sont confrontés à un fardeau particulier de crimes impliquant une arme à feu. En tenant compte du pourcentage que ce segment représente au sein de la population de l'île de Montréal (12 %), nous constatons que les jeunes de 13 à 25 ans ont environ 4,7 fois plus de risques de commettre des crimes par arme à feu et 3,4 fois plus de risques d'en être victimes. Enfin, les jeunes adultes représentent 28,69 % des victimes par arme à feu dont l'âge est connu et 17,30 % des jeunes auteurs présumés de crimes dont l'âge est connu. Cette remarque est tout sauf anodine concernant les crimes impliquant des armes à feu, car la tranche d'âge des 13 à 25 ans est la plus touchée (Fahey, Aziki et Spiga, 2023).

Examinons maintenant les tendances, toujours selon les tranches d'âge, chez les jeunes victimes d'actes criminels en présence d'armes à feu. À cet égard, il est possible de retenir quatre observations (rappelons que lorsque les données concernant des enfants sont trop peu élevées, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer l'analyse quantitative de ces données) : a) en 2015, neuf adolescents (13,64 % des jeunes victimes pour lequel l'âge est connu en 2015) et 57 jeunes adultes de 18 à 25 ans (86,36 % de ce même total), ont subi un crime par arme à feu; b) chez les 12 à 17 ans, ce chiffre est resté stable en 2016 (neuf victimes; 18 % des jeunes victimes) et en 2017 et en 2018 (sept victimes pour chacune de ces années, ce qui représente respectivement 20,59 % et 14,89 % des jeunes victimes), mais nous observons une importante augmentation à compter de 2019 (16 victimes, 25 % des jeunes victimes), une tendance qui s'accélère en 2020 (40 victimes, 38,83 % des jeunes victimes); c) ces données démontrent des tendances semblables chez les 18 à 25 ans : de 2015 à 2017, nous assistons à une diminution du nombre de victimes de crimes impliquant une arme à feu, toujours pour celles dont nous connaissons l'âge, passant de 57 en 2015 à 41 (82 % des jeunes victimes) en 2016 et à 27 (79,41 % des jeunes victimes) en 2017. Toutefois, la tendance s'inverse à partir de ce moment : en 2018, 40 (85,11 % des victimes) sont signalées, un chiffre qui passe à 48 (75 % des victimes) en 2019 et à 63 (61,17 % des victimes en 2020); d) on observe une augmentation du

⁴ Remarque : les 212 victimes d'actes criminels ayant fait l'objet d'un signalement aux services de police entre 2015 et 2020 dont le sexe n'a pas été précisé n'ont pas été comptabilisées.

nombre de victimes dans tous les groupes d'âge à compter de 2018⁵. Le graphique n° 10 illustre cette tendance.

Graphique n° 10 : Répartition selon l'âge des victimes (graphique du haut) et le nombre de jeunes auteurs présumés des crimes les plus fréquents (graphique du bas) impliquant une arme à feu à Montréal (de 2015 à 2020)



Note : La répartition illustrée dans les graphiques ci-dessus concerne 40,33 % des auteurs présumés et 77,96 % des victimes d'actes criminels dont l'âge est connu.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC, Rapport Fahey, Aziki et Spiga, chapitres 1, 2 et 4.

⁵ En comparaison, en prenant l'ensemble des victimes dont nous connaissons l'âge, les 66 jeunes de 25 ans ou moins représentait 42,04 % en 2015 alors que ce nombre s'élevait à 50,49 % en 2020.

Ce même graphique indique (graphique du bas), pour les jeunes auteurs présumés d'un crime par arme à feu, et toujours dans la population pour laquelle nous connaissons l'âge que : a) de façon générale, en prenant les points de départ (2015) et d'arrivée (2020), nous constatons une stabilisation chez les adolescents. En effet, alors qu'en 2015, cinq jeunes de 12 à 17 ans (16,13 % des auteurs présumés d'un crime pour lequel l'âge est connu) ont fait l'objet d'un signalement, ce chiffre était de six en 2020 (17,65 % des auteurs présumés); b) le même comportement est observable chez les 18 à 25 ans puisqu'en 2015, 26 jeunes adultes de 18 à 25 ans (83,87 %) ont été signalés et en 2020 ce sont 28 jeunes de la même tranche d'âge (17,65 % des jeunes) qui ont été enregistrés; c) entre ces deux points, il n'y a pas de tendance claire (des diminutions s'intercalent avec des augmentations). Chez les jeunes de 12 à 17 ans, nous observons un pic en 2016 (20 jeunes présumés; 34,48 %) et un creux en 2017 (six jeunes présumés, c'est-à-dire 18,75 % des jeunes impliqués pour lesquels nous connaissons l'âge cette année); d) la même observation s'applique à la tranche d'âge des 18 à 25 ans : nous avons constaté un pic en 2016 (38 jeunes présumés, 65,51 % des jeunes) et un creux en 2019 (23 auteurs présumés, 67,65 % des jeunes signalés cette année). Sur l'ensemble des auteurs présumés d'un crime par arme à feu dont nous connaissons l'âge, les 31 jeunes de 25 ans ou moins faisant partie des auteurs présumés représentaient 52,73 % en 2015 alors que ce pourcentage était de 58,62 % en 2020.

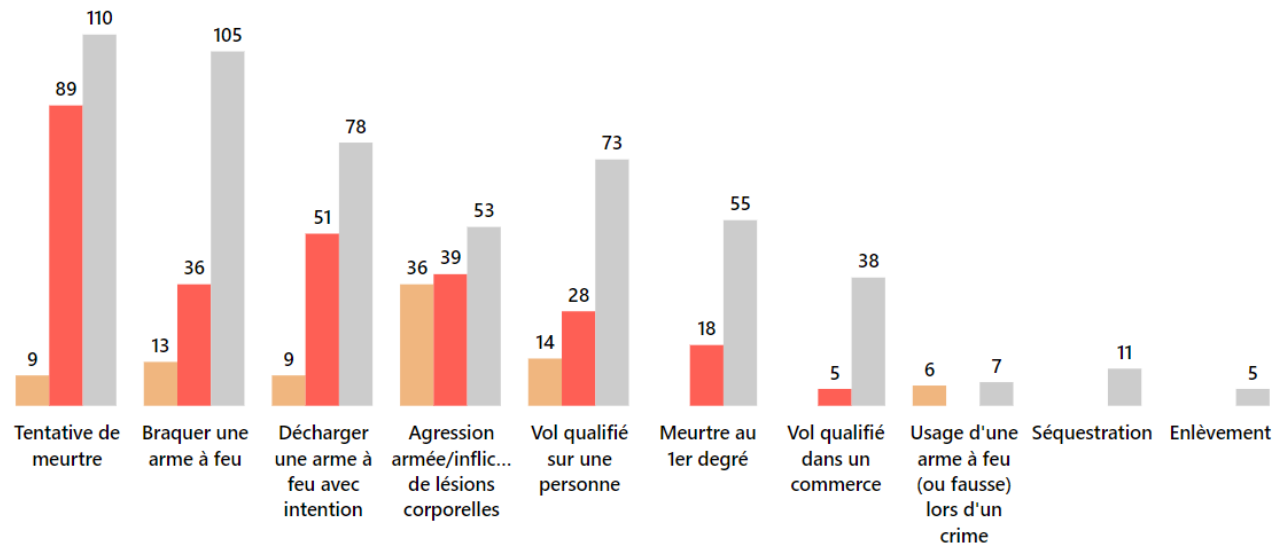
Deux observations ressortent d'ores et déjà. D'une part, les jeunes sont disproportionnellement touchés par les crimes impliquant des armes à feu dans l'agglomération de Montréal. Parmi eux, les adolescents sont particulièrement touchés. D'autre part, alors que le nombre de signalements de crimes commis par les jeunes de 13 à 25 ans demeure relativement stable, ce nombre augmente de manière importante quand il s'agit d'enregistrer des victimes. En d'autres termes, même si en 2020 il n'y a pas eu un nombre plus élevé de jeunes auteurs de crimes impliquant des armes à feu sur l'île de Montréal, il y a certainement eu un plus grand nombre de victimes.

2. Les crimes impliquant une arme à feu les plus fréquents

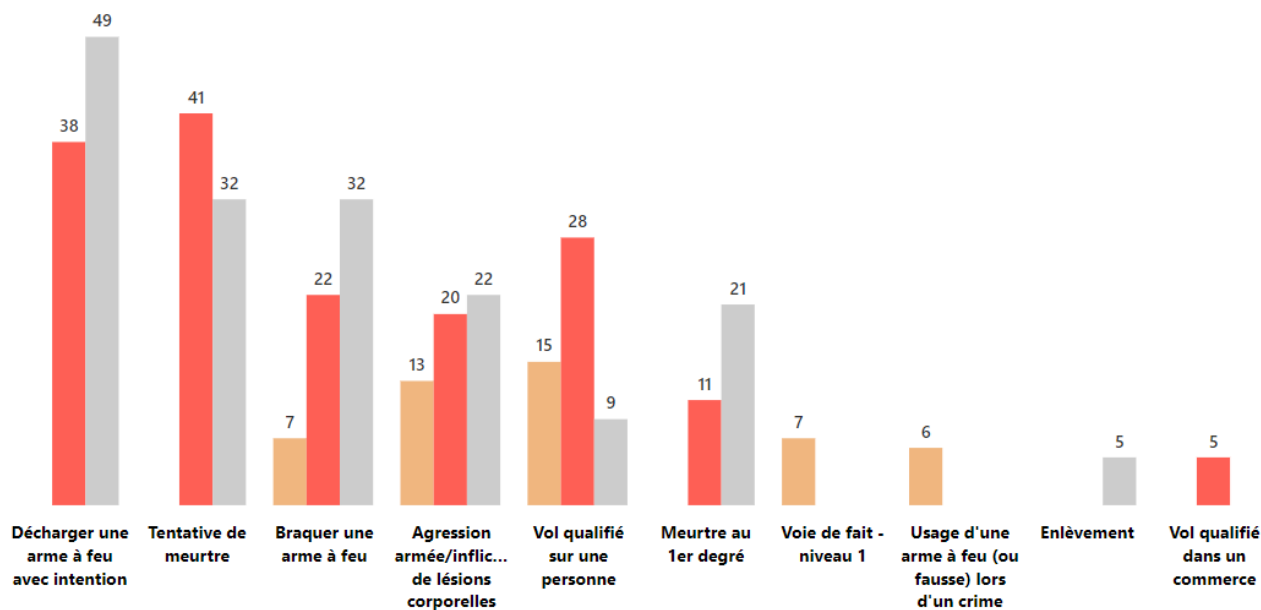
Examinons maintenant les crimes impliquant une arme à feu chez les victimes et les auteurs présumés (dont l'âge est connu) de l'agglomération de Montréal (graphique n° 11). Du côté des jeunes victimes adolescentes, les crimes les plus fréquents, en ordre décroissant, sont : a) les tentatives de meurtre, b) les agressions armées/inflictions de lésions corporelles, c) les décharges d'une arme avec intention, d) le braquage d'une arme, e) le vol qualifié sur une personne, f) le meurtre au premier degré, g) l'usage d'une arme à feu (vraie ou fausse) lors d'un crime et h) les vols qualifiés dans un commerce. Du côté des jeunes auteurs présumés de 13 à 25 ans, il s'agit : a) des vols qualifiés sur une personne, b) des tentatives de meurtre, c) des décharges d'une arme avec intention, d) des agressions armées/inflictions de lésions corporelles, e) du braquage d'une arme à feu, f) des voies de fait (niveau 1), g) de l'usage d'une arme à feu (vraie ou fausse) lors d'un crime et h) des vols qualifiés dans un commerce.

Graphique n° 11 : Groupes d'âge des victimes (graphique du haut) et des auteurs présumés (graphique du bas) des crimes les plus fréquents impliquant une arme à feu dans l'agglomération de Montréal, de 2015 à 2020

Catégorie d'âge ● 13 - 17 ans ● 18 - 25 ans ● 26 - 98 ans



Catégorie d'âge ● 13 - 17 ans ● 18 - 25 ans ● 26 - 98 ans



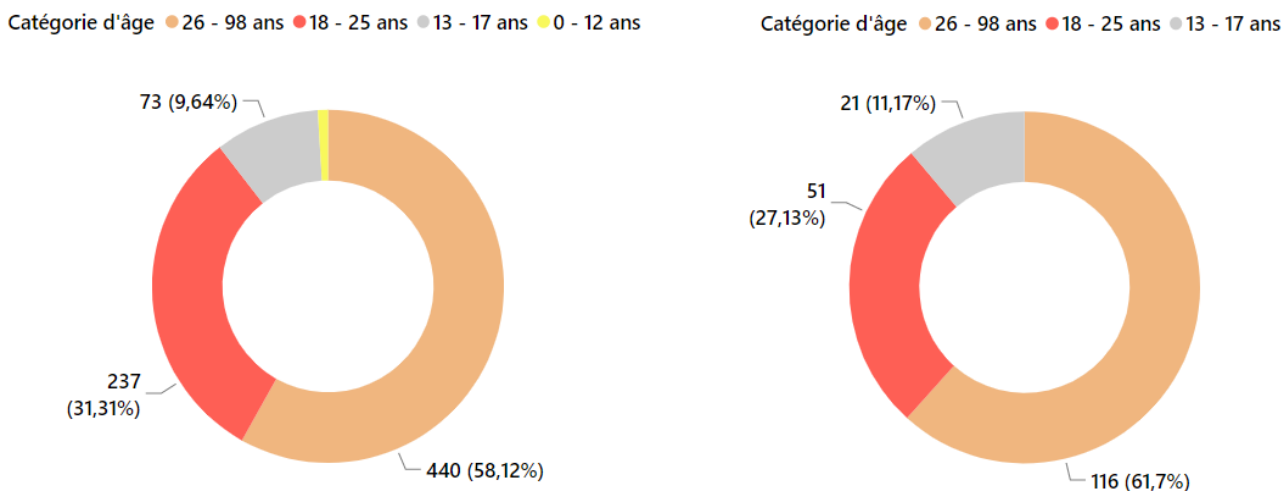
Note : La répartition illustrée dans les graphiques d'en haut concerne 40,33 % des auteurs présumés et 77,96 % des victimes d'actes criminels dont l'âge est connu.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC. Rapport Fahey, Aziki et Spiga, chapitres 1, 2 et 4.

Procédons maintenant à la ventilation des crimes les plus fréquents impliquant des armes à feu par groupe d'âge, en gardant à l'esprit que cette analyse ne s'applique qu'aux situations dans lesquelles nous connaissons l'âge des sujets. Du point de vue des victimes, le graphique n° 11 (graphique du haut) indique, entre autres, que les victimes entre 13 et 17 ans sont présentes dans six des dix crimes les plus fréquents impliquant une arme à feu, notamment en ce qui concerne les agressions avec une arme ou les lésions corporelles et qu'un pourcentage important de personnes dans cette tranche d'âge ont été victimes d'agressions avec une arme ou de lésions corporelles. Nous constatons également que sur les 888 victimes d'un crime impliquant une arme à feu (selon les 10 crimes les plus fréquents), 266 sont des jeunes adultes (29,95 %) alors que ce groupe d'âge ne représente que 9,41 % des données disponibles, toutes tranches d'âge confondues. Ce sous-groupe représente aussi 42,79 % des victimes de tentatives de meurtre, 23,38 % des braquages d'une arme à feu, 36,96 % des décharges d'une arme à feu avec intention, 30,47 % des agressions armées/inflictions de lésions corporelles et 24,35 % des vols qualifiés sur une personne.

Ce même graphique présente des données (graphique du haut) concernant les jeunes auteurs présumés d'un crime par arme à feu. En particulier, les jeunes adultes sont impliqués dans des crimes comme le déchargement d'une arme à feu avec intention (38 jeunes présumés ou 43,68 % de toutes les affaires criminelles de ce type pour lesquels l'âge de l'auteur est connu) et de tentative de meurtre (41 jeunes présumés, 56,16 % de ce même total). De plus, les jeunes de 25 ans ou moins représentent 82,69 % des personnes dont l'âge est connu qui sont des auteurs présumés de vols qualifiés. Dans ce groupe, les jeunes adultes représentent un pourcentage légèrement plus élevé. En ce qui concerne les adolescents, ils sont concernés particulièrement par les vols qualifiés sur une personne et les agressions armées/inflictions de lésions corporelles. Dans son ensemble, ces deux catégories de crime signalées par la police représentent 58,33 % des personnes de cette tranche d'âge.

Graphique n° 12 : Nombre de victimes de crimes impliquant une arme à feu par âge et par sexe à Montréal, de 2015 à 2020



Note : ce graphique illustre les signalements de victimes de crimes contre la personne dont l'âge et le sexe sont connus.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC. Rapport Fahey, Aziki et Spiga, chapitre 4.

En conclusion, examinons la question de la répartition des victimes (dont l'âge est connu) par sexe (graphique n° 12). Soulignons que 41 % des hommes victimes et 32 % des femmes victimes de crimes impliquant une arme à feu entre 2015 et 2020 – 310 et 72 personnes, respectivement, pour les cas où l'âge est connu, ont entre 13 et 25 ans. Lors de l'analyse par tranche d'âge, nous avons observé que : a) le pourcentage des victimes adolescentes de crimes impliquant une arme à feu se rapproche à 10 % tant pour les garçons (9,6 %) et les filles (11,2 %); b) près de cinq fois plus de jeunes adultes de sexe masculin (237 hommes comparativement à 72 femmes) sont des victimes de crimes impliquant des armes à feu, comparativement à des jeunes femmes adultes⁶; c) près d'un tiers de toutes les victimes dont l'âge et sexe sont connus ont entre 18 et 25 ans pour les deux sexes.

3. Armes à feu et espaces de vie

Les fusillades à Montréal, qui ont souvent lieu dans les espaces publics ouverts, ont attiré l'attention des médias, et de la population en général, au cours de 2021 et 2022. Le tableau n° 6 met l'accent sur les crimes impliquant des armes signalés dans trois espaces de vie, à savoir les espaces de vie privés, les espaces publics fermés et les espaces publics ouverts (aucune donnée n'est publiée sur le nombre d'actes criminels dans le milieu scolaire, car leur nombre est peu élevé). Dans les espaces de vie privés, notons que 101 victimes d'actes de violence par arme à feu – 81 hommes (parmi lesquels se trouvent 12 adolescents et 69 jeunes hommes de 18 à 25 ans) ainsi que 20 femmes – ont fait l'objet d'un signalement à la police entre 2015 à 2020. En résumé, retenons que les adolescentes n'ont pas été victimes d'un crime impliquant une arme à feu et que les hommes de cette tranche d'âge représentent quatre fois plus de victimes que les femmes de cette même tranche d'âge (81 hommes comparativement à 20 femmes).

En ce qui concerne les espaces publics fermés, le tableau n° 6 comptabilise 45 victimes de 25 ans ou moins de crimes impliquant une arme à feu (36 hommes et neuf femmes). Aucune personne n'a moins de 17 ans. Autrement dit, 45 victimes font partie du sous-groupe des 18 à 25 ans. Nous constatons quatre fois plus d'hommes victimes (36 hommes) dans les espaces publics fermés que de femmes victimes (neuf femmes). En isolant les groupes d'âge, nous observons les faits suivants : a) aucun jeune de 12 à 17 ans n'a été victime d'un crime impliquant une arme à feu dans les espaces publics fermés; b) pour les cas de victimes de crimes par arme à feu dont l'âge est connu, les jeunes adultes représentent une victime sur quatre dans les espaces publics fermés. De tous les espaces de vie, ce dernier reflète le plus faible nombre de victimes pour les jeunes, hommes et femmes confondus.

Comparativement aux espaces publics ouverts, ce milieu enregistre le plus grand nombre de victimes d'actes criminels par arme à feu, toutes tranches d'âge confondues. Le tableau n° 6 recense 216 jeunes victimes de crimes par arme à feu qui se divisent en 182 hommes et 34 femmes, dont 67 jeunes de 12 à 17 ans et 149 de 18 à 25 ans. Chez les hommes, près d'une victime sur cinq (182 personnes) avait 25 ans ou moins et les jeunes femmes victimes de 25 ans ou moins étaient également les plus susceptibles d'avoir été victimes d'un crime impliquant une arme à feu dans un espace public ouvert. En désagrégeant par tranche d'âge, nous avons pu observer ce qui suit : la ventilation par tranche d'âge nous a permis d'observer ce qui suit : a) c'est dans les espaces publics ouverts que les jeunes de 12 à 17 ans sont les plus susceptibles de

⁶ Les adolescents représentent le nombre absolu de victimes le moins élevé sans égard au sexe, mais le nombre de victimes de sexe masculin est toujours trois fois plus élevé que celui des victimes de sexe féminin.

devenir des victimes; b) c'est également dans cet espace que les jeunes adultes de 18 à 25 ans sont les plus susceptibles d'être victimes.

Tableau n° 6 : Infractions par âge, sexe et espace de vie, de 2015 à 2020 ^(*)

	Jeunes auteurs présumés						Jeunes victimes					
	12 à 17 ans		18 à 25 ans		Total (13 à 25 ans)		12 à 17 ans		18 à 25 ans		Total (13 à 25 ans)	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Espaces de vie privés	12	0	60	0	72	0	12	0	69	20	81	20
Espaces de vie publics fermés	0	0	31	0	31	0	0	0	36	9	36	9
Espaces de vie publics ouverts	34	0	79	8	113	8	53	14	129	20	182	34

^(*) Le milieu scolaire n'est pas inclus dans cette analyse en raison d'un nombre trop restreint de cas.

Source : Ministère de la Sécurité publique, version 2.2 de la DUC, données traitées par le CIPC. Rapport Fahey, Aziki et Spiga, chapitre 3.

Examinons maintenant les données relatives aux jeunes auteurs présumés d'un crime par arme à feu. Dans les espaces de vie privés, comme indiqué dans le tableau n° 6, la totalité des 72 jeunes auteurs présumés d'un crime par arme à feu sont des hommes (12 de 12 à 17 ans et 60 de 18 à 25 ans). Dans les espaces publics fermés, les 31 jeunes auteurs présumés d'un crime par arme à feu sont des hommes de 18 à 25 ans. Dans les espaces publics ouverts, 121 jeunes auteurs présumés d'un crime par arme à feu – 113 hommes et 8 femmes, 34 de 12 à 17 ans et 87 de 18 à 25 ans, ont été répertoriés entre 2015 et 2020. Ici aussi, le pourcentage est plus élevé chez les hommes.

Que retenir de cette analyse? Premièrement, les auteurs présumés d'un crime impliquant une arme à feu dans les trois espaces de vie ici étudiés sont en majorité des hommes. De plus, les hommes de 13 à 25 ans sont les plus susceptibles d'être victimes d'un crime par arme à feu dans des espaces publics ouverts (ils représentent 79,10 % des victimes de cette tranche d'âge). Par ailleurs, les jeunes adultes de sexe masculin sont les plus à risque de faire partie des victimes d'actes de violence armée, tant dans les espaces privés que publics. Enfin, les hommes semblent être particulièrement vulnérables aux situations de violence armée (les 81 hommes de 13 à 25 ans représentent quatre fois plus de victimes que les 20 femmes de 13 à 25 ans). Soulignons également que les jeunes adultes représentent un pourcentage plus élevé de jeunes auteurs présumés de crimes impliquant des armes à feu que les jeunes de 12 à 17 ans, tous espaces confondus, notamment, chez les garçons 85,18 % sont commis dans des espaces privés, 100 % dans des espaces publics fermés et 70,87 % dans des espaces publics ouverts.

4. Considérations supplémentaires (quatrième partie) : vers une approche plus englobante des violences armées

La violence armée s'est étendue en 2022 partout sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Les espaces publics ouverts recensent le plus grand nombre de victimes de crime impliquant une arme à feu de 18 à 25 ans (149 victimes). Le deuxième plus grand nombre de victimes de crime impliquant une arme à feu de 18 à 25 ans a été recensé dans des espaces privés (89 victimes).

L'analyse quantitative de crimes impliquant une arme à feu est utile pour connaître le degré d'implication des jeunes de l'agglomération de Montréal dans ce type d'événements, mais il ne s'agit que d'un point de départ. Ces observations nous permettent d'affirmer, notamment : a) que les tentatives de meurtre se retrouvent dans les deux premières positions au chapitre des crimes les plus fréquents chez les jeunes de l'agglomération de Montréal, que ça soit en première place pour les victimes ou en deuxième position pour les auteurs présumés de crimes par arme à feu; b) que les décharges des armes à feu se retrouvent aussi parmi les crimes les plus fréquents chez les jeunes; c) que parmi les jeunes victimes, les agressions armées/inflictions de lésions corporelles se situent en deuxième position (quatrième pour la population générale), le braquage d'une arme à feu en quatrième position (deuxième pour la population générale), les vols qualifiés sur une personne et les meurtres au premier degré en sixième place (semblable à la population générale); d) que parmi les jeunes auteurs présumés d'un crime par arme à feu, les vols qualifiés se situent à la première place (cinquième pour la population générale), troisième pour les décharges d'une arme à feu avec intention (première pour la population générale) et les tentatives de meurtre et les agressions armées/inflictions de lésions corporelles sont respectivement à la deuxième et quatrième position (semblable à la population générale).

Toutefois, si nous nous demandons pourquoi les violences armées se multiplient dans l'agglomération de Montréal, les réponses sont d'une tout autre nature. À cet égard, divers spécialistes constatent que le port d'armes à feu dans divers espaces de vie (ou l'annonce d'en avoir dans le cyberspace) peut être instrumental, notamment pour des raisons de défense (Brennan et Moore, 2009) dans un contexte de sentiment accru d'insécurité. Avoir une arme sur les réseaux sociaux [mais ajoutons également dans le « monde réel »] peut permettre d'avoir l'air « menaçant », « dangereux » ou prêt à se défendre (Aziki et Montinat, 2022). Les armes peuvent produire un effet de dissuasion ou de soumission lorsqu'elles sont portées ou exhibées, sans oublier qu'elles sont, bien entendu, des outils puissants pour infliger des lésions corporelles à autrui ou causer la mort lors de leur utilisation.

Les armes ne sont pas toutes semblables et l'utilisation de chacune d'entre elles n'entraîne pas les mêmes conséquences. Afin de mieux les catégoriser, nous proposons de regrouper les armes en trois types : les armes à feu, les armes blanches, et les armes « par destination » ou « armes improvisées »⁷.

⁷ La différence entre les armes blanches et improvisées n'est pas claire – par exemple, un tesson de bouteille possède plusieurs caractéristiques d'une arme blanche (action perforante, tranchante), mais peut aussi être catégorisé comme une « arme improvisée » (Bège et coll., 2012, p. 222) – et nous englobons ici un nombre hypothétique d'objets, parfois insolites, parfois concevables pour commettre des faits violents armés (Centre canadien de la statistique Juridique, 2006, p. 38). Notons qu'en plus des trois grandes catégories exprimées, les catégories suivantes s'inscrivent dans la normativité canadienne : les explosifs (ex : grenade à main, détonateur, cocktail Molotov ou dynamite), le feu, plus

Le rôle des armes comme facteur de déclenchement, d'accélération ou de renforcement ou, au contraire, comme élément dissuasif de la violence est complexe. Le débat peut même être politique dans certains contextes particuliers. Aux États-Unis, par exemple, un débat fait rage entre les personnes qui sont d'avis que les armes à feu peuvent *provoquer* des actes de violence (Berkowitz et Lepage, 1967) et qui sont donc en faveur d'une réglementation plus rigoureuse, et les personnes qui sont d'avis qu'elles jouent un rôle dissuasif (Aziki et Montinat, 2022; Kleck et Mcelrath, 1991) et qui préconisent des contrôles moins sévères des achats d'armes à feu. L'étude de la violence armée est importante pour au moins trois raisons. D'une part, des études révèlent que l'accès à une arme de feu est associé à un risque accru de violence, notamment d'homicides et de suicides (Brennan, 2019; Dahlberg et coll., 2004; Hepburn et Hemenway, 2004; Kellermann et coll., 1993; Killias, 1993; Loughran et coll., 2016; Miller et coll., 2016; Webster et coll., 2016; Wiebe, 2003). Plus particulièrement, Phillips et Maume (2007, p. 282) démontrent que les probabilités de mise en cause dans un acte de violence en présence d'une arme à feu sont 9,5 fois plus élevées que dans une situation semblable sans présence d'arme à feu. Lorsque les chercheurs prennent en compte les intentions violentes des participants dans leur modèle, les probabilités de survenance d'un acte de violence augmentent de 4,59 fois (Phillips et Maume, 2007, p. 288).

D'autre part, les armes à feu sont associées aux blessures létales alors que les armes blanches sont associées aux blessures non létales (Libby et Corzine, 2007; Phillips et Maume, 2007). Nous observons également que les armes blanches ont tendance à causer plus de blessures en général, même si ces lésions sont « moins graves » (Felson et Messner, 1996; Kleck et Mcelrath, 1991; Wells et Horney, 2002). Il est toujours hasardeux de comparer le degré de dangerosité des armes dans des situations de violence concrètes. C'est pourquoi cet argument doit être nuancé. Toutefois, il convient de noter que le taux de décès attribuable à des incidents impliquant des armes est plus élevé lorsque ceux-ci sont perpétrés à l'aide d'une arme à feu (analyses de Cook, 1987; Weaver et coll., 2004; Wells et coll., 2002; F. Zimring, 1968; F. E. Zimring, 1972). De plus, au Canada, l'utilisation d'une arme à feu a entraîné, en 2012, des blessures graves ou le décès de la victime dans 33 % des cas, un pourcentage plus élevé que pour les crimes violents commis à l'aide d'autres armes (14 %) ou commis par la force physique (4 %) (Cotter, 2014). Enfin, l'escalade provoquée par les armes n'existe pas dans les actes non armés. Autrement dit, il est possible de faire le lien entre la présence d'une arme et l'escalade des conflits (Libby et Corzine, 2007; Phillips et Maume, 2007).

précisément l'utilisation intentionnelle du feu comme arme en vue de causer des blessures., la force physique (en vue d'infliger des lésions corporelles ou de causer la mort.

OBSERVATIONS FINALES ET RECOMMANDATIONS

La « violence » peut être définie comme « la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, des problèmes de développement, des privations » ou le décès (Krug et coll., 2002, p. 5; Laforest et coll., 2018, p. 7). L'OMS conçoit la violence comme étant le résultat d'une interaction complexe de facteurs personnels, relationnels, sociaux, culturels et environnementaux; c'est le lien entre ces facteurs qui explique pourquoi certaines personnes sont violentes envers d'autres et pourquoi la violence est plus courante dans certains quartiers ou communautés que dans d'autres (Krug et coll., 2002, p. 13). La violence peut être classifiée selon diverses variables, dont les personnes qui la causent (gangs de rue, etc.), les victimes (jeunes, femmes, minorités visibles, etc.), le lien entre les agresseurs et les victimes (violence interpersonnelle, non liée) et le type de préjudice (physique, psychologique, sexuel), entre autres. Loin d'être exhaustif, ce décompte vise seulement à montrer comment le débat entourant les types de violence peut être élargi¹. Non seulement les typologies se succèdent ou coexistent mais, en plus, les critères sont souvent combinés.

Parmi les typologies existantes, celle de l'OMS reste simple et efficace. Elle n'identifie que trois « types » de violence, à savoir la violence auto-infligée, la violence interpersonnelle et la violence collective, pouvant être classifiés selon quatre « natures » : physique, sexuelle, psychologique et privation ou négligence². L'analyse présentée peut aider à approfondir nos connaissances à l'égard des comportements de violence interpersonnelle dans l'agglomération de Montréal entre 2015 et 2021. À cet égard, ce rapport montre que la plupart des actes de violence (ou de menace d'utilisation de la force) dans lesquels les jeunes ont été impliqués ont eu lieu dans des espaces privés, sans égard à l'heure de la journée, au jour de la semaine ou au mois au cours duquel l'acte de violence a été rapporté. Toutefois, ce rapport démontre également que cette violence interpersonnelle peut aussi avoir lieu dans la communauté, c'est-à-dire dans les espaces publics fermés et ouverts, dans le milieu scolaire et dans le cyberspace (voir la figure n° 2). En effet, la violence interpersonnelle peut aussi avoir lieu à l'échelle communautaire, c'est-à-dire en dehors de l'espace familial « entre des personnes qui ne sont pas apparentées et qui peuvent ne pas se connaître » (Krug et coll., 2002 : 6).

Nos considérations finales sont exposées en deux temps. D'abord, nous établissons des ponts entre l'analyse des actes criminels présentée dans les quatre chapitres et les catégories de violence reconnues par l'OMS. Selon nous, une approche de santé publique en prévention des actes de violence commis et subis par les jeunes doit être privilégiée (voir la figure n° 2). Sur ce point Riedel et Welsh (2002 : 3) indiquent qu'une des façons les plus courantes de définir la violence est en considérant seulement la violence criminelle codifiée par la loi. Au Québec, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) aborde la

¹ Le Gouvernement du Canada identifie 13 types de violence, à savoir : la violence familiale, l'abus contre les enfants, l'exploitation financière des personnes âgées, l'abus des personnes âgées, l'abus dans les relations entre partenaires intimes, la violence dans les fréquentations, l'abus sexuel, l'abus physique, l'abus émotionnel, le harcèlement, l'intimidation, la cyberintimidation et la violence en milieu de travail. De plus, parmi les formes de violence familiale, le Gouvernement du Canada identifie la maltraitance physique, sexuelle, psychologique, l'exploitation financière et la négligence, lesquelles peuvent se retrouver dans divers contextes (la violence entre les partenaires intimes, la maltraitance et négligence des enfants, la maltraitance des aînés et autres) (Gouvernement du Canada, 2019).

² Pour des définitions plus détaillées, consulter le glossaire à l'annexe 1.

question de la prévention des actes de violence à partir du cadre conceptuel de l'OMS et l'analyse présentée ici propose de multiples pistes de réflexion quant aux divers types de violence définis par l'OMS, notamment la violence physique et sexuelle, même si nous convenons que les apports sur le plan de la violence psychologique et de la négligence sont plutôt timides. Ensuite, en tenant compte de ces considérations, nous formulons cinq recommandations finales en matière de prévention de la violence.

1. Violences physiques, sexuelles et psychologiques et actes de négligence

L'OMS définit quatre types de violence interpersonnelle, à savoir les violences physiques, les violences sexuelles, les violences psychologiques et les actes de négligence (voir la figure n° 2). La violence physique, qui se produit quand un auteur présumé cause des douleurs ou des blessures à une victime, en utilisant la contrainte physique ou en ayant recours à des moyens de contention physique et à des médicaments (Krug et coll., 2002 : 141), est sans doute l'un des types de violence interpersonnelle qui touche le plus les jeunes de l'agglomération de Montréal. Les voies de fait (niveau 1), les agressions armées/inflictions de lésions corporelles, et les vols qualifiés sur personnes apparaissent, respectivement, en première, deuxième et troisième position tant parmi les jeunes victimes que les jeunes auteurs présumés de crimes contre la personne. Soulignons que les voies de fait (niveau 1) et les agressions armées/inflictions de lésions corporelles surviennent surtout dans les espaces de vie privés, qu'elles génèrent le plus de jeunes victimes et de jeunes auteurs présumés dans les espaces publics fermés, que les voies de fait (niveau 1) sont aussi l'acte de violence le plus fréquemment signalé chez les jeunes auteurs présumés de crimes dans le milieu scolaire, dans les espaces publics fermés, et dans les espaces publics ouverts, et que les agressions armées/inflictions de lésions corporelles se situent en troisième position chez les victimes et les jeunes auteurs présumés dans le milieu scolaire.

La violence sexuelle, c'est-à-dire « tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail » (Krug et coll., 2002 : 165), est aussi importante parmi les jeunes de l'agglomération de Montréal. Au-delà du chiffre noir, des microagressions constantes subies (des commentaires déplacés ou non sollicités, par exemple), entre autres, par les femmes et par les membres de la communauté LGBTQ+ dans les espaces publics, les agressions sexuelles occupent la quatrième position parmi les jeunes dans le milieu scolaire et dans les espaces publics ouverts et fermés, ainsi que parmi les jeunes victimes de crimes contre la personne en général. Elles se situent en troisième position parmi les actes criminels faisant le plus souvent l'objet d'un signalement dans les espaces de vie privés.

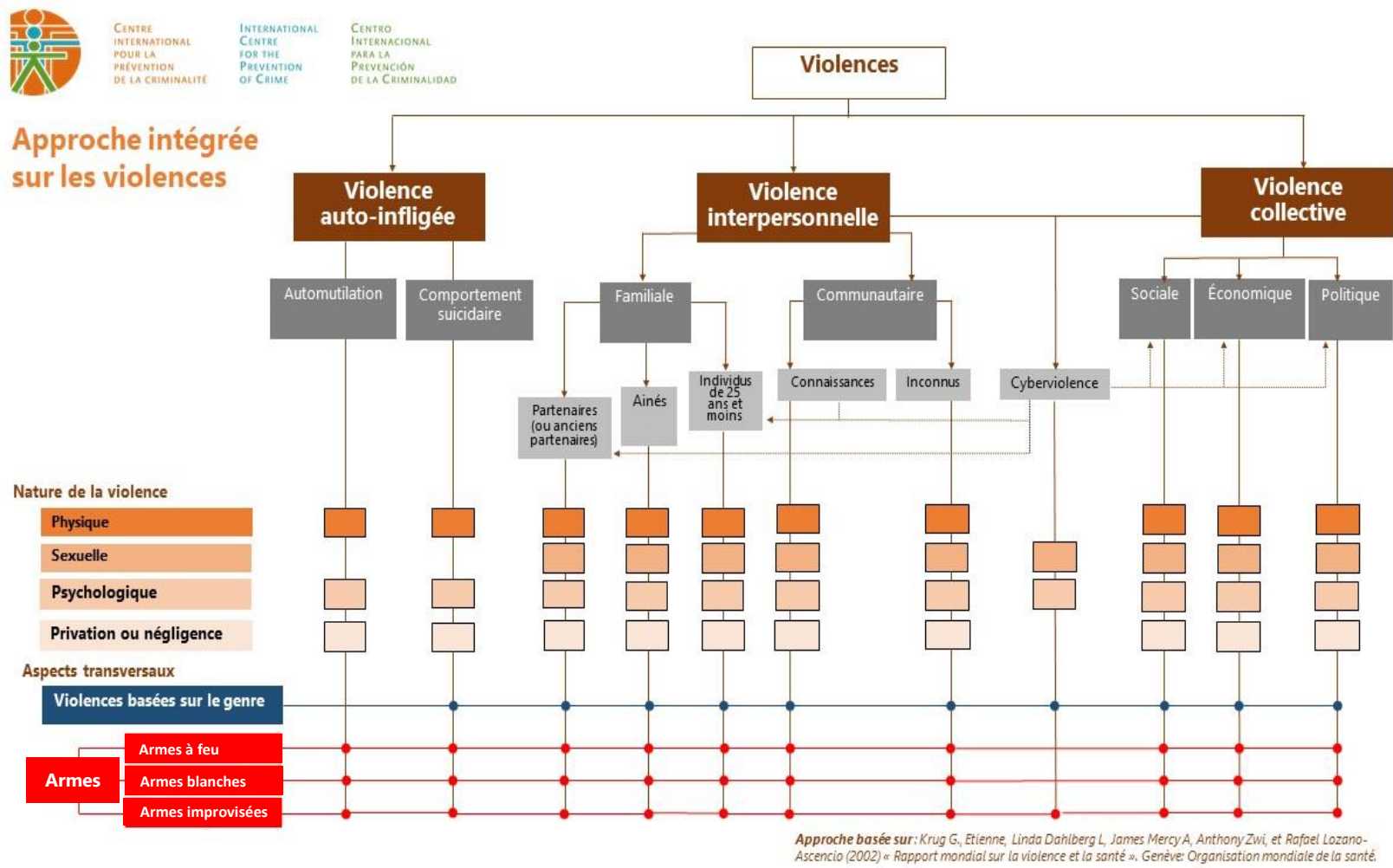
L'analyse des actes criminels présentée ici illustre deux angles morts de la compréhension des actes de violence commis et subis par les jeunes. D'une part, la violence psychologique, c'est-à-dire « le fait de ne pas veiller à offrir un environnement convenable et positif, et de commettre des actes qui nuisent à la santé et au développement affectif » (Krug et coll., 2002 : 66), est absente de façon directe et explicite, de l'analyse. Par exemple, la profération de menaces apparaît en quatrième position parmi les jeunes auteurs présumés dans des espaces privés, mais également en deuxième position tant parmi les victimes d'actes criminels dans le milieu scolaire que parmi les jeunes auteurs présumés dans ce milieu, en troisième dans les deux catégories de jeunes impliqués dans les espaces publics fermés, en troisième parmi les jeunes victimes dans

les espaces publics ouverts et en quatrième position parmi les jeunes auteurs de crimes contre la personne dans les espaces publics ouverts. En règle générale, elle est la cinquième affaire la plus signalée dont les jeunes sont victimes. D'autre part, la négligence n'est pas traitée de façon explicite. Nous comprenons par négligence le fait de « refuser de s'acquitter d'une obligation de soin ou ne pas s'en acquitter. Cela peut supposer un acte conscient et une intention visant à infliger une détresse physique ou morale... » (Krug et coll., 2002 : 141)³.

Pour tracer un portrait précis, nous devons évaluer quatre angles. Premièrement, au chapitre de la violence psychologique, la période de pandémie de COVID-19 nous a fait prendre conscience de l'importance de la santé mentale et du bien-être de la population en général, y compris des jeunes. Par conséquent, une analyse en profondeur du sujet s'impose. Deuxièmement, un grand nombre de crimes ont été commis à l'aide de TIC, notamment des actes d'extorsion, des leurreurs d'enfant au moyen d'un ordinateur et des cas de menaces, qui sont imprégnés de violence psychologique et de négligence, et qui méritent une compréhension approfondie. En résumé, toute analyse doit prendre en considération son caractère multidimensionnel de la violence. Troisièmement, le genre est un aspect transversal (voir la figure n° 2). Les jeunes femmes sont davantage victimes d'agressions sexuelles (sans égard aux espaces de vie) alors que les jeunes hommes sont davantage impliqués dans des crimes contre la personne. Quatrièmement, nous devons aller au-delà de l'utilisation des armes à feu dans des affaires criminelles pour essayer de comprendre, d'une part, pourquoi les jeunes veulent se procurer et porter des armes et, d'autre part, le rôle des armes blanches et des armes improvisées dans les actes de violence interpersonnelle chez les jeunes.

³ Rappelons que d'un point de vue général, la maltraitance « peut être physique ou psychologique, avec des agressions verbales notamment. Elle peut aussi passer par de mauvais traitements sur le plan financier ou matériel (Krug et coll., 2002 : 140). Quand elle est dirigée à des jeunes, elle désigne « toutes les formes de mauvais traitements physiques ou affectifs, de services sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir » (Krug et coll., 2002 : 65).

Figure n° 2. : Approche de la santé publique en matière de prévention des violences (y compris des actes de violence interpersonnelle)



2. Recommandations

Les recommandations en matière de prévention des violences commises et subies par les jeunes de l'agglomération de Montréal peuvent être divisées en trois catégories.

Premièrement, d'un point de vue méthodologique, il est certainement important d'améliorer les systèmes de collecte des données. La DUC 2.0 fournit des informations sur les affaires criminelles enregistrées par la police. Des données sur les actes de violence psychologique, les actes de négligence, les comportements des jeunes dans le cyberspace et le rôle des armes à feu, des armes blanches et des armes improvisées devraient également être colligées, ainsi que celles provenant des enquêtes sur le nombre de victimes faisant l'objet d'un suréchantillonnage de jeunes. Ceci permettrait de mettre à jour le tableau de bord sur les actes de violence commis et subis par les jeunes (CIPC, 2021).

Deuxièmement, sous l'angle de la gouvernance du secteur de la sécurité, il est central de rehausser les capacités communautaires en matière de prévention de la violence et, plus particulièrement, de prévention de types spécifiques de violence. En d'autres termes, il est important d'augmenter l'offre d'ateliers de formation continue en matière de prévention des actes de violence. Dans ce même ordre d'idées, il est crucial de renforcer le travail en réseau (au lieu du « travail en silo »), de rapprocher l'offre de services aux bénéficiaires, et de trouver des façons pour adapter les services aux réalités linguistiques des personnes ciblées. Finalement, il est possible, comme l'illustre le tableau n° 7, de se livrer à un exercice d'articulation des recommandations selon le type de prévention dans les espaces de vie⁴.

Dans cette perspective, et en rappelant que les espaces de vie sont tout sauf étanches, nous nous permettons de suggérer les quatre recommandations suivantes : a) mettre en place des projets de prévention primaire, secondaire et tertiaire de violence physique, sexuelle, psychologique et de la négligence commise ou subie par les jeunes de moins de 25 ans dans les espaces de vie privés. Ces projets devront mettre l'accent sur la violence familiale (y compris les actes de violence entre partenaires et anciens partenaires), mais devront aussi couvrir d'autres cas de violence qui se déroulent dans des espaces de vie privés autres que l'endroit de résidence (la carte n° 1 démontre des suggestions quant aux localités à traiter en priorité); b) mettre en place des projets de prévention primaire, secondaire et tertiaire de cyberviolence et de violence par arme dans le milieu scolaire. Des mentors ayant de l'expérience dans ces sujets pourront être mobilisés pour tisser des liens plus solides avec les jeunes en situation de vulnérabilité; c) mettre en place des projets de prévention primaire, secondaire et tertiaire des actes de violence impliquant l'acquisition, le port ou l'utilisation de divers types d'armes (armes à feu, armes blanches et armes improvisées) dans tous les espaces de vie, en accordant priorité, dans un premier temps, aux espaces publics fermés et ouverts (la carte n° 2 démontre des suggestions quant aux localités à traiter en priorité), et d) améliorer les données disponibles sur la cyberviolence, afin de déterminer, entre autres, quel est le lien entre les interactions des jeunes dans le cyberspace sur le plan de la violence physique, sexuelle, psychologique, et de la violence armée.

⁴ Voir l'annexe 1 pour la définition des différentes mesures de prévention.

Tableau n° 7 : Lignes directrices pour la feuille de route en matière de prévention des violences commises et subies par les jeunes

	Espaces de vie privés	Milieu scolaire	Espaces publics (fermés et ouverts)	Cyberespace
Prévention primaire	Optimiser les programmes en ciblant les meilleures pratiques destinées aux jeunes de 25 ans ou moins.	Mettre en place des ateliers de sensibilisation sur les risques et les conséquences d’interagir dans le cyberspace, notamment en matière de violence physique et sexuelle (mais également de violence psychologique).	Mettre en place de projets de sensibilisation sur les conséquences de l’acquisition d’armes à feu.	Mettre en place de projets pour améliorer la production de données probantes en matière de cyberviolence (harcèlement en ligne, cyberintimidation, abus lors de cyberrencontres, porno-vengeance, etc.
Prévention secondaire	Mettre en place de projets de renforcement de compétences de parentalité positive pour les jeunes parents. Un composant de violence armée (risques de l’acquisition, porte, et utilisation des armes) pourrait être considéré dans les arrondissements Ville-Marie, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Montréal-Nord ⁵ .	Mettre en place de projets de prévention de la violence avec la participation de mentors ou des personnes ayant des antécédents de violence armée, afin de consolider la crédibilité auprès des jeunes exposés au risque. Confier l’évaluation de projets de prévention de la violence armée à des experts indépendants provenant de divers domaines. Les évaluations devraient soutenir l’intervention des	Mettre en place des projets de sensibilisation sur les conséquences du port et l’utilisation d’armes à feu notamment dans les arrondissements de Ville-Marie, Saint-Léonard, Montréal-Nord, et dans la ville liée Pierrefonds-Roxboro. Les travailleurs de rue pourraient jouer un rôle important à cet égard.	Mettre en place des projets pour rendre moins attrayants l’acquisition et le port d’armes à feu et d’armes blanches chez les jeunes. Mettre en place des projets pour déterminer l’efficacité des gangs de rue pour recruter des jeunes. Mettre en place des projets pour déterminer quelles sont

⁵ Le nombre de victimes par arme à feu dans les espaces privés démontre des facteurs de vulnérabilité associés aux situations de violence conjugale. En 2019, le Canada a vu 107 000 victimes de violence entre partenaires intimes déclarées par la police, dont 660 ont signalé la présence d’une arme à feu au moment de l’attaque; presque toutes ces victimes ont été identifiées comme des femmes (Gouvernement du Canada, 2021). Au cours de 2022, les actes de violence familiale perpétrés dans l’ensemble du pays ont augmenté de 30 % (Centre canadien de psychologie intégrative et de soins de santé, 2022), une augmentation corrélée aux répercussions

		professionnels en statistique ou en inférence causale afin de pouvoir garantir la qualité et la rigueur méthodologique.		les causes et les conséquences du sentiment d'insécurité chez les jeunes.
Prévention tertiaire	Mettre en place des projets de renforcement de capacités communautaires pour un travail conjoint de suivi de cas de jeunes ayant été victimes de violence, de façon telle qu'il soit possible de penser à rompre le cercle de la reproduction de la violence interpersonnelle ⁶ .		Mettre en place de projets pilotes de prévention ciblée des violences armées pour des jeunes qui ont déjà été reconnus coupables de crimes impliquant une arme à feu (les projets pourront être bonifiés pour couvrir d'autres types d'armes au fur et à mesure qu'ils sont implantés).	Mettre en place de projets pilotes de prévention des cyberviolences pour des jeunes qui ont déjà été reconnus coupables de crimes perpétrés à l'aide de TIC.

du confinement obligatoire en cas de pandémie (ibid). En effet, pour les ménages canadiens, la présence d'une arme à feu à la maison est le facteur de risque le plus important de décès attribuable à la violence du partenaire intime. Également connue sous le nom de violence conjugale ou familiale, elle est une forme courante de violence fondée sur le sexe et touche des personnes de « tous les sexes, âges, milieux socio-économiques, raciaux, éducatifs, ethniques, religieux et culturels » (Gouvernement du Canada, 2022). En raison des nombreux facteurs qui peuvent empêcher une personne de signaler une situation de violence conjugale, nous devons considérer que ces données pourraient refléter une sous-représentation des taux réels. Les femmes qui, par exemple, font face à des barrières linguistiques, manquent de connaissances sur les ressources communautaires disponibles et manquent d'indépendance économique, seront beaucoup moins en mesure de signaler la violence à la maison aux autorités compétentes (Bhuyan et coll., 2014). Le racisme systémique au sein des services ou des systèmes a également été documenté comme un obstacle au signalement de la violence familiale (Ruparelia, 2014). Dans certains cas, les femmes autochtones ont même cité des liens dangereux avec les services de police ou l'hypothèse que le fait de rapporter un acte de violence familiale aux autorités n'apporterait pas de solution (Hayes et coll., 2022). (Canadian women's foundation, 2018)

⁶ Un environnement familial défavorable au développement lors de l'enfance peut augmenter les probabilités que les jeunes soient impliqués, comme auteurs ou victimes, dans des actes de violence. Non seulement la cellule familiale peut constituer un lieu propice à la violence en elle-même, mais elle peut aussi favoriser la reproduction de la violence dans d'autres espaces de vie. Cette situation peut être amplifiée lorsque de tels facteurs s'associent avec une défavorisation socioéconomique (World Bank Institute, 2011).

RÉFÉRENCES

- Académie de la transformation numérique (2020;a). *La famille numérique*.
- Académie de la transformation numérique (2020;b). *L'usage des appareils mobiles au Québec*.
- Académie de la transformation numérique (2022). *Portrait numérique des générations*. <https://transformation-numerique.ulaval.ca/enquetes-et-mesures/netendances/2022-07-portrait-numerique-des-generations>
- Agatston, P. W., Kowalski, R., & Limber, S. (2007). Students' Perspectives on Cyber Bullying. *Journal of Adolescent Health, 41*, 59–60. <https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2007.09.003>
- Agence de la Santé Publique du Canada (2018). *Prévenir la consommation problématique de substances chez les jeunes*.
- Agustina, J. R. (2014). Cibercriminalidad y perspectiva victimológica: un enfoque general explicativo de la cibervictimización. *Cuadernos de Política Criminal, 114*(3), 143–178.
- Andershed, H., Kerr, M., & Stattin, H. (2001). Bullying in School and Violence on the Streets: Are the Same People Involved? *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention, 2*(1), 31–49. <https://doi.org/10.1080/140438501317205538>
- Ang, R. P. (2015). Adolescent cyberbullying: A review of characteristics, prevention and intervention strategies. *Aggression and Violent Behavior, 25*, 35–42. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.07.011>
- Aniello, S., & Caneppele, S. (2018). Selling stolen goods on the online markets: an explorative study. *Global Crime, 19*(1), 42–62. https://www.researchgate.net/publication/322499424_Selling_stolen_goods_on_the_online_markets_An_explorative_study
- Arora, A. (2019). *A data story: ethnocultural diversity and inclusion*.
- Audrin, C., & Blaya, C. (2020). Psychological Well-Being in a Connected World: The Impact of Cybervictimization in Children's and Young People's Life in France. *Frontiers in Psychology, 11*(1427), 1–11. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2020.01427>
- Aziki, Y., & Montinat, J. (2022). *Glorification des armes à feu sur les médias sociaux et pratiques de prévention : un état des lieux*. <https://cipc-icpc.org/nouvelles/glorification-des-armes-a-feu-sur-les-medias-sociaux-et-pratiques-de-prevention-un-etat-des-lieux/>
- Backe, E. L., Lilleston, P., & McCleary-Sills, J. (2018). Networked Individuals, Gendered Violence: A Literature Review of Cyberviolence. *Violence and Gender, 5*(3), 135–146. <https://doi.org/10.1089/vio.2017.0056>
- Baldry, A. C., Farrington, D. P., & Sorrentino, A. (2015). "Am I at risk of cyberbullying"? A narrative review and conceptual framework for research on risk of cyberbullying and cybervictimization: The risk and needs assessment approach. *Aggression and Violent Behavior, 23*, 36–51. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.05.014>
- Barlett, C., & Coyne, S. M. (2014). A Meta-Analysis of Sex Differences in Cyber-Bullying Behavior: The Moderating Role of Age. *Aggressive Behavior, 40*(5), 474–488. <https://doi.org/10.1002/ab.21555>

- Becquet, V. (2012). Les « jeunes vulnérables » : essai de définition. *Agora Débats/Jeunesses*, 62(3), 51–64.
<https://doi.org/10.3917/agora.062.0051>
- Bège, T., Berdah, S., & Brunet, C. (2012). Les plaies par arme blanche et leur prise en charge aux urgences. *Presse Médicale*, 24(4), 221–227.
- Berkowitz, L., & Lepage, A. (1967). Weapons as aggression-eliciting stimuli. *Journal of Personality and Social Psychology*, 7(2), 202–207. <https://psycnet.apa.org/record/1967-16673-001>
- Bertrand, Monique et coll., (2003). Espaces de vie. Une revue des concepts et des applications. Atelier Espaces de vie : p.1-188.
- Bhuyan, R., Osborne, B., Zahraei, S., & Tarshis, S. (2014). *Unprotected, unrecognized: Canadian immigration policy and violence against women, 2008-2013*.
- Blaya, C. (2013). *Les ados dans le cyberspace : Prises de risque et cyberviolence*. De Boeck Supérieur.
<https://doi.org/10.3917/dbu.blaya.2013.01>
- Blaya, C. (2016). Digital Uses, Risk-Taking and Online Negative Experiences Among Secondary School Students in France and India: A Comparative Study. In C., Blaya, S., Sundaram, K., Kirandeep, & D. Sandhu (Eds.), *France and India: A Comparative Study* (première édition, p. 47 à 56). ICT Brazil.
- Blaya, C. (2018). Le cyberharcèlement chez les jeunes. *Enfance*, 3(3), 421–439. <https://doi.org/10.3917/enf2.183.0421>
- Blaya, C., & Fartoukh, M. (2016). Digital Uses, Victimization and Online Aggression: A Comparative Study Between Primary School and Lower Secondary School Students in France. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 22(2), 285–300. <https://doi.org/10.1007/s10610-015-9293-7>
- Bonvalet, C., & Lelièvre, É. (2005). Les lieux de la famille. *Espaces et sociétés*, 120–121(1), 99–122.
<https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2005-1-page-99.htm>
- Bowen, E., Stonard, K. E., Lawrence, T. R., & Price, S. A. (2014). The relevance of technology to the nature, prevalence and impact of Adolescent Dating Violence and Abuse: A research synthesis. *Aggression and Violent Behavior*, 19(4), 390–417. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2014.06.005>
- Brennan, I. R. (2019). Weapon-carrying and the reduction of violent harm. *British Journal of Criminology*, 59(3), 571–593. <https://doi.org/10.1093/bjc/azy032>
- Brennan, I. R., & Moore, S. C. (2009). Weapons and violence: A review of theory and research. *Aggression and Violent Behavior*, 14(3), 215–225. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2009.03.003>
- Brunet, R. (1973). Structure et dynamisme de l'espace français : schéma d'un système. *Espace géographique*, 2(4), 249–254. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1973.1410>
- Bulletin d'information de la direction de santé publique de l'Estrie (2022). *Violence conjugale envers les femmes au Québec, à l'ère pandémique*.
- Burshtein, S. (n.d.). *Le Darknet sous les projecteurs : ce que toute entreprise devrait savoir*. Association du Barreau canadien. Consulté le 22 décembre 2022 à l'adresse <https://www.cba.org/Blast-E-mails/Communications/PracticeLink/Seen-and-Noted/2017/darknet?lang=fr-CA>
- Canadian women's foundation (2018). *Gun Control & Violence Prevention*.

- Cantin, P.-M. (2022). *Rapport sur la criminalité, agglomération de Montréal*. https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2022/04/Portrait_Criminalite_VF-3.pdf
- Carpentier, S., & Gerber, P. (2009). De la mobilité résidentielle à la recomposition des espaces de la vie quotidienne. *Recherche - Transports - Sécurité*, 25(102), 61–72. <https://doi.org/10.3166/rts.102.61-72>
- Cassidy, W., Faucher, C., & Jackson, M. (2014). Cyberbullying among University Students: Gendered Experiences, Impacts, and Perspectives. *Education Research International*, 2014, 1–10. <https://doi.org/10.1155/2014/698545>
- Centers for Disease Control and Prevention (2022). *Preventing Youth Violence*. Violence Prevention. <https://www.cdc.gov/violenceprevention/youthviolence/fastfact.html>
- Centre canadien de la statistique juridique (2006). *Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire*. Statistique Canada.
- Centre d'observation de la société (25 janvier 2021). *Jeunes*. [https://www.observationsociete.fr/definitions/jeunes/#:~:text=D'une%20mani%C3%A8re%20plus%20large,\(18%2D24%20ans\)](https://www.observationsociete.fr/definitions/jeunes/#:~:text=D'une%20mani%C3%A8re%20plus%20large,(18%2D24%20ans))
- Centre national de ressources textuelles et lexicales (2012). *Fusillade*. <https://www.cnrtl.fr/definition/fusillade>
- Charlier, E. (2021). *La traite des êtres humains à l'ère numérique : Internet au service de l'exploitation sexuelle. Dans quelle mesure le droit pénal et le droit de la procédure pénale répondent-ils efficacement à ce phénomène ?* Université catholique de Louvain.
- Chinchilla, F. A., Cantin, P.-M., & Fahey, E. (2021). *Rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de Montréal (2^e édition)*.
- Chinchilla, F. A., Champagne, M., & Fahey, E. (2021). *Analyse APS (Arrimage problèmes-services) : Prévention de la violence commise et subie par les jeunes usagers du parc François-Perrault (quartier Saint-Michel)*.
- Chinchilla, F. A., et Alexis ST-MAURICE (2023). *Analyse problèmes-services (APS) en matière de prévention des violences armées dans le nord-est de l'agglomération de Montréal*. Montréal : Centre international de prévention de la criminalité (à venir).
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) (2021). *Tableau de bord sur la violence commise et subie par les jeunes*.
- Citron, D. K., & Franks, M. A. (2014). Criminalizing Revenge Porn. *Wake Forest Law Review*, 49, 345–382. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2368946
- Clarke, R. V. (1999). *Hot Products: Understanding, anticipating and reducing demand for stolen goods*.
- Cohen-Almagor, R. (2011). Fighting Hate and Bigotry on the Internet. *Policy & Internet*, 3(3), 1–26. <https://doi.org/10.2202/1944-2866.1059>
- Cohen, L. E., & Felson, M. (1979). Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach. *American Sociological Review*, 44(4), 588–608. <https://doi.org/10.2307/2094589>
- Conger, R. D., Conger, K. J., & Martin, M. J. (2010). Socioeconomic Status, Family Processes, and Individual Development. *Journal of Marriage and Family*, 72(3), 685–704. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2010.00725.x>
- Conseil du statut de la femme (CSF) (2022). *L'hostilité en ligne envers les femmes*.

- Cook, P. J. (1987). Robbery Violence, 78. In *THE JOURNAL OF CRIMINAL LAW & CRIMINOLOGY* (Vol. 357, Issue 2).
<https://scholarlycommons.law.northwestern.edu/jclc>
- Cotter, A. (2014). *Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2012*.
- Courgeau, D. (1975). Le concept de migration. *Actes du 4^e colloque de démographie africaine*, p. 27 à 32.
- Cristofoli, P., & Guérin-Pace, F. (2014). L'espace d'une vie une cartographie des trajectoires personnelles à l'aide des méthodes d'analyse des réseaux sociaux. *Fronts et frontières des sciences du territoire*, p. 120 à 126.
- Cutbush, S., Williams, J., & Miller, S. (2016). Teen Dating Violence, Sexual Harassment, and Bullying Among Middle School Students: Examining Mediation and Moderated Mediation by Gender. *Prevention Science*, 17(8), 1024–1033. <https://doi.org/10.1007/s11121-016-0668-x>
- Dahlberg, L. L., Ikeda, R. M., & Kresnow, M.-J. (2004). Guns in the Home and Risk of a Violent Death in the Home: Findings from a National Study. *American Journal of Epidemiology*, 160(10), 929–936.
- Dempsey, A. G., Sulkowski, M. L., Nichols, R., & Storch, E. A. (2009). Differences between peer victimization in cyber and physical settings and associated psychosocial adjustment in early adolescence. *Psychology in the Schools*, 46(10), 962–972. <https://doi.org/10.1002/pits.20437>
- Dewing, M. (2013). *Les médias sociaux-Introduction*.
- Di Méo, G. (1990). De l'espace subjectif à l'espace objectif: l'itinéraire du labyrinthe. *Espace Géographique*, 19–20(4), 359–373. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1990.3020>
- Direction régionale de santé publique de Montréal (2022). *Santé psychologique des Montréalais après 18 mois de pandémie*. <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>
- Domenach, H., & Picquet, M. (1989). Typologies et réversibilité migratoire. In *L'incidence des migrations internationales sur les pays en développement* (OCDE, p. 43 à 52). Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- Dong, B., Egger, P. H., & Guo, Y. (2020). Is poverty the mother of crime? Evidence from homicide rates in China. *Plos One*, 15(5), 1–22. <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0233034>
- Dreßing, H., Bailer, J., Anders, A., Wagner, H., & Gallas, C. (2014). Cyberstalking in a Large Sample of Social Network Users: Prevalence, Characteristics, and Impact Upon Victims. *Cyberpsychology, Behavior, and Social Networking*, 17(2), 61–67. <https://doi.org/10.1089/cyber.2012.0231>
- Durand, M. (2017). *Vulnérabilité(s) et Formation*.
- Durand, S. (1983). La peur du crime dans un quartier de Montréal : Côte-des-Neiges. *Criminologie*, 16(1), 85–99.
<https://doi.org/10.7202/017173ar>
- Ennuyer, B. (2017). La vulnérabilité en question? *Ethics, Medicine and Public Health*, 3(3), 365–373.
<https://doi.org/10.1016/j.jemep.2017.06.002>
- Fahey, E., Aziki, Y., & Spiga, M. (2023). *L'analyse des affaires criminelles impliquant l'usage d'une arme à feu dans l'agglomération de Montréal*.
- Felson, R. B., & Messner, S. F. (1996). To Kill or Not To Kill? Lethal Outcomes in Injurious Attacks. *Criminology*, 34(4), 519–515.

- Ferah, M. (21 septembre 2022). La police recherche des suspects. *La Presse*.
- Fernet, M., Brodeur, G., Hébert, M., & Guyon, R. (20 mars 2022). Cyberviolences dans les relations intimes : il faut sensibiliser les jeunes aux signes précurseurs. *Le Soleil*. <https://www.lesoleil.com/2022/03/20/cyberviolences-dans-les-relations-intimes--il-faut-sensibiliser-les-jeunes-aux-signes-precurseurs-5c8c11d27670de972cc050aa7dacbba7/>
- Flach, R. M. D., & Deslandes, S. F. (2017). Cyber dating abuse in affective and sexual relationships: a literature review. *Reports in Public Health*, 33(7), 1–18
https://www.researchgate.net/publication/319057731_Cyber_dating_abuse_in_affective_and_sexual_relationships_a_literature_review
- Fong E, & Shibuya K. (2000). The spatial separation of the poor in Canadian cities. *Demography*, 37(4), 449–459.
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/11086570/>
- Frémont, A. (1976). La région, espace vécu. Éditions Flammarion, *L'espace vécu* (1^{re} édition). Presses universitaires de France.
https://books.google.ca/books/about/La_r%C3%A9gion_espace_v%C3%A9cu.html?id=BpMEAAAAMAAJ&redir_esc=y
- Garett, R., Lord, L. R., & Young, S. D. (2016). Associations between social media and cyberbullying: a review of the literature. *MHealth*, 2(46), 1–7. <https://doi.org/10.21037/mhealth.2016.12.01>
- Gendarmerie royale du Canada (2014). *Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu*.
<https://fedecp.com/media/2174/manuel-du-ccsmf-sans-restriction-2014-francais.pdf>
- Ghernaouti, S. (2017). *La cybercriminalité: les nouvelles armes de pouvoir* (éditions Savoir suisse, 2^e édition). Presses polytechniques et universitaires romandes. <https://www.epflpress.org/produit/247/9782889152162/la-cybercriminalite>
- Gibson, W. (2000). *Neuromancer* (éditions Ace; 2^e édition). Penguin Group.
- Goullé, J. P., Mura, P., & Guerbet, M. (2017;a). Le cybermarché noir des drogues illicites. *Toxicologie Analytique et Clinique*, 29(2), 20–20. <https://doi.org/10.1016/j.toxac.2017.03.015>
- Gouvernement du Canada (2014). *Qu'est-ce que la violence familiale?* <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/violence-familiale.html>
- Gouvernement du Canada (2019). *Violence: Types de violence*. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/prestation-services/violence/types-violence.html>
- Gouvernement du Canada (2021;a). *Un projet de loi du gouvernement du Canada visant la violence entre partenaires intimes*. <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2021/03/un-projet-de-loi-du-gouvernement-du-canada-visant-la-violence-entre-partenaires-intimes.html>
- Gouvernement du Canada (2021;b). *La victimisation criminelle au Canada, 2019*.
- Gouvernement du Canada (2022;a). *Fiche d'information: Violence entre partenaires intimes*. <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/centre-savoir-violence-fondee-sexe/violence-entre-partenaires-intimes.html>

- Loi sur les armes à feu* (2022) (témoignage du gouvernement du Canada).
- Gouvernement du Québec (2022;a). *Fiche du terme - Mobilité urbaine*.
<https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=8121>
- Gouvernement du Québec (2022b). *Fiche du terme - Récidive*.
<https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=10605>
- Hägerstrand, T. (1970). What about People in Regional Science? *Ninth European Congress of the Regional Science*, 24(1), 7–21.
- Hardaker, C. (2010). Trolling in asynchronous computer-mediated communication: From user discussions to academic definitions. *Journal of Politeness Research*, 6(2), 215–242. <https://doi.org/10.1515/JPLR.2010.011>
- Hayes, M., Renzetti, E., & Grant, T. (14 juin 2022). Many women who suffer from intimate partner violence don't trust the police. Why are they the default response? *The Globe and Mail*.
- Henry, N., & Powell, A. (2016). Sexual Violence in the Digital Age: The Scope and Limits of Criminal Law. *Social and Legal Studies*, 25(4), 397–418. <https://doi.org/10.1177/0964663915624273>
- Hepburn, L. M., & Hemenway, D. (2004). Firearm availability and homicide: A review of the literature. *Aggression and Violent Behavior*, 9(4), 417–440. [https://doi.org/10.1016/S1359-1789\(03\)00044-2](https://doi.org/10.1016/S1359-1789(03)00044-2)
- Hinduja, S., & Patchin, J. W. (2010). Bullying, Cyberbullying, and Suicide. *Archives of Suicide Research*, 14(3), 206–221. <https://doi.org/10.1080/13811118.2010.494133>
- Institut de la statistique du Québec (2022). *Indice de gravité de la criminalité*.
<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/indicateurs-progres-indice-gravite-criminalite>
- Institut national de santé publique du Québec (2020). *Violence conjugale*. <https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-de-la-violence-interpersonnelle/dossiers/violence-conjugale>
- Jackson, M., Cassidy, W., & Brown, K. N. (2009). Sticks and Stones Can Break My Bones, But How Can Pixels Hurt Me?: Students' Experiences with Cyber-Bullying. *School Psychology International*, 30(4), 383–402. <https://doi.org/10.1177/0143034309106948>
- Jones, L. M., Mitchell, K. J., & Finkelhor, D. (2013). Online Harassment in Context: Trends From Three Youth Internet Safety Surveys (2000, 2005, 2010). *Psychology of Violence*, 3(1), 53–69. <https://doi.org/10.1037/a0030309>
- Jose, P. E., Kljakovic, M., Scheib, E., & Notter, O. (2012). The Joint Development of Traditional Bullying and Victimization With Cyber Bullying and Victimization in Adolescence. *Journal of Research on Adolescence*, 22(2), 301–309. <https://doi.org/10.1111/j.1532-7795.2011.00764.x>
- Juvonen, J., & Gross, E. F. (2008). Extending the School Grounds? Bullying Experiences in Cyberspace. *Journal of School Health*, 78(9), 496–505.
- Kellermann, A. L., Rivara, F. P., Rushforth, N. B., Banton, J. G., Reay, D. T., Francisco, J. T., Locci, A. B., Prodzinski, J., Hackman, B. B., & Somes, G. (1993). Gun Ownership as a Risk Factor for Homicide in the Home. *The New England Journal of Medicine*, 329(15), 1084–1091.
- Killias, M. (1993). International Correlations Between Gun Ownership and Rates of Homicide and Suicide. *Canadian Medical Association Journal*, 148(10), 1721–1725.

- Kiriakidis, S. P., & Kavoura, A. (2010). Cyberbullying. A Review of the Literature on Harassment Through the Internet and Other Electronic Means. *Fam Community Health*, 33(2), 82–93.
- Kleck, G., & Mcelrath, K. (1991;a). The Effects of Weaponry on Human Violence*. *Social Forces*, 69(3), 669–692.
<http://sf.oxfordjournals.org/>
- Kowalski, R. M., Giumetti, G. W., Schroeder, A. N., & Lattanner, M. R. (2014). Bullying in the Digital Age: A Critical Review and Meta-Analysis of Cyberbullying Research Among Youth. *Psychological Bulletin*, 140(4), 1073–1137.
<https://doi.org/10.1037/a0035618>
- Kowalski, R. M., & Limber, S. P. (2013). Psychological, Physical, and Academic Correlates of Cyberbullying and Traditional Bullying. *Journal of Adolescent Health*, 53(1), 13–20. <https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2012.09.018>
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A., & Lozano-Ascencio, R. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*.
- Laforest, J., Maurice, P., & Louise, M. B. (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*.
- Larin, V. (7 juin 2022;a). Des armes et des drames. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2022-06-07/rapport-annuel-du-spvm/des-armes-et-des-drames.php>
- Larin, V. (8 juin 2022). Laval aussi frappée par la hausse des crimes contre la personne. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2022-06-08/rapport-annuel-du-spl/laval-aussi-frappee-par-la-hausse-des-crimes-contre-la-personne.php>
- Lavoie, L. (6 juin 2022). Insécurité à Montréal et à Laval : explosion du nombre d’appels non fondés au 911 pour des coups de feu. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2022/06/06/appels-au-911-sentiment-dinsecurite-grandissant-a-montreal-et-a-laval>
- Lewis, D. A. (1986). *Fear of Crime: Incivility and the Production of a Social Problem*. Routledge.
<https://doi.org/https://doi.org/10.4324/9780203792032>
- Libby, N. E., & Corzine, J. (2007). Lethal Weapons: Effects of Firearm Types on the Outcome of Violent Encounters. *Justice Research and Policy*, 9(2), 113–137.
- Loughran, T. A., Reid, J. A., Collins, M. E., & Mulvey, E. P. (2016). Effect of Gun Carrying on Perceptions of Risk Among Adolescent Offenders. *American Journal of Public Health*, 106(2), 350–352.
<https://doi.org/10.2105/AJPH.2015.302971>
- Lowery Zacchilli, T., & Yamil Valerio, C. (2011). The Knowledge and Prevalence of Cyberbullying in a College Sample. *Journal of Scientific Psychology*, 11–23. <https://www.semanticscholar.org/paper/The-Knowledge-and-Prevalence-of-Cyberbullying-in-a-Zacchilli-Valerio/b72613c6a57ee375129b1e72b6cb5952d94e9218>
- Low, S., & Espelage, D. (2013). Differentiating cyber bullying perpetration from non-physical bullying: Commonalities across race, individual and family predictors. *Psychology of Violence*, 3(1), 39–52.
<https://doi.org/10.1037/a0030308>
- Luo, L., Deng, M., Shi, Y., Gao, S., & Liu, B. (2022). Associating street crime incidences with geographical environment in space using a zero-inflated negative binomial regression model. *Cities*, 129, 1–13.
<https://doi.org/10.1016/j.cities.2022.103834>

- McGlynn, C., Rackley, E., & Houghton, R. (2017). Beyond 'Revenge Porn': The Continuum of Image-Based Sexual Abuse. *Feminist Legal Studies*, 25(1), 25–46. <https://doi.org/10.1007/s10691-017-9343-2>
- Miller, M., Swanson, S. A., & Azrael, D. (2016). Are We Missing Something Pertinent? A Bias Analysis of Unmeasured Confounding in the Firearm-Suicide Literature. *Epidemiologic Reviews*, 38(1), 62–69. <https://doi.org/10.1093/epirev/mxv011>
- Ministère de la Justice Canada (2002). *Stronger Child Pornography Laws Receive Royal Assent*.
- Miró, F. (2013). La victimización por cibercriminalidad social: Un estudio a partir de la teoría de las actividades cotidianas en el ciberespacio. *Revista Española de Investigación Criminológica*, 11(5), 1–35.
- Molluzzo, J. C., & Lawler, J. P. (2012). A Study of the Perceptions of College Students on Cyberbullying. *Information Systems Education Journal*, 10(4), 84–109. <https://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ1136778.pdf>
- Montréal international (19 décembre 2018). *Montréal, la métropole la plus sécuritaire parmi les 20 plus grandes villes du Canada et des États-Unis*. Montréal International. <https://www.montrealinternational.com/fr/actualites/montreal-metropole-securitaire-parmi-grandes-villes-canada-etats-unis/#:~:text=Selon%20les%20plus%20r%C3%A9centes%20donn%C3%A9es,par%20rapport%20%C3%A0%204%2C72>
- Morin-Martel, F., & Teisceira-Lessard, P. (14 janvier 2022). Un adolescent tué par balle. *La Presse*. [https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2022-01-13/plateau-mont-royal/un-adolescent-tue-par-balle.php#:~:text=Un%20adolescent%20%C3%A2g%C3%A9%20de%2017,Ville%20de%20Montr%C3%A9al%20\(SPVM\),&text=Vers%2018%20h%2050%2C%20plusieurs,du%20Plateau%2DMont%2DRoyal](https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2022-01-13/plateau-mont-royal/un-adolescent-tue-par-balle.php#:~:text=Un%20adolescent%20%C3%A2g%C3%A9%20de%2017,Ville%20de%20Montr%C3%A9al%20(SPVM),&text=Vers%2018%20h%2050%2C%20plusieurs,du%20Plateau%2DMont%2DRoyal)
- National Research Council (2009). *Science and Decisions: Advancing Risk Assessment* (1^{re} édition). National Academies Press (US). <https://nap.nationalacademies.org/catalog/12209/science-and-decisions-advancing-risk-assessment>
- Office québécois de la langue française (2000). *Principe de parcimonie*. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8369348/principe-de-parcimonie?utm_campaign=Redirection%20des%20anciens%20outils&utm_content=id_fiche%3D8369348&utm_source=GDT#:~:text=Principe%20selon%20lequel%20on%20ne,hypoth%C3%A8ses%2C%20de%20solutions%2C%20etc.
- Organisation des Nations unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child#:~:text=Article%20premier,l%C3%A9gislation%20qui%20lui%20est%20applicable>
- Organisation des Nations unies (2010). *Pourquoi la jeunesse?* <https://www.un.org/fr/events/youth2010/background.shtml#:~:text=Selon%20la%20d%C3%A9finition%20de%20l,1%2C2%20milliard%20de%20personnes>
- Organisation mondiale de la Santé (2015). *Preventing youth violence: an overview of the evidence*. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/181008>

- Organisation mondiale de la Santé (2021). *Violence à l'encontre des femmes*. <https://www.who.int/fr/news-room/factsheets/detail/violence-against-women>
- Paquin, S. (2006). Le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleuses de la santé. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 19(1), 21–39. <https://doi.org/10.7202/014783ar>
- Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm>
- Phillips, S., & Maume, M. O. (2007). Have Gun Will Shoot? Weapon Instrumentality, Intent, and the Violent Escalation of Conflict. *Homicide Studies*, 11(4), 272–294.
- Quessy, G. (29 avril 2021). Davantage d'agressions sexuelles d'enfants depuis le début de la pandémie. *Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2021/04/29/davantage-dabus-sexuels-denfants-depuis-le-debut-de-la-pandemie-1#:~:text=Depuis%20le%20d%C3%A9but%20de%20la%20pand%C3%A9mie%2C%20les%20signalements%20d'images.avec%201%20616%20780%20signalements.%C2%BB>
- Quinn, L., Clare, J., Brown, R., Morgan, A., & Sullivan, T. (2022). Offender insight into Australian stolen goods markets from 2002–2017: the DUMA survey as a 16-year window into property crime offenders' target selections and disposal. *Psychology, Crime & Law*. <https://prohic.nl/wp-content/uploads/2022/07/417-FencingMarketOffenderTargetSelectionAUS.May2022.pdf>
- Reed, L. A., Tolman, R. M., & Ward, L. M. (2017). Gender matters: Experiences and consequences of digital dating abuse victimization in adolescent dating relationships. *Journal of Adolescence*, 59, 79–89. <https://doi.org/10.1016/j.adolescence.2017.05.015>
- Reyns, B. W., Henson, B., & Fisher, B. S. (2012). Stalking in the Twilight Zone: Extent of Cyberstalking Victimization and Offending Among College Students. *Deviant Behavior*, 33, 1–25. <https://doi.org/10.1080/01639625.2010.538364>
- Robert, M. (2014). *Rapport sur la cybercriminalité*. <https://www.vie-publique.fr/rapport/34113-protoger-les-internautes-rapport-sur-la-cybercriminalite>
- Robette, N. (2012). *Les espaces de vie individuels : de la géographie à une application empirique en démographie*. *European Journal of Geography*.
- Rosière, S. (2001). Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires. *L'information géographique*, 65(1), 33–42. <https://doi.org/10.3406/ingeo.2001.2732>
- Ruparelia, R. (2014). All that Glitters is Not Gold: The False Promise of Victim Impact Statements. In Elizabeth Sheehy (Ed.), *Sexual Assault in Canada: Law, Legal Practice and Women's Activism*. (1^{re} édition, p. 665 à 700). University of Ottawa Press. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2381582
- Sabella, R. A., Patchin, J. W., & Hinduja, S. (2013). Cyberbullying myths and realities. *Computers in Human Behavior*, 29(6), 2703–2711. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2013.06.040>
- Sécurité publique Canada (17 décembre 2015). *Facteurs de risque et de protection*. https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/fndng-prgrms/rsk-fctrs-fr.aspx#raf_factor
- Sécurité publique Canada (2018). *Sommet sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs*.

- Sécurité publique Canada (2018). *Stratégie nationale de cybersécurité: Vision du Canada pour la sécurité et la prospérité dans l'ère numérique*.
- Shachaf, P., & Hara, N. (2010). Beyond vandalism: Wikipedia trolls. *Journal of Information Science*, 36(3), 357–370. <https://doi.org/10.1177/0165551510365390>
- Shepley, M., Sachs, N., Sadatsafavi, H., Fournier, C., & Peditto, K. (2019). The Impact of Green Space on Violent Crime in Urban Environments: An Evidence Synthesis. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(24), 1–19. <https://doi.org/10.3390/ijerph16245119>
- Smith-Darden, J. P., Kernsmith, P. D., Victor, B. G., & Lathrop, R. A. (2017). Electronic displays of aggression in teen dating relationships: Does the social ecology matter? *Computers in Human Behavior*, 67, 33–40. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2016.10.015>
- Smith, P. K., Mahdavi, J., Carvalho, M., Fisher, S., Russell, S., & Tippett, N. (2008). Cyberbullying: Its nature and impact in secondary school pupils. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 49(4), 376–385. <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2007.01846.x>
- SPVM (2021). *Rapport d'activités 2021*.
- SPVM (17 mars 2022). *Événements de violence armée à Laval et Montréal: deux suspects appréhendés*. SPVM. <https://spvm.qc.ca/fr/Communiqués/Details/15268>
- Statistique Canada (30 novembre 2015). *Tendances des voies de fait majeures déclarées par la police*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2009004/article/10930-fra.htm>
- Statistique Canada (2019). *L'indice canadien de défavorisation multiple : Guide de l'utilisateur*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-20-0001/452000012019002-fra.htm>
- Statistique Canada (2021;a). *Typologie de l'utilisation d'Internet par les Canadiens: activités en ligne et compétences numériques*.
- Statistique Canada. (3 août 2021;b). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00013-fra.htm>
- Statistique Canada (2 août 2022). *Nombre et taux de victimes d'homicide, selon la région métropolitaine de recensement*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510007101&pickMembers%5B0%5D=2.2&cubeTimeFrame.startYear=2017&cubeTimeFrame.endYear=2021&referencePeriods=20170101%2C20210101>
- Talledos Sánchez, E. (2014). La geografía: un saber político. *Espiral, Estudios Sobre Estado y Sociedad*, XXI(61), 15–49.
- Thomas, H. (2010). *Les vulnérables: la démocratie contre les pauvres* (éditions Croquant; 1^{re} édition). Collection Terra. <https://editions-croquant.org/sociologie/301-les-vulnerables-la-democratie-contre-les-pauvres.html>
- Tokunaga, R. S. (2010). Following you home from school: A critical review and synthesis of research on cyberbullying victimization. *Computers in Human Behavior*, 26(3), 277–287. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2009.11.014>
- Turan, N., Polat, O., Karapirli, M., Uysal, C., & Turan, S. G. (2011). The new violence type of the era: Cyber bullying among university students: Violence among university students. *Neurology Psychiatry and Brain Research*, 17, 21–26. <https://doi.org/10.1016/j.npbr.2011.02.005>

- UN Broadband commission for digital development working group on broadband and gender (2015). *Cyber violence against women and girls*.
- Ventéjoux, A. (2019). *Une lecture de la cyberviolence: la rencontre du sujet et du cyberspace dans les infractions à caractère sexuel envers mineurs réalisées sur Internet* [Université Rennes 2]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02058652>
- Ville de Montréal (2022;a). *Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal POPULATION PAR GROUPES D'ÂGE*.
- Ville de Montréal (2022;b). *Indicateurs les plus récents de l'agglomération de Montréal*. Montréal en statistiques. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897_67633583&_dad=portal&_schema=PORTAL
- Walker, C., Rajan Sockman, B., & Koehn, S. (2011). An Exploratory Study of Cyberbullying with Undergraduate University Students. *TechTrends*, 55(2), 31–38.
- Walker, K., & Sleath, E. (2017). A systematic review of the current knowledge regarding revenge pornography and non-consensual sharing of sexually explicit media. *Aggression and Violent Behavior*, 36, 9–24. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.06.010>
- Weaver, G. S., Wittekind, J. E. C., Huff-Corzine, L., Corzine, J., Petee, T. A., & Jarvis, J. P. (2004). Violent Encounters: A Criminal Event Analysis of Lethal and Nonlethal Outcomes. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 20(4), 348–368. <https://doi.org/10.1177/1043986204269381>
- Webster, D. W., Cerdá, M., Wintemute, G. J., & Cook, P. J. (2016). Epidemiologic Evidence to Guide the Understanding and Prevention of Gun Violence. *Epidemiologic Reviews*, 38(1), 1–4. <https://doi.org/10.1093/epirev/mxv018>
- Wells, W., & Horney, J. (2002). Weapon Effects and Individual Intent to do Arm: Influences on the Escalation of Violence. *Criminology*, 40(2), 265–296.
- Wiebe, D. J. (2003). Homicide and suicide risks associated with firearms in the home: A national case-control study. *Annals of Emergency Medicine*, 41(6), 771–782. <https://doi.org/10.1067/mem.2003.187>
- Willard, N. E. (2007). *Cyberbullying and cyberthreats: Responding to the challenge of online social aggression, threats, and distress* (première édition). Research Press. <https://psycnet.apa.org/record/2007-02981-000>
- Willcock, D. I. (2013). *Collaborating for Results: Silo Working and Relationships that Work* (1ière). Routledge. <https://www.taylorfrancis.com/books/mono/10.4324/9781315572604/collaborating-results-david-ian-willcock>
- Wood, C. J. (2007). Locating Violence: The Spatial Production and Construction of Physical Aggression. In *Assaulting the Past: Violence and Civilization in Historical Context* (p. 20 à 37). Cambridge Scholars Publishing.
- Ybarra, M. L., Mitchell, K. J., Hamburger, M., Diener-West, M., & Leaf, P. J. (2011). X-rated material and perpetration of sexually aggressive behavior among children and adolescents: is there a link? *Aggressive Behavior*, 37(1), 1–18. <https://doi.org/10.1002/ab.20367>
- Zimring, F. (1968). Is Gun Control Likely to Reduce Violent Killings? In *Law Review* (Vol. 35, Issue 4). <http://www.jstor.orgURL:http://www.jstor.org/stable/1598883>

Zimring, F. E. (1972). The Medium Is the Message: Firearm Caliber as a Determinant of Death from Assault. In *Source: The Journal of Legal Studies* (Vol. 1, Issue 1).

<https://worldcat.org/fr/search?q=ti%3AMEDIUM%20IS%20THE%20MESSAGE%20%20FIREARM%20CALIBER%20AS%20A%20DETERMINANT%20OF%20DEATH%20FROM%20ASSAULT>

Zweig, J. M., Lachman, P., Yahner, J., & Dank, M. (2014). Correlates of Cyber Dating Abuse Among Teens. *Journal of Youth and Adolescence*, 43, 1306–1321. <https://doi.org/10.1007/s10964-013-0047-x>

ANNEXE. 21 CONCEPTS CENTRAUX POUR MIEUX COMPRENDRE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES

AGRESSION SEXUELLE

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par une personne sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par manipulation affective ou par chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. L'agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2001 : 22). Elles font souvent l'usage de la menace, la force, de la fraude, ou de l'exercice d'autorité de la part de l'agresseur, pouvant prendre formes différentes (attouchements, fellation, masturbation ou pénétration), du harcèlement sexuel ou du voyeurisme (SPVM, 2021).

CHIFFRE NOIR (DE LA CRIMINALITÉ)

Désigne les actes criminels qui ne font pas l'objet d'un signalement auprès des services de police (Perreault, 2015).

CYBERVIOLENCE

Il n'existe pas une définition consensuelle de « cyberviolence », ni sur le plan scientifique ni sur celui des définitions officielles (Backe et coll., 2018, p. 2; Blaya, 2018, p. 432; Kowalski et coll., 2014). Nous la définissons comme un comportement qui découle de la transposition de la violence physique, sexuelle et psychologique interpersonnelle ou collective dans les interactions virtuelles, au moyen de TCI et par l'entremise de celles-ci, dans le but de causer préjudice physique, sexuel ou psychologique à autrui. Ce comportement peut prendre la forme de harcèlement en ligne, de cyberintimidation, d'abus lors de cyberrencontres (ACR ou CDA en anglais), de « Revenge Porn », de doxing en ligne, de phénomènes de trolling, ou les discours haineux en ligne. Le « harcèlement en ligne » peut être défini comme un comportement menaçant ou offensif, véhiculé au moyen de nouveaux outils technologiques (Jones et coll., 2013) ». Par « cyberintimidation », nous entendons un acte agressif intentionnel, répété dans le temps, commis par un groupe ou une personne en utilisant des téléphones mobiles ou l'Internet, contre une victime qui ne peut pas se défendre facilement (Cassidy et coll., 2014). Le Cyber Dating Abuse, ou l'« abus lors de cyberrencontres » peut être décrit comme le contrôle, le harcèlement ou le fait de traquer un partenaire intime ou d'abuser de cette personne au moyen des technologies et des médias sociaux.

DARKNET

Selon Burshtein (n.d.), le darknet désigne : « un ensemble de réseaux faisant appel à des technologies qui permettent aux utilisateurs de communiquer et d'interagir dans l'anonymat. Le terme « darknet » a été utilisé pour différencier les réseaux distribués privés et anonymes des réseaux publics. Il a ensuite évolué et désigne maintenant un réseau distribué décentralisé qui ne possède pas d'index central et qui intègre la protection de la vie privée par chiffrement et des caractéristiques d'anonymat des utilisateurs dans le but principal de partager des renseignements uniquement avec des membres de confiance ».

ESPACES DE VIE

L'approche des espaces de vie inclut : a) des espaces privés qui désignent tous les types de résidences, sauf les résidences commerciales; b) le milieu scolaire, qui inclut les activités surveillées et non surveillées qui se déroulent dans un établissement d'éducation; c) les espaces publics, qui peuvent être ouverts (la voie publique, les transports en commun, les parcs et autres) ou fermés (les immeubles commerciaux), les commerces de détail et des services, et des lieux publics comme les hôpitaux, les lieux de culte, les bibliothèques et autres); d) le cyberspace désigne « le monde électronique créé par les réseaux interreliés de la technologie de l'information qui circule dans ces réseaux (Sécurité publique Canada, 2018, p. 37).

ÉVÉNEMENTS (ET AFFAIRES) CRIMINELS

Une affaire criminelle « se compose d'un ensemble d'événements liés entre eux et fait habituellement l'objet d'un rapport de police » (Centre canadien de la statistique juridique, 2006; 6).

FACTEUR DE RISQUE ET DE PROTECTION

Le facteur de protection comprend les influences positives pouvant améliorer la vie ou le sentiment de sécurité d'une communauté. Il peut diminuer le risque qu'une personne commette un crime ou soit victime d'un acte de violence. En proposant des facteurs de protection, nous réduisons l'incidence des facteurs de risque sur la collectivité concernée (Sécurité publique Canada, 2015). Les facteurs de protection sont des facteurs sur lesquels peut se construire la résilience d'une communauté.

FUSILLADE

Décharge simultanée de fusils, d'armes à feu personnelles (Centre national de ressources textuelles et lexicales, 2012).

INTIMIDATION D'UNE PERSONNE NON ASSOCIÉE AU SYSTÈME JUDICIAIRE

L'intimidation d'une personne non associée au système judiciaire fait référence à l'article 423.1 du CCC, qui se lit comme suit : « est coupable soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, injustement et sans autorisation légitime, dans le dessein de forcer une autre personne à s'abstenir de faire une chose qu'elle a légalement le droit de faire, ou à faire une chose qu'elle peut légalement s'abstenir de faire, selon le cas. » L'intimidation d'une personne associée au système judiciaire (qui concerne le même article de loi) est passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans (crime punissable uniquement par voie de mise en accusation).

JEUNE

Selon l'ONU, « les jeunes constituent la tranche d'âge comprise entre 15 et 24 ans » (Organisation des Nations unies, 2010). Pour le Centre d'observation de la Société en France, les jeunes constituent : « l'ensemble des moins de 25 ans : on regroupe alors les enfants (de 11 ans ou moins), les adolescents (11 à 17 ans) et les jeunes adultes (18 à 25 ans) » (Centre d'observation de la société, 2021). Dans le cadre de ce rapport, un « jeune » est toute personne de 25 ans ou moins. À ces fins d'analyse, les jeunes sont sous-divisés en trois groupes d'âge : les enfants de 11 ans ou moins, les adolescents de 12 à 17 ans et les jeunes adultes de 18 à 25 ans.

LEURRE D'ENFANT AU MOYEN D'UN ORDINATEUR

En 2002, le Code criminel du Canada a été modifié de façon à inclure de nouvelles infractions qui contribueraient à lutter contre le leurre de personnes de moins de 18 ans; nous y avons précisé, entre autres, qu'il était désormais illégal de communiquer avec des enfants sur Internet dans le but de commettre une infraction d'ordre sexuel (ministère de la Justice du Canada, 2002).

MOBILITÉ URBAINE

On entend par mobilité urbaine « l'aisance de déplacement des personnes par tout moyen de transport, actif ou motorisé, dans une aire urbaine » (Gouvernement du Québec, 2022).

MONTRÉAL (ET SES ENVIRONS)

L'« Agglomération de Montréal » comprend les 19 arrondissements faisant partie de la Ville de Montréal et les 14 villes liées aux alentours. Cette notion est considérée dans ce rapport comme synonyme de l'expression « île de Montréal ». À noter, la « Ville de Montréal » désigne exclusivement les 19 arrondissements faisant partie de la Ville de Montréal et la « région métropolitaine de Montréal » désigne l'agglomération de Montréal et sa grande banlieue y compris, entre autres, les villes de Laval et de Longueuil.

PRÉVENTION

La prévention primaire (universelle) s'adresse à une communauté de façon générale. Elle vise le développement d'habiletés pour éviter une problématique psychosociale. La prévention secondaire (ciblée) est destinée à une population cible, un sous-groupe de personnes, pour laquelle les probabilités de développer une problématique sont élevées en raison des facteurs de risque présents. La prévention tertiaire (indiquée) est destinée à des personnes à haut risque de développer une problématique en raison de certaines manifestations ou de symptômes déjà présents (National Research Council, 2009).

RÉCIDIVISTE

Il s'agit d'une personne ayant été condamnée pour une infraction, qui en commet une autre dans un délai déterminé. « La récidive (...) constitue une circonstance aggravante entraînant une majoration de la peine applicable à la seconde infraction » (Gouvernement du Québec, 2022b).

SENTIMENT D'INSECURITÉ

Il s'agit de « l'appréhension d'être victime d'un acte défini comme criminel ou non, le plus souvent un acte avec violence contre son intégrité personnelle » (Paquin, 2006, p. 25). Le sentiment d'insécurité peut être influencé par les conditions de l'environnement physique et peut s'accompagner d'anxiété, de peur et de certains comportements de protection ou d'évitement (Durand, 1983; Lewis, 1986; Paquin, 2006).

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)

Les TIC comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'Internet, les ordinateurs, les serveurs, la technologie numérique ainsi que les appareils, les téléphones et les réseaux de télécommunication numériques. Si un texte électronique ou un message sur un réseau social véhicule un acte criminel, par exemple une menace

ou du harcèlement criminel, il se qualifie comme un « cybercrime ». Les réseaux sociaux peuvent être définis comme un « large éventail de services Internet et mobiles qui permettent aux utilisateurs de participer à des discussions en ligne, de diffuser du contenu qu'ils ont eux-mêmes créé et de se joindre à des communautés électroniques ». (Dewing, 2013, p. 1)

TRAVAIL EN SILO

Le travail en silo se manifeste « lorsque des personnes dans des organisations mettent l'accent sur leurs propres buts et besoins, parfois au détriment des objectifs de l'organisation » (Willcock, 2013, p. xi) [traduction libre]. Ceci se traduit dans ces cas en « un manque de pensée et de comportement systémiques et holistiques » (ibid.). Le travail en silo peut toutefois être utile dans certaines situations, notamment afin de permettre aux organisations d'atteindre des résultats ciblés par l'entremise d'un travail spécialisé. Il importe toutefois d'assurer une certaine collaboration entre les membres pour ne pas entraver le partage de l'information et des connaissances, afin d'éviter les délais et de ne pas reproduire des erreurs et afin de maintenir une bonne productivité (ibid. xxi).

VIOLENCE(S)

La violence est la « menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations. » (Krug et coll., 2002, p. 5). L'OMS identifie trois types de violence. La violence auto-infligée désigne les cas où une personne est victime de ses propres agressions. Ce type de violence inclut non seulement les suicides, mais également les pensées suicidaires, ce qui comprend le comportement suicidaire, ainsi que les tentatives de suicide (aussi appelées du parasuicide) et l'automutilation, une « forme courante de violence dirigée contre soi. Il s'agit de la destruction ou de l'altération directe et délibérée de parties du corps sans intention suicidaire consciente » (Krug et coll., 2002, p. 205). La violence collective désigne les cas où les personnes sont victimes, en tant que membres d'une collectivité, de l'action d'autres groupes ou acteurs collectifs. Plus concrètement, la violence sociale comprend « les crimes haineux commis par des groupes organisés, les actes terroristes et la violence commise par les foules » (Krug et coll., 2002b, p. 7), alors que la violence économique comprend les attaques menées par des groupes d'envergure motivés par des gains économiques, par exemple, les attaques menées afin de perturber l'activité économique, le refus à l'accès à des services essentiels ou la division et la fragmentation économiques » (Krug et coll., 2002b, p. 7). La violence politique, quant à elle, comprend la guerre et les conflits violents connexes, la violence étatique et les actes similaires perpétrés par des groupes nombreux (Krug et coll., 2002b, p. 7). Concernant la violence interpersonnelle, les personnes sont victimes d'actes commis par d'autres personnes, connues ou inconnues. La violence interpersonnelle se produit entre une ou plusieurs personnes, connues ou inconnues. Plusieurs sous-catégories y sont associées entre autres : a) la violence intrafamiliale : « Toute forme de mauvais traitements ou de négligence infligée à un enfant ou à un adulte par un membre de la famille ou par quelqu'un avec qui il a une relation intime. » (Gouvernement du Canada, 2014); b) la violence physique : « La violence physique désigne généralement un contact physique visant à intimider ou à blesser quelqu'un, ou à lui causer d'autres souffrances physiques ou lésions corporelles. » (Gouvernement du Canada, 2019); c) la violence psychologique : « Comportement coercitif ou contrôlant, de menaces répétées, ou les deux (exemple : des insultes, de l'intimidation, de l'humiliation, du harcèlement) » (Gouvernement du Canada, 2019); d) la violence sexuelle : « La violence sexuelle comprend généralement toute situation dans laquelle la force ou la menace sont utilisées pour obtenir la participation à des activités sexuelles non souhaitées ainsi que le fait de forcer une personne à s'adonner à des actes sexuels contre sa volonté. » (Gouvernement du Canada, 2019); e) la violence entre partenaires intimes, qui inclut mais ne se limite pas à des actes de

violence conjugale (non seulement les partenaires ne sont pas des « conjoints », mais également cette violence inclut aussi les anciens partenaires, c'est-à-dire les personnes qui ne sont plus des partenaires quand l'acte de violence se produit). La violence entre partenaires intimes désigne « plusieurs formes de préjudices causés par un ou une partenaire intime, un conjoint ou une conjointe, actuel/actuelle ou ancien/ancienne » (Gouvernement du Canada, 2022). L'OMS (2002, p. 99) la définit comme « tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui sont parties à cette relation ».

VOIES DE FAIT (NIVEAU 1, NIVEAU 2, NIVEAU 3)

Les voies de fait (niveau 1) représentent « les plus courantes et sont celles qui entraînent peu de blessures corporelles ou n'entraînent aucune blessure corporelle pour la victime » (Statistique Canada, 2015). Les voies de fait (niveau 2) sont des actes de violence armée causant des lésions corporelles ou sont celles impliquant la présence, l'utilisation ou la menace d'utilisation d'une arme, vraie ou fausse. Ces types de voies de fait comprennent également les affaires dans lesquelles une personne reçoit des blessures qui nuisent à sa santé ou à son confort et qui ne sont pas seulement de nature passagère ou négligeable » (Statistique Canada, 2015). Enfin, les voies de fait (niveau 3), « connues sous le nom de "voies de fait graves", comprennent celles dans lesquelles une victime est blessée, mutilée ou défigurée, et celles dans lesquelles sa vie est mise en danger » (Statistique Canada, 2015).

VULNERABILITÉ

La vulnérabilité « est une conjonction de caractéristiques concernant une personne ou un groupe, qui apparaissent en relation avec l'exposition à des risques relatifs à la condition économique et sociale de l'individu, de la famille ou de la communauté concernée. Les niveaux élevés de vulnérabilité génèrent des conséquences graves en cas de réalisation du risque (d'accident) et correspondent à une combinaison complexe entre les risques et les caractéristiques des personnes concernées. » (Thomas, 2010, p. 65). Elle renvoie souvent aux notions de précarité, d'invisibilité sociale, d'exclusion ou de fragilité (Ennuyer, 2017, p. 6). Il s'agit d'une situation dans laquelle une personne est fragilisée, menacée ou à risque (Durand, 2017, p. 4). La vulnérabilité est toutefois subjective et ne peut être vue comme un attribut stable (Durand, 2017). Elle est donc élaborée « en référence à celles de pauvreté et d'exclusion dont elle croise plusieurs enjeux théoriques » (Becquet, 2012, p. 52). Il importe toutefois de ne pas uniformiser les expériences des personnes, mais plutôt de se reporter à cette catégorisation pour procéder à l'analyse de comportements sociaux plus larges (Becquet, 2012, p. 53).



CIPC

info@cipc-icpc.org

+1 514 288-6731